

CLI ORANO LH
ASSEMBLEE GENERALE
Jeudi 29 juin 2022

COLLEGE DES ELUS :

LELONG Gilles	Président CLI – Conseiller départemental
MAHIER Manuela	1 ^{ère} vice-présidente - Déléguée communautaire du Cotentin
JEAN Antoine	Conseil régional
FORTIN-LARIVIERE Axel	Conseiller départemental
FRIGOUT Jean-Marc	Conseiller départemental
HEBERT Dominique	Conseiller départemental
MADEC Nathalie	Conseillère départementale
CROIZER Alain	Délégué communautaire du Cotentin
LEMONNIER Thierry	Délégué communautaire du Cotentin
BIHEL Catherine	Déléguée communautaire du Cotentin

COLLEGE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

MARTIN Jean-Paul	AEPN
LAFON Patrick	CRILAN
BROC Marie-Cécile	CRILAN
GERNEZ Joël	CREPAN
VASTEL Guy	ACRO
LECOSTEY Bernard	ACRO
ROUSSELET Yannick	GREENPEACE
HOVNANIAN Béatrice	Nucléaire en Questions

COLLEGE DES ORGANISATIONS SYNDICALES :

LAFFITTE Olivier	UNSA SPAEN
VAULTIER Jean-Paul	CGT
CHECIAK Daniel	CGT
FERRE Daniel	CFE CGC
PERROTTE Yann	FO
LEGOUIX Sébastien	CFDT
BERTRAND Serge	SUD

COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES ET DES REPRESENTANTS DU MONDE ECONOMIQUE :

BOUST Dominique	
AUTRET Jean-Claude	
DRUEZ Yveline	
BARON Yves	
HERLEM Eric	
MAIGNAN Martial	
Lieutenant LETONDOT	SDIS 50
VERON Kenan	Comité régional des Pêches
VOISIN Eric	Chambre de Commerce et d'Industrie

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

SIMON Hubert	ASN
LAFFORGUE-MARMET Gaëtan	ASN
BARRIERE Christophe	IRSN
VARIN Jean-Christophe	Directeur adjoint Orano LH
BOSQUET Ivan	Orano LH
RENOUF Sylvain	Orano LH
CHARLES Mélanie	Orano LH
RENAUD Charlotte	Orano LH
BORGNE Virginie	Orano LH
DELCROIX François	EDF
FLAHAUT François	Préfecture – Directeur de cabinet
HEDOUIN Guillaume	
HOUDART Sophie	
DIAZ ANILLO Pascal	
LUNEL Emmanuel	Chargé de mission CLI
LEBEDEL Christelle	Assistante CLI

EXCUSES :

HOULEGATTE Jean-Michel	Sénateur
FONTAINE Isabelle	Conseillère départementale
LEFAIX-VERON Odile	Conseillère départementale
LERENDU Patrick	Délégué communautaire du Cotentin
GASNIER Philippe	Délégué communautaire du Cotentin
BARBE Stéphane	Délégué communautaire du Cotentin
FRANCOISE Bruno	Délégué communautaire du Cotentin
HELLENBRAND Bernard	Sauvons le climat
MAGHE Jean-Michel	SFEN
PIN Patrick	CFE-CGC
FOOS Jacques	
LARQUEMAIN Jean-Louis	Ordre des pharmaciens
BRISSET Gaëtan	Chambre d'Agriculture de la Manche
THIBAUD Roderick	Préfecture – SIDPC

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles Lelong,

M. le PRÉSIDENT.- (Début de son manquant) ... vous dire que la Manche était bien représentée puisqu'il y avait huit membres des CLI de la Manche qui étaient présents au conseil d'administration de l'ANCCLI. C'est donc plutôt bien. Je voulais vous dire aussi qu'à l'issue de cette assemblée générale, il y a eu également une assemblée générale extraordinaire qui avait lieu pour la modification des statuts et une commission de contrôle des comptes a été créée avec quatre représentants, un par collège, et pour la Manche, c'est Nathalie Madec, la présidente du CSM Andra, qui s'est proposée et qui a été élue à cette commission. La Manche est donc à nouveau bien représentée dans ces instances. Je voulais vous remercier, les uns et les autres, de cette belle participation.

1. VALIDATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CLI DU 03.02.2022

M. le PRÉSIDENT.- Vous avez tous reçu ce document. Il n'y a pas de remarques ? Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

Le compte-rendu de l'Assemblée générale de la CLI du 3 février 2022 est validé.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE NIVEAU 1 ET PLUS, SURVENUS SUR LE SITE D'ORANO LA HAGUE DEPUIS LA CLI DU 02.12.2021. (Exploitant-ASN)

M. le PRÉSIDENT.- Le deuxième point à l'ordre du jour : les événements significatifs de niveau 1 et plus, survenus sur le site d'Orano La Hague depuis la CLI du 2 décembre 2021. À ma connaissance, il n'y en a pas. Vous me le confirmez ?

M. AUTRET.- Tant que l'on est dans la documentation, j'aurais voulu dire quand même que l'on a reçu deux documents, l'un de 240 pages et l'autre de 96 pages. Je crois qu'ils ont été expédiés il y a

seulement quelques jours. C'était un peu court pour pouvoir les consulter. Il eût été intéressant que l'on ait au moins les rapports imprimés ici et aujourd'hui.

M. le PRÉSIDENT.- Oui. On les a transmis aussitôt que l'on a pu le faire.

M. AUTRET.- C'est une question récurrente depuis des années dans les CLI.

3. EXPLICATION SUR LES DEUX INCIDENTS SURVENUS MI-MARS 2022 SUR LE SITE DE LA HAGUE. UN INCIDENT DANS L'ATELIER R 7 DE L'USINE UP2-800 ET UN INCIDENT DANS L'ATELIER T 1 DE L'USINE UP3. (Exploitant).

M. le PRÉSIDENT.- Je le sais.

Nous allons aborder le point 3 de l'ordre du jour avec une explication sur les deux incidents survenus à la mi-mars 2022 sur le site de La Hague : un incident dans l'atelier R 7 de l'usine UP2-800 et un incident dans l'atelier T1 de l'usine UP3. Je laisse la parole à M. VARIN, exploitant.

M. VARIN.- Manifestement, il y a un problème de mise en page. Je vais vous présenter l'événement qui a eu lieu à l'atelier R 7. L'atelier R 7, c'est l'atelier de vitrification des solutions de produits de fission dans l'usine d'UP2-800.

Très factuellement, on a eu une montée d'irradiation lors d'une opération de rinçage sur un équipement qui se trouvait à l'arrêt. C'était un évaporateur à l'arrêt. On était en train de faire des opérations de rinçage de cet équipement et des systèmes de prise d'échantillons de cet équipement. Et lorsque l'on a fait ces opérations de rinçage, on a observé une montée d'irradiation dans des lignes qui traversent une dizaine de salles de cet atelier. Il n'y a eu pas de contamination puisque tout est resté dans les lignes du système de prélèvement. En revanche, on a été effectivement amené d'abord à évacuer le bâtiment, le temps de faire des investigations, et puis à baliser un certain nombre de salles. Ayez en tête qu'il avait globalement sept salles qui étaient concernées. Le niveau maximum de débit de dose était de 800 millisieverts par heure au contact dans l'une des salles. C'est la salle où l'on trouve des filtres à vide. En ambiance, on avait 5 à 7 millisieverts par heure. Je suis désolé si cela ne parle peut-être pas à tout le monde. C'est juste pour donner des ordres de grandeur. On avait

effectivement classé ces salles en zone rouge et on en avait verrouillé les accès, le temps de gérer cette situation.

Finalement, pourquoi avons-nous eu ce sujet ? C'est parce que l'on faisait un rinçage de l'équipement en « tourne en rond ». Cela consiste à envoyer de l'air moteur dans un premier système de prélèvement, à faire tourner la solution en canard, si je puis dire. Et puis lorsque l'on a fait cette opération, manifestement il y avait un dépôt dans l'équipement qui a finalement bloqué la circulation. La solution qui, finalement, ne pouvait plus descendre, a suivi tout le circuit de vide. Elle a passé ici le dévisiculateur, le filtre à vide. C'est ce qui a entraîné une irradiation sur l'ensemble de la ligne. C'est donc essentiellement lié à la présence de dépôts – c'est d'ailleurs pourquoi on rinçait – un dépôt qui est venu boucher la circulation du liquide. De ce fait, comme on tirait au vide, la solution est remontée dans la ligne de vide.

On a été amené à rincer les équipements pour réussir à baisser le niveau de dose de ces équipements. On a mis en place en fait tout un... Je ne comprends pas parce que cette présentation, normalement... Du fait de passer en PDF, on a manifestement un problème de calligraphie. Je suis vraiment désolé. Ce que l'on a fait comme plan d'action : on a rincé, on a donc aujourd'hui atteint les niveaux de dose qui sont extrêmement faibles. En particulier, aujourd'hui, il n'y a plus qu'une salle qui est concernée par des restrictions d'accès. C'est la salle dans laquelle on a les filtres à vide. On a aujourd'hui un seul point qui reste élevé à 0,85 millisieverts par heure. Vous voyez donc que, par rapport aux valeurs que j'énonçais tout à l'heure où il y avait des valeurs maximum à 800, on a désormais 0,85. On a donc réussi à baisser largement. Aujourd'hui, on a toute une opération qui consiste à finaliser les rinçages. On va mettre en place une protection radiologique. On va être amené à changer le filtre à vide, réaliser des rinçages à la fois de ces équipements de prélèvement mais aussi, à terme, de l'ensemble de l'évaporateur pour réussir finalement à enlever ces dépôts qui, semble-t-il, sont liés à des résiduels de solutions que l'on a vitrifiés, des vieilles solutions d'UMo que l'on avait vitrifiées dans le passé, et qui étaient encore présentes lorsque l'on a démarré cet évaporateur.

Aujourd'hui, il n'y a pas de sujet et il n'y a pas eu de sujet radiologique en termes d'exposition. Il n'y a pas eu non plus de sujet vis à vis de l'environnement. On a plus eu à gérer une situation et des accès dans les salles. Et aujourd'hui, les rinçages qui ont été mis en place nous ont permis de nous

retrouver vraiment dans une situation radiologique maîtrisée. On se doit de poursuivre les rinçages pour pouvoir reprendre l'exploitation de cet évaporateur de façon normale d'ici la fin de l'année.

(Présentation d'un schéma). Ce n'est pas forcément très lisible. Nous avons proposé ce schéma. Je vais réexpliquer ce que je viens de vous dire : on a fait un rinçage. En fait, on injecte de l'air ici pour réussir finalement à faire passer cette solution en « tourne en rond » pour rincer l'équipement. C'est en réalisant cette opération que l'on a eu le bouchage ici. Et c'est ce bouchage qui a entraîné la montée de la solution dans l'ensemble de la ligne de vide. Je pense que ce schéma est plus explicite et plus simple que ce que je vous ai montré tout à l'heure. C'est pourquoi j'avais été un peu surpris de vous faire l'exposé tout à l'heure avec le schéma qui était affiché. Je pense que cet autre schéma permet d'avoir une représentation plus simple et une meilleure compréhension de ce qui s'est passé. En revanche, cela ne change rien sur le plan d'actions que j'ai évoqué tout à l'heure.

Le deuxième sujet porte sur le rinceur acide de T 1.

M. HERLEM.- J'ai une petite question avant de passer au sujet suivant. Quelle est la périodicité de ces rinçages ? Est-ce une chose qui a été prise en compte dans le retour d'expérience ?

M. VARIN.- Là, très clairement, c'était un rinçage qui était très spécifique parce que, lorsque l'on a démarré l'évaporateur, on avait effectivement observé des dysfonctionnements dans le système de prise d'échantillons, et ce rinçage était justement lié aux opérations que l'on conduisait pour permettre d'optimiser le fonctionnement du système de prélèvement. Ce n'est donc pas un rinçage périodique. Cela s'est fait dans le cadre de l'optimisation de l'utilisation de cet équipement.

M. le PRÉSIDENT.- S'il vous plaît, je vais vous demander de vous présenter avant de prendre la parole parce qu'on a besoin d'avoir les noms des différents intervenants pour l'enregistrement de cette séance. Donc, s'il vous plaît, présentez-vous. Merci.

M. AUTRET.- Vous avez donc prévu à peu près six mois pour le reste des opérations. À combien estimez-vous la durée totale pour ce problème de plomberie ?

M. VARIN.- Si j'ai bien compris votre question, ce que l'on souhaite, c'est que l'évaporateur et le système de prélèvement associé soient opérationnels à la toute fin de l'année 2022. On a différentes opérations préalables pour rincer les lignes de prélèvement, et le rinçage de l'évaporateur en tant que tel, le rinçage avec de la soude, on le prévoit à compter du mois de septembre. Il faut d'abord que l'on

rince le système de prélèvement puis on va rincer l'évaporateur, l'équipement en tant que tel. L'objectif est qu'en fin d'année, il soit opérationnel.

M. AUTRET.- Cela fait donc à peu près huit mois tout compris.

M. VARIN.- Oui, c'est cela.

Le deuxième événement est un événement intéressant sur lequel vous avez souhaité avoir des compléments d'information est l'événement que l'on a enregistré sur le rinceur acide de l'atelier T 1 à UP3. Ici aussi, afin que chacun puisse bien visualiser de quel équipement on parle et où il se situe dans le procédé, on a repris un schéma du procédé bien évidemment simplifié. On apporte les éléments combustibles. Vous le voyez ici, on va introduire des éléments combustibles dans la cisaille. On cisaille les éléments combustibles. Ce sont des morceaux de trois ou quatre centimètres. S'agissant des coques qui contiennent la matière, on va dissoudre la matière dans un dissolvant que vous voyez ici. En revanche, aux extrémités de l'élément combustible, vous avez ce que l'on appelle des embouts de pied et des embouts de tête que l'on va couper dans un premier temps. Et eux, ils ne vont pas aller dans le dissolvant mais on va les envoyer dans le rinceur acide, qui se situe ici, afin d'éliminer les traces éventuelles d'uranium qui seraient parties avec l'embout. L'équipement dont on parle, c'est le rinceur acide qui se trouve ici. Donc, je rappelle : élément combustible, on coupe les embouts, on va rincer les embouts dans cet équipement, le rinceur acide. Ici, on a fait effectivement un zoom sur cette équipement.

De quoi parlons-nous et comment avons-nous détecté cette évolution ? Finalement, vous avez un circuit de chauffe. Ce circuit de chauffe, c'est une boucle de chauffe et il y a un vase d'expansion qui permet d'assurer la pression dans le système. On a vu que l'on avait une baisse du niveau du vase d'expansion et qu'en même temps, on avait une diminution de la densité dans le rinceur acide. On a effectivement suspecté une arrivée d'eau. On a donc forcément mis les installations à l'arrêt et on a fait un certain nombre d'investigations. Voici l'équipement sa double enveloppe de chauffe qui se situe ici. On a donc fait les investigations dont une investigation vidéo qui nous a permis effectivement d'identifier – on le voit ici – une fuite d'eau estimée à peu près à 14 litres par heure entre la double enveloppe de chauffe et le rinceur acide. On a donc engagé du développement pour être en capacité de faire une réparation de cette fuite très limitée, sur une zone très faible. En revanche, c'est une zone

qui est inaccessible. Il a fallu développer des capacités d'intervention via ce que l'on appelle chez nous des zones 3. Il a fallu introduire des équipements en zone 4 pour aller réparer cette portion.

Aujourd'hui, on a toutes sortes de gammes de résines et on a développé un système de résinage. On a pu injecter par la zone 3. En somme, on est allé mettre un moule sur la zone où se trouvait la fuite et on a injecté la résine depuis la zone 3 jusqu'à cette zone 4. On a donc mis en place un patch de résine sur cette fuite, sachant que l'on avait forcément qualifié, à la fois vis-à-vis de la température et de l'acidité, la tenue de cette résine dans notre Hall de recherche de Beaumont. On a mis en place cette réparation dans le courant du mois d'avril. Cela nous a permis de redémarrer l'atelier à la fin du mois d'avril 2022, sachant que l'on doit faire tourner cet atelier jusqu'à la fin du mois d'août de cette année. J'en parlerai tout à l'heure puisque l'on m'a demandé un point ce matin sur le planning de raccordement du projet NCPF, les nouveaux évaporateurs.

L'usine UP3 tourne donc jusqu'à la fin du mois d'août 2022 pour pouvoir s'arrêter et faire ces opérations de raccordement du projet NCPF. En parallèle, on a travaillé sur une réparation de deuxième type. C'est-à-dire que, durant l'arrêt de l'usine à compter de la fin du mois d'août, on va cette fois-ci entreprendre une réparation par apport de métal. Là aussi, on a développé un dispositif qui est déjà opérationnel. C'est une sorte de soudure. On introduit les équipements de soudure de la zone 3 et de la zone 4 et on sera en capacité de faire la réparation par un cordon de soudure sur cette réparation qui, pour l'instant, est à base de résine.

L'équipement fonctionne depuis sans aucune difficulté, c'est-à-dire depuis la fin du mois d'avril.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, monsieur VARIN. Avez-vous des questions ?

M. MARTIN.- Je reviens un petit peu sur le sujet de l'atelier R 7. J'ai cru comprendre que cette opération de rinçage se faisait avec de l'acide ? Ou bien est-ce fait avec autre chose ?

M. VARIN.- On a fait ici un premier rinçage à l'acide. Quant au rinçage final, on le fera à la soude.

M. MARTIN.- D'accord. C'était là ma première question et c'était pour avoir une précision.

Ma deuxième question : je voulais savoir si cela portait sur une chaîne ? Ce type de réparation est-il valable pour une chaîne ou est-ce commun aux trois chaînes ?

M. VARIN.- L'évaporateur est commun aux trois chaînes puisqu'il permet de traiter en particulier les effluents de traitement des gaz des trois chaînes de ...

M. MARTIN.- ... D'accord, donc cela a bien arrêté l'ensemble de la vitrification.

M. VARIN.- Non, parce que l'évaporateur... Je rappelle que l'évaporateur initial, le premier évaporateur, on l'a changé parce qu'il était ...

M. MARTIN.- ... Je m'en souviens de cela ...

M. VARIN.- ... On l'a arrêté en 2011.

M. MARTIN.- Je m'en souviens.

M. VARIN.- Maintenant, c'est le nouvel évaporateur que l'on a mis en service et on a observé quelques dysfonctionnements, en particulier lorsque l'on faisait des systèmes de prise d'échantillons. Et on associe ces dysfonctionnements au fait que l'on a traité les solutions UMo, enfin les résiduels, le traitement des gaz issus du traitement des solutions UMo. On a effectivement observé la présence de molybdène dans les dépôts.

M. MARTIN.- Cela veut donc dire que le traitement de l'Umo n'est pas celui avec le creuset froid ?

M. VARIN.- Non, s'agissant du creuset froid, il vous permet de vitrifier. En revanche, lorsque vous faites votre opération de vitrification, forcément, vous avez à traiter les gaz de l'opération de vitrification. En somme, vous concentrez les solutions de traitement des gaz avec cet évaporateur.

M. MARTIN.- C'est donc bien une conséquence de la vitrification par le nouveau système.

M. VARIN.- Voilà.

M. MARTIN.- Je vous remercie. Ce sera tout.

M. VARIN.- C'étaient là les deux événements sur lesquels j'avais ...

M. FORTIN-LARIVIERE.- ... Concernant le rinceur acide, vous avez expliqué que la fuite avait été découverte à la suite d'une baisse de concentration et que l'on relevait 14 litres par heure, est-ce bien cela ? Qu'en est-il du reste du rinceur en terme de contrôle parce que j'imagine que vous avez

fait un contrôle global ? Potentiellement, peut-il y avoir d'autres fuites ou d'autres faiblesses que vous auriez pu identifier ?

M. VARIN.- On a fait d'autres contrôles. C'est vrai que je peux rentrer un peu plus dans le détail : Pourquoi cette défaillance et pourquoi était-elle localisée à cet endroit ? Parce que, par conception, sur le rinceur acide et à cet endroit-là, on est dans la phase gaz. C'est-à-dire que cela ne baigne pas dans l'acide. Vous avez donc un phénomène de condensation et de surconcentration d'acide sur ce point-là. Et c'est un point de conception qui est différent du rinceur acide que l'on a dans R 1 où, là et s'agissant de la conception, on a prévu des événements, ce qui fait que l'on est en acide partout. On n'a donc pas ce phénomène de condensation et de surconcentration localisée. En revanche, on a fait des contrôles ailleurs et c'est vraiment là que l'on a un point singulier.

M. AUTRET.- Vous nous parlez de nécessité de développement pour faire la réparation sur votre système de rinçage. Vous nous parlez de zone inaccessible, vous nous parlez de soudage en vue en passant par l'intérieur. Étant donné les problèmes de soudure que l'on connaît ailleurs, cela m'interroge un peu. J'aurais voulu avoir une idée parce que l'on a aussi parlé à une certaine époque de cette roue du dissolvant qui avait été très abîmée sur un certain nombre de godets. J'aurais voulu avoir une petite idée : Avez-vous aussi vérifié la cuve qui contient cette roue de dissolvant, c'est-à-dire vraiment l'ensemble de l'installation ?

M. VARIN.- Là, effectivement, on va rentrer dans le... Le questionnement est plus large. C'est-à-dire que, dans le cadre de notre démarche de maîtrise de pérennité du site de La Hague, on identifie toutes sortes d'équipements. Il y a plusieurs centaines d'équipements qui font l'objet d'un programme d'investigation et à chaque fois que l'on fait des arrêts programmés d'exploitation, on a tout un programme d'investigation qui consiste à aller faire des inspections en vidéo, des inspections par mesure d'épaisseur pour vérifier que les équipements sont dans un état compatible avec les mécanismes du vieillissement qui avaient été identifiés à la conception. On a donc effectivement une démarche qui est beaucoup plus large que celle que je viens de présenter ici. S'agissant de ce point, il s'agissait vraiment d'un point très singulier. Il s'agit d'une tête d'épingle et il faut bien avoir cela en tête. C'est une tête d'épingle située dans un endroit spécifique. Effectivement, ce point-là, on ne l'avait pas caractérisé en termes de mesures d'épaisseur avant. On avait fait des mesures d'épaisseur ailleurs sur l'équipement.

Si je veux répondre à votre question qui me semble être plus globale s'agissant de notre maîtrise de la pérennité, sachez que l'on a vraiment tout un programme d'investigations annuelles pour maîtriser justement le vieillissement. Par exemple, s'agissant de T 1 cette année et puisque vous parlez de la roue à godets, on a changé la roue de R 1 en 2019. Et concernant T 1, on a aujourd'hui développé tout un système qui permet d'aller mesurer la taille des trous du godet pour maîtriser justement la vitesse de corrosion de la roue à T 1.

M. AUTRET.- Et à propos de la cuve qui la contient ?

M. VARIN.- Là aussi, on fait des mesures. D'abord, on fait des rinçages puis on fait également des mesures d'épaisseur.

M. AUTRET.- Avez-vous noté des variations d'épaisseur ?

M. VARIN.- Aujourd'hui, on n'a pas noté de variations d'épaisseur qui soient incompatibles avec la durée de vie de l'équipement puisque, souvent, les équipements à l'origine ont été équipés avec des surépaisseurs de corrosion, justement pour prendre en compte le phénomène de vieillissement.

M. AUTRET.- On nous parle de millimètres ou de centimètres d'épaisseur.

M. VARIN.- Oui, ce sont des millimètres d'épaisseur.

M. MARTIN.- Je voudrais simplement poser deux petites questions. La première concerne le mélange, la liaison. Tantôt, il s'agit d'un gaz, tantôt, il s'agit d'un liquide. En somme, vous êtes dans une phase diphasique. C'est-à-dire que c'est exactement le même problème que pour les bouilleurs, les bouillants et tout ce bazar.

M. VARIN.- Mais ici, à la conception – et on ne l'a pas avec le R 1 – logiquement, il faudrait que l'on soit en phase acide, enfin que l'on ne soit pas en diphasique à cet endroit-là. C'est parce que vous avez un entonnoir, qu'il y a de l'eau qui monte et, si vous n'avez pas d'évents, arrive un moment où vous allez coincer une poche d'air.

M. MARTIN.- D'accord, je comprends. Je voudrais avoir une deuxième précision au sujet de la cuve du dissolvant : à ma connaissance, elle est en zirconium et non pas en acier inoxydable ?

M. VARIN.- Non, elle est en zirconium mais on y fait bien des mesures d'épaisseur.

M. MARTIN.- D'accord, mais d'accord mais le type de corrosion est totalement différent de celui de l'acier inoxydable 18/8.

M. VARIN.- Cela étant, ce que je peux vous proposer – parce que, finalement, s'il y a un souhait d'avoir une vision à propos de la façon de maîtriser la pérennité au site de La Hague, c'est de faire une présentation spécifique lors d'une prochaine CLI et à propos de notre démarche et comment cela est structuré. Plutôt que d'y répondre en trois ou quatre minutes, je pense que cela mériterait effectivement qu'il y ait une présentation à propos de la façon dont cela est aujourd'hui structuré, de la nature des équipements que l'on suit, à propos également de la nature des moyens que l'on a développés parce que cela a fait l'objet de beaucoup de développements technologiques au sein de l'établissement de La Hague. On va même aujourd'hui jusqu'à développer des drones qui rentrent dans les zones inaccessibles pour aller faire des mesures d'épaisseur au contact des tuyauteries. Je pense que cela peut avoir un intérêt de faire cet exposé.

M. MARTIN.- Pour moi, c'est d'un très grand intérêt. Je suis preneur parce que j'ai eu l'honneur de démarrer cette usine voici 29 ans et je me souviens des problèmes que nous avons rencontrés dans un certain nombre de fabrications. Je serais très heureux de savoir comment vous faites maintenant ce que j'appelle la maintenance, c'est-à-dire le maintien en hauteur des systèmes.

M. VARIN.- Il y a effectivement cette notion de maintenance mais il y a aussi cette notion d'anticipation. C'est-à-dire : comment, aujourd'hui, on suit dans le temps ...

M. MARTIN.- C'est ce que j'appelle la maintenance prédictive. Voilà. Merci.

M. VARIN.- On l'appelle maintenant Maîtrise Conformité Vieillessement.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur VARIN. Nous avons bien noté votre proposition. Encore une question mais c'est la dernière parce qu'il va falloir que l'on avance. Merci.

M. HEDOUIN.- On a un volume qui est donné et estimé à 14 litres par heure et avec des baisses de densité d'acide. Quel est le volume global parce que l'on ne s'en rend pas forcément compte. Vous, vous dites que c'est très faible, que c'est une tête d'épingle, mais 14 litres par heure, cela ne me semble pas être forcément un débit tout à fait limité. Par rapport au volume global, qu'est-ce que cela représente ? Je parle du volume d'acide qui se retrouve dans le rinceur.

M. VARIN.- S'agissant du rinceur, il mesure à peu près quatre mètres de haut. J'ai un trou de mémoire et je ne me souviens plus du volume exact. Je suis désolé ...

M. HEDOUIN.- ... D'accord. C'est un volume important ...

M. VARIN.- ... Mais je vous transmettrai l'information.

4. PRESENTATION DE LA SYNTHÈSE DU RAPPORT ANNUEL D'INFORMATION 2021 DU SITE D'ORANO LA HAGUE. PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE TRAITEMENT DES COMBUSTIBLES USES PROVENANT DE L'ETRANGER. (Exploitant).

M. le PRÉSIDENT.- Très bien, merci. Pour que nous puissions avancer dans cet ordre du jour, je vous propose de passer au sujet suivant. Je vous remercie, Monsieur VARIN.

Il s'agit de la présentation de la synthèse du rapport annuel d'information 2021 du site d'Orano La Hague avec la présentation du rapport sur le traitement des combustibles usés provenant de l'étranger. Et je pense que c'est à nouveau M. VARIN qui va prendre la parole.

M. VARIN.- Je suis accompagné de M. YVAN BOCQUET qui est le directeur Sûreté Sécurité et Environnement du site. En général, la tradition veut que l'on effectue un exercice à deux pour ce type de séance. Je le remercie donc de m'épauler.

M. le PRÉSIDENT.- Très bien, c'est parfait. Monsieur, on vous laisse la parole.

M. BOCQUET.- Merci. Bonjour à tous. Pour aborder les aspects du bilan dosimétrique, l'an passé et au niveau d'Orano Recyclage, la dosimétrie moyenne était de 0,14 millisievert. Au niveau des entreprises, elle se situait à 0,18 millisievert et la dose moyenne se situait à 0,16 millisievert s'agissant de l'établissement. Je rappelle que, pour les travailleurs du nucléaire, la dose maximale est de 20 millisieverts. On voit donc que l'on se trouve très en deçà de la dosimétrie réglementaire qui s'applique par rapport à l'industrie du nucléaire.

La dose maximale par salarié qui a été enregistrée se situe à 2,8 millisieverts pour Orano Recyclage. Pour les entreprises extérieures, elle se situe à presque 4,4 millisieverts. Encore une fois, on est très en deçà de la dosimétrie maximale admissible pour un travailleur du nucléaire. On obtient

des valeurs qui sont complètement en ligne avec celles que l'on a pu connaître les années précédentes.

À propos de l'évènementiel 2021, vous pouvez déjà constater dans la présentation qu'on vous l'a placé en regard de l'évènementiel 2020. Déjà, le premier d'importance pour nous : on a eu trois événements de niveau 1 en 2020 et on a eu un évènement de niveau 1 en 2021. L'évènement de niveau 1 en 2021 concernait la contamination d'un salarié qui a entraîné une dose engagée supérieure au quart de la limite annuelle réglementaire.

À propos de l'évènementiel, au global, on peut voir que s'agissant des niveaux 0, on a une volumétrie très semblable, 22 en 2020 contre 27 en 2021. Concernant les événements significatifs hors échelle, on obtient une valeur quasiment identique. On peut noter à propos des écarts et des dysfonctionnements, donc les deux pavés inférieurs de cette pyramide, que l'on obtient plutôt une volumétrie supérieure. Cela représente quand même pour nous un point important, voire positif, puisque cela signifie que l'on accroît notre capacité de détection.

À propos des contrôles réalisés au niveau de La Hague, pour rappel : ces contrôles sont faits à plusieurs niveaux. On a ce que l'on appelle des contrôles de premier niveau. Ce sont des contrôles réalisés par les équipes de La Hague, et notamment par la Direction Sûreté – Sécurité – Environnement - Protection. C'est donc une filière indépendante de manière à s'assurer que l'on exploite avec les meilleurs standards. On avait donc fait 108 contrôles portant sur 20 thèmes. Les principaux thèmes que l'on a voulu mettre aujourd'hui en relief au sein de cette CLI : la gestion des risques criticité, incendie et manutention. Forcément, on effectue avant tout des contrôles sur les sujets que l'on peut considérer comme étant des sujets à risque puisque l'établissement doit exploiter dans des conditions de sûreté et de sécurité. On a également procédé à pas mal de contrôles sur les aspects organisationnels et humains. On en a fait sur la surveillance des prestataires et sur le système d'autorisations internes. On en a réalisé également sur les risques chimiques.

Au niveau du site, depuis quelques années, on a mis en place – et je pense que M. VARIN vous l'avait déjà présenté – un service d'inspection interne qui dépend directement d'ailleurs de M. VARIN, donc complètement indépendant. Encore une fois, il a vocation à venir mettre une couche supplémentaire d'indépendance par rapport aux équipes de Sûreté – Sécurité – Environnement –

Protection qui, déjà, est une entité, une direction, basée sur les aspects réglementaires. Il s'agit de s'assurer encore d'avoir un niveau de contrôle supérieur et indépendant et sur des thèmes qui sont, vous le voyez, à peu près similaires : les opérateurs industriels, la maintenance, les contrôles périodiques, les produits chimiques et la gestion des risques criticité. Il s'agit donc quasiment des mêmes typologies. Cela nous permet également d'avoir un système d'évaluation de l'efficacité de nos contrôles. Ce que l'on peut dire et ce qui a été observé dans ces deux types d'inspection : ce sont des choses qui se recoupaient.

Au niveau du Groupe, on a également un deuxième niveau de contrôle. Il est assuré par le corporate, c'est-à-dire la partie parisienne. Cela porte sur des choses similaires : la décision urgence, la conformité vieillissement. Cela porte également sur la partie reprise et conditionnement des déchets, la maîtrise des prestataires. Vous voyez que l'on avait la surveillance des prestataires qui était chez nous. Et puis, cela porte aussi sur la radioprotection.

Fort de ces contrôles, aujourd'hui, on peut dire que l'on a quand même un bilan ... Le bilan que je vous ai présenté préalablement est adossé à un système de contrôles que l'on peut considérer avec trois niveaux d'indépendance au sein d'Orano, sans parler de toutes les inspections sur lesquelles on reviendra tout à l'heure et effectuées par l'Autorité de sûreté nucléaire.

À propos des exercices – on en parlait précédemment – cela a été l'un des sujets importants dans nos contrôles. On a réalisé 34 exercices de préparation à la gestion de crise en 2021. Cinq ont été réalisés sur le plan d'urgence interne. C'était en février 2021 et cela portait sur un exercice réalisé avec l'État sur le thème Incendie de solvant dans l'atelier T 4. On a également effectué un exercice interne sur une perte de confinement dans un atelier en démantèlement. On a effectué un exercice interne inopiné sur la fuite d'un évaporateur PF. Il s'agit là d'un scénario PUI. On a effectué un exercice d'évacuation de l'établissement et puis un exercice interne portant sur le thème du contrôle des matières nucléaires dans l'atelier AD 2. C'est là où l'on traite nos déchets.

Concernant le développement des compétences, ce qui vous est principalement présenté ici, c'est tout ce qui concerne le socle des formations que l'on peut faire sur des sujets que l'on peut qualifier de régaliens. Je vais vous épargner les chiffres dans le détail mais on voit qu'il s'agit de volumes d'heures tout à fait significatifs. Encore une fois, elles sont en relation avec les sujets

importants afin que l'Établissement produise en sûreté et sécurité. Les aspects FOH, vous le voyez, ont été placés en premier sur ce slide. C'est parce que la technique est une chose, mais il faut également pouvoir s'assurer que l'on maîtrise l'ensemble des sujets liés aux facteurs organisationnels et humains. Il y a eu des formations sur la radioprotection, sur le transport des matières dangereuses et puis il y a eu un gros volume de formations liées à la sécurité. Cela inclut, par exemple, tout ce qui porte sur les formations qualifiantes : formations électriques, à la consignation et secouriste, entre autres.

Avant de passer à la partie portant sur le traitement des combustibles usés, je voulais savoir si vous aviez des questions ?

Mme HOVNANIAN.- Je vois là une augmentation de 18 % des dysfonctionnements, 43 % des écarts, 4 % des événements hors échelle et 22 % des événements de niveau 0. Vous nous expliquez que c'est parce que vous diagnostiquez davantage. Je suppose que si l'on diagnostique davantage, cela signifie qu'il y a plus de financement là-dessus. Au niveau financier, voyons-nous les efforts supplémentaires ? Et lorsqu'il y a de tels écarts, existe-t-il la possibilité d'avoir quelques années de recul pour voir si cela augmente d'année en année ? Ou bien est-ce là une augmentation soudaine ? Avez-vous des projections portant sur l'année prochaine ? Comment allez-vous continuer sur ces sujets ? Merci.

M. BOCQUET.- A propos de la partie financière, aujourd'hui, je ne pense pas que l'on puisse dire que ce soit lié à une meilleure détection et lié à un effort financier particulier. On pourrait, par exemple, reconsidérer l'augmentation des effectifs. Ce n'est pas cela. Mais on se place dans une démarche d'amélioration continue dans l'établissement. Vous voyez que l'on forme beaucoup sur les aspects organisationnels et humains. Depuis trois ou quatre ans, on a mis en place un service d'inspection interne qui n'existait pas dans le passé. Cela a dû se faire en 2018. Et c'est effectivement là que l'on a fourni un effort important en mettant en place ce service d'inspection interne rattaché à la direction de l'établissement. L'effort a donc été mené à ce moment-là. Et puis s'agissant des équipes, s'inscrivant dans cette démarche d'amélioration continue, cela fait que les personnes se forment, accroissent leurs capacités de détection, d'esprit critique. Il s'agit plutôt d'un perfectionnement, ce qui nous permet de nous situer à un niveau de détection plus fin.

M. VARIN.- Il faut bien voir qu'on a une pratique de contrôle de terrain qui s'est aussi largement développée. C'est-à-dire qu'en complément de la structure de contrôle de la filière indépendante de sûreté, on renforce également une démarche. C'est ce que l'on appelle – alors, excusez-moi, c'est de l'anglicisme ou du japonais – (inaudible). C'est-à-dire que l'on fait plus de 3 000 visites de terrain par an et ce sont les managers qui les font auprès de leurs équipes. Lors de ces visites, cela permet de détecter aussi un certain nombre d'écart. Ces écarts ne sont pas des écarts importants par rapport à notre référentiel Sûreté mais ils permettent de détecter des modes opératoires qui ne sont pas à jour ou un certain nombre d'écarts par rapport à notre référentiel. Et donc, cela nourrit également ce que vous venez de voir ici. C'est donc plus de présence sur le terrain, une structure de contrôle qui a été renforcée et donc aussi une culture qui augmente s'agissant de la remontée d'informations. Je prendrai un exemple que vous avez peut-être vu depuis quelques temps : on a effectivement un certain nombre d'écarts sur les pointages en entrée de zone. S'agissant des *dosicards* et les dosimètres opérationnels, on a observé un certain nombre d'écarts. Il y a des gens qui les oublient dans la borne ou qui rentrent sans avoir badgé. Aujourd'hui, on est convaincu qu'étant donné le fait d'avoir travaillé sur ce sujet, d'avoir refait de la sensibilisation et de la communication, les écarts remontent mieux. C'est aussi cela qui nourrit cette pyramide. Ce n'est donc pas forcément un sujet financier mais c'est un sujet de plus de culture et plus de pratique.

M. HERLEM.- Concernant les exercices qui ont été effectués, est-ce que les résultats restent en interne où pourrions-nous avoir un retour pour savoir si cela s'est bien passé, s'il y a eu des écarts. Un retour d'expérience est-il prévu ou cela sera-t-il présenté ultérieurement ?

M. BOCQUET.- A propos des exercices, je pense qu'il n'est pas prévu aujourd'hui de présentation parce qu'on a fait vraiment beaucoup d'exercices. Ce qui est important, c'est ...

M. HERLEM.- ... Cela veut dire que, là, vous nous dites qu'il y a eu des exercices mais on ...

M. BOCQUET.- ... Ce que je peux vous dire par rapport à l'exercice : je pense que l'exercice le plus important que l'on peut commenter est celui qui a été fait au niveau national en 2021 puisque, là, il y a quand même eu un déploiement de moyens qui était très important, avec les autorités qui y ont également participé.

Concernant cet exercice, voici ce que je dirais en deux points : globalement, sur le terrain, je pense que l'on peut dire que tout s'est bien passé et que tout a bien fonctionné. En revanche, il existe un point de progrès qui a été mis en lumière et sur lequel on travaille avec l'Autorité de sûreté nucléaire à l'IRSN, c'est notre capacité à remonter les données à l'IRSN de façon réactive et pour qu'en cas de crise à venir, on puisse avoir à la fois une cellule de gestion de la crise sur le site de La Hague qui puisse analyser la situation, qui définisse les mesures à prendre. Mais il s'agit également que cette analyse soit faite au niveau de l'IRSN qui a un bon nombre d'experts très qualifiés et qu'elle puisse conforter la nôtre, voire nous réorienter sur certains points. Je pense que cela a été l'un des éléments importants de cet exercice. On peut dire que c'est là que l'exercice a vraiment mis en exergue un point à travailler.

M. VASTEL.- En 2021, il y a eu de la formation sur la radioprotection et je me demande quelle est l'efficacité de cette formation parce qu'au début de l'année 2022, entre le mois de mars et le mois de juin, il y a eu quand même six événements de niveau 0 à propos d'histoires de dosimétrie et de gens qui n'ont pas activé leur dosimètre. Et on vient de nous dire que c'était un peu plus surveillé. Je me demande donc comment c'était avant. Cela fait quand même beaucoup d'événements en quatre mois s'agissant de ce problème. C'est un peu inquiétant.

M. VARIN.- D'abord, je voudrais quand même remettre en perspective ce dont on parle. Je l'ai évoqué moi-même voici quelques minutes, on parle de personnes qui, lorsqu'elles rentrent en zone, ont deux types de dosimètres. Ils ont un dosimètre passif qui enregistre, et on le développe tous les mois ou tous les trois mois parce que cela dépend de la classification des travailleurs. Et puis elles ont un dosimètre opérationnel qui, lorsqu'on l'active en entrée de zone, a un seuil d'alerte et d'alarme qui est compatible avec l'intervention que l'on a à réaliser. On a entre 700 000 et 800 000 pointages par an en zone. Ayez donc en tête qu'il y a 800 000 pointages. Effectivement, on a donc observé – et vous l'avez dit – quelques événements. En termes de ratio, c'est six ou une dizaine sur 800 000. Cela signifie que l'on a un taux de défaillance extrêmement faible. En revanche, je pense effectivement que tout le travail de communication que l'on a pu faire, de re-sensibilisation sur le sujet, fait qu'aujourd'hui un certain nombre d'écarts est remonté de façon un peu plus naturelle qu'avant. On a des taux de défaillance qui sont extrêmement faibles et que l'on suivait déjà avant.

M. AUTRET.- Dans votre présentation, vous avez employé de manière récurrente, vraiment récurrente, les termes indépendant, indépendance, trois niveaux d'indépendance, s'agissant de la filière de sûreté sur place. J'aurais beaucoup aimé que vous parveniez à nous qualifier un peu cette notion d'indépendance interne à l'usine. Il ne s'agit pas de remettre en cause les qualités de M. VARIN mais M. VARIN fait quand même partie de l'entreprise Orano et, à ce titre, cette notion d'indépendance mériterait vraiment d'être précisée. J'essaye de faire la comparaison avec l'ASN qui est une autorité indépendante, qui s'est complètement déconnectée de la filière, sauf pour le budget mais avec des mécanismes qui sont réglés autrement.

M. BOCQUET.- Il est vrai que l'on ne peut pas comparer l'indépendance de l'Autorité de sûreté avec ce que je qualifiais de contrôle indépendant. Le terme était peut-être abusif. Ce qu'il faut retenir, l'idée générale, c'est que l'on a des contrôles, et M. VARIN les a précisés. Par exemple, en production, on a des gens qui font des contrôles tous les jours. On en a des milliers par an mais on a aussi un système extrêmement structuré avec des personnes, par exemple des ingénieurs sûreté, qui vont aller faire des contrôles structurés, avec des standards. Je vous donne un exemple : on va prendre le mode opératoire ou les règles générales d'exploitation pour vérifier que les modes d'exploitation – mais cela concerne la maintenance, cela concerne tous les types d'activités qui ont lieu dans l'usine – soient bien conformes à ce que l'on a écrit. Certes, il ne s'agit pas d'une indépendance du type de l'indépendance de l'Autorité de sûreté mais le système mis en place est un système qui, du fait de sa structure et aussi par les contrôles réalisés, assure des contrôles que je qualifiais comme étant indépendants.

M. LAFFORGUE ASN.- Si je peux ajouter quelques mots et si je prends l'exemple des réacteurs, dans le cas des réacteurs d'EDF, vous avez aussi ce que l'on appelle une filière indépendante de sûreté qui est interne à l'exploitant mais qui est indépendante de la partie production. Et s'agissant de l'indépendance de cette filière indépendante de sûreté, filière qui existe depuis de nombreuses années, elle est contrôlée par l'ASN. Durant les inspections, on va vérifier qu'elle est bien indépendante.

Comme le présentait Orano, cette filière qui a été mis en place est assez récente. L'ASN ne s'est donc pas encore intéressée à cette notion d'indépendance mais, dans l'avenir, on pourra aller voir ce qu'il en est.

M. AUTRET.- A ce sujet, on peut souligner certains rapports des ingénieurs Sûreté d'EDF qui ont marqué l'histoire.

M. ROUSSELET.- A la Suite de la question qui était posée sur les exercices, j'en profite juste pour poser une question : est-ce qu'il y a quelqu'un de la préfecture ou des autorités préfectorales qui soit présent dans la salle ? Parce que l'on a vu une participation beaucoup plus forte des élus à la CLI, et c'est formidable, mais je trouve qu'il y a une vraie défaillance du côté de l'autorité préfectorale. Je ne sais pas si quelqu'un est présent aujourd'hui mais cela me semble être un vrai problème, surtout quand on parle des exercices, etc. Avant, il y avait M. LE GALLET* qui venait quelquefois. Je sais qu'il a été remplacé, on ne sait pas par qui, on ne sait pas comment. Je voulais juste attirer l'attention sur cette question. Visiblement, personne ne lève la main. Ce serait bien que l'on s'interroge sur la manière dont les autorités préfectorales se préoccupent de la CLI.

M. le PRÉSIDENT.- Je voulais effectivement souligner la présence de Monsieur François FLAHAUT qui est le directeur du cabinet du préfet.

M. FLAHAUT.- Bonjour, Monsieur. Effectivement, je suis très discret mais je suis là. C'est effectivement la première fois que je participe à cette CLI. C'est évidemment très intéressant. Comme vous l'avez souligné, M. LE GALLET* a quitté la tête du site PC à la fin de l'année 2021. Il a été remplacé par M. VERVET* et son adjoint est M. THIBAUT* que vous avez dû probablement voir lors de certaines CLI parce que c'est lui qui, en général, assure la présence de la préfecture. Sachez que c'est extrêmement suivi par Monsieur le préfet qui est destinataire des comptes rendus et de toutes les présentations, ainsi que de toutes les questions qui sont soulevées à cette occasion. Dans la mesure du possible, dès que mon agenda me le permet, j'essaie d'être présent. Malheureusement, cela n'est possible que très peu souvent. Je vais donc faire en sorte d'assister aux CLI. Cela peut être moi mais cela peut aussi être Madame la sous-préfète de Cherbourg, en fonction des possibilités. Si je peux vous rassurer, en tout cas, je suis là. Je n'étais pas au premier rang mais je suis bien présent et sachez que ce sont des sujets qui sont très, très suivis par la préfecture.

M. ROUSSELET.- Merci, toutes mes excuses.

M. FLAHAUT.- Je vous en prie.

M. le PRÉSIDENT.- Ce sera donc une discrétion remarquée. Je vous propose maintenant de passer à la suite. Alors, attendez, encore une dernière question, s'il vous plaît, parce qu'il faut que l'on avance.

M. LEGOUIX.- Je veux revenir sur la notion d'indépendance. Ce n'est pas une question mais c'est une suggestion. Nous, ce que l'on propose comme définition de l'indépendance – et on l'a déjà proposée et à l'exploitant et à l'ASN d'ailleurs – c'est qu'en fait on peut considérer qu'un contrôle est indépendant lorsque le point commun dans la hiérarchie, dans l'organigramme, entre les personnes contrôlées et le contrôleur n'est pas à un niveau opérationnel. Parce qu'on pourrait dire effectivement que les ingénieurs-sûreté sont tous sous la hiérarchie, comme l'est aussi l'exploitant du directeur du site, parce que (inaudible) directeur général à Paris. Mais quand le point commun de l'organigramme est une personne qui ne signe aucun document, aucune autorisation de travail, etc., qui cadre une intervention, on estime quant à nous que l'on peut effectivement considérer à ce moment-là, et à condition que le point commun hiérarchique ne soit pas impliqué dans l'opérationnel, que cela définit un niveau d'indépendance suffisamment robuste. C'est une définition que l'on propose et que l'on aimerait bien voir partagée.

M. AUTRET.- Tout cela, c'est (inaudible) interne à l'entreprise parce que, lorsque l'on regarde la dosimétrie, on note quand même que s'agissant des travailleurs extérieurs à l'entreprise qui ne relèvent pas de cette structure organisationnelle sur le plan humain – on parle d'organisation, de classification des travailleurs – ces gens-là ne sont pas concernés du coup. Et s'agissant de la dosimétrie, c'est quand même là qu'elle porte le plus. On est quasiment au double en termes de dose maximale et on a, me semble-t-il, 0,4 point de plus si je me souviens bien des premiers tableaux qui avaient été montrés.

M. BOCQUET.- Je vais me permettre de répondre sur ce point. La dosimétrie des entreprises extérieures est principalement liée... Orano DS, cela porte sur les aspects de démantèlement. Et le système de contrôle dont je vous parlais ne concerne pas uniquement des contrôles qui sont faits sur du personnel Orano. Ces contrôles sont faits très largement sur les activités réalisées sur le site.

M. AUTRET.- J'entends bien mais c'était juste par rapport à la proposition qui a été faite. Je crois que cette proposition-là serait intéressante à partir du moment où elle concerne, de fait, des gens qui sont aussi hors structure.

M. LEGOUIX.- Du coup, les gens hors structure ne sont pas du tout dans l'organigramme des contrôleurs. L'indépendance est donc encore plus forte vis-à-vis des prestataires.

M. AUTRET.- Avec des risques ...

M. FORTIN LARIVIERE.- ... Très rapidement, vous avez présenté le bilan Dosimétrie suivi du bilan Formations. À propos du bilan Dosimétrie, vous présentez effectivement les différences entre les statutaires Orano et les entreprises. Vous est-il possible de présenter la prochaine fois le bilan Formations justement découpé de la même manière ? Parce que, globalement, c'est juste important, par rapport au nombre d'heures de travail qui sont réalisées sur le site, de voir justement l'équivalence formation associée. Mais c'est là juste une demande. Si vous n'êtes pas en mesure de le faire, c'est un peu dommage mais ...

M. BOCQUET.- En fait, s'agissant de la partie entreprises extérieures, on a des exigences en termes de qualification pour les interventions. Par exemple, pour quelqu'un qui est qualifié en radioprotection, il y a des formations reconnues au niveau national. En revanche, le volume de formations dispensées par les entreprises extérieures n'est pas de notre ressort mais du ressort de l'entreprise.

M. le PRÉSIDENT.- Très bien, je vous remercie. Je vous propose que l'on passe maintenant au sujet suivant.

5. PRESENTATION DE LA SYNTHÈSE DU BILAN ENVIRONNEMENTAL 2021 DU SITE D'ORANO LA HAGUE ET DE SON ENVIRONNEMENT. (Exploitant).

M. BOCQUET.- Je vais vous présenter maintenant le rapport sur le traitement des combustibles usés en provenance de l'étranger. Il faut noter que les éléments présentés – et je vais passer très vite sur ce slide – sont issus de deux rapports : le rapport annuel, établi sur la base du code de

l'environnement et le rapport d'information du site, rédigé encore une fois sur la base du code de l'environnement. Les références, vous les connaissez et, si besoin, elles sont rappelées.

Conformément aux accords en vigueur, les déchets sont destinés à être restitués aux propriétaires des combustibles qui sont responsables de leur mise en stockage dans leur pays respectif. Les conteneurs appartenant aux clients étrangers sont expédiés vers le pays d'origine des combustibles usés. Pour rappel, il existe trois typologies : les CSD-C, que l'on appelle les conteneurs contenant les déchets de structure technologiques et compactés. Globalement, dans ces conteneurs, il y a les embouts que l'on évoquait tout à l'heure et qui vont donc le rinceur acide, et puis les gaines de combustible. Mais globalement, il s'agit de très peu de matière. Il y a les produits de fission, les CSD-V ou les CSD-U. C'est là où l'on va retrouver l'essentiel de la radioactivité. Et puis, il y a les CSD-B. C'est là où sont contenus les boues et effluents vitrifiés de moyenne activité.

Conformément à l'article R.542-33-3 du code de l'environnement, sous certaines conditions et après autorisation du ministre de l'Energie, il peut être fait recours à un équivalent afin de restituer les déchets radioactifs aux clients. Pourquoi ce point-là est-il précisé ? Parce qu'en 2021, nous avons eu recours à ce système d'équivalent pour le retour des déchets radioactifs allemands. Ces déchets radioactifs seront donc restitués sous forme de CSD-V et d'emballages de transport usés. Pourquoi ces deux typologies ? En fait, s'agissant des CSD-V – comme on va le voir juste après – ce qui restait à renvoyer en Allemagne, c'étaient les CSD-C, donc les conteneurs contenant principalement les déchets de structures. L'ensemble des CSD-V a été retourné mais il restait à renvoyer toute la masse métallique. Ce qui a été convenu avec les Allemands et en accord avec les gouvernements français et allemand, c'est qu'on allait renvoyer l'équivalent de la masse métallique sous forme de déchets d'emballage. En revanche, comme dans les déchets, dans les CSD-C, il y a également un peu de matière, il est convenu que l'équivalent de la radioactivité serait envoyé sous forme de CSD-V. Cela concerne donc une centaine de CSD-V pour une trentaine d'emballages de transport usés.

En termes de chiffres, le bilan au 31 décembre 2021 concernant le taux de retour des CSD-V était de 95 %, donc 95 % des combustibles étrangers traités. Pour l'ensemble des combustibles étrangers, 95 % des CSD-V ont été renvoyés. Vous voyez le découpage sur le tableau. Ici, figure ce qui a déjà été expédié et c'est donc le pourcentage de conteneurs étrangers. Donc globalement, ce que l'on peut lire ici : 53 % des conteneurs des CSD-V qui ont été renvoyés sont allemands. Au global,

cela représente les 95 % dont je vous parlais, ce qui représente à peu près 5 400 conteneurs de déchets vitrifiés. Cela étant, ce qu'il reste à expédier en pourcentage de conteneurs est mentionné sur la partie de droite. Forcément, le complément, ce sont les 5 % de CSD-V qui représentent 168 CSD-V vitrifiés.

Pour la partie des déchets compactés : aujourd'hui, on a un tableau qui fonctionne exactement avec la même typologie. Ce que l'on peut remarquer : on a 40 % des CSD-C qui ont été renvoyés. Mais il faut quand même noter qu'aujourd'hui on voit qu'il y a 0 % qui a été renvoyé au Japon. Si on compare les retours de CSD-V et CSD-C, c'est ce point-là qu'il faut avoir en tête parce que les conteneurs de CSD-C devaient être renvoyés au Japon en 2017 mais à la suite de l'accident de Fukushima, du retard a été pris par les Japonais pour dimensionner et réaliser les installations de réception de ces conteneurs. Quand on se rappelle les 95 % en comparaison des 40 %, c'est quelque part l'accident de Fukushima qui en est à l'origine.

À propos des matières entreposées sur le site : aujourd'hui, les matières qui sont entreposées par pays sont avant des matières françaises. 98 % d'uranium, 93 % de plutonium. Belgique, Italie avec 1,7 %, le Japon, avec encore un peu de plutonium. La très grande majorité est donc liée aux matières françaises.

Avez-vous des questions sur ce point ?

Un intervenant.- Pouvez-vous revenir au slide 12 parce que j'ai noté 0 %, ce qui correspond à douze tonnes, enfin dix tonnes, pour l'Espagne. Je me demande s'il n'y a pas une petite coquille ?

M. BOCQUET.- Non. Vous parlez de ce 0 % là ?

Un intervenant.- Non, celui de la troisième ligne.

M. BOCQUET.- Troisième ligne ? Espagne ?

Un intervenant.- Oui.

M. BOCQUET.- Oui, oui, c'est exact. Y a-t-il une autre question ?

M. ROUSSELET.- J'ai plusieurs questions.

À propos de l'Espagne en particulier, je sais qu'Oran touche de bonnes sommes journalières pour entreposer ces déchets-là. Il n'empêche que cela vient de Vandellos et que cela fait très, très, longtemps que c'est très, très, froid et qu'il y avait aucune raison de ne pas les retourner. On sait qu'il y avait un accord pour un retour en 2011, qui a été prolongé jusqu'en 2014, etc. Et à peu près tous les ans, on entend : oui, dans le bilan, il y a encore de l'Espagnol présent. On sait que c'est parce qu'il y a une opposition locale importante. Avez-vous l'intention de continuer de toucher de l'argent pour les garder ou existe-t-il réellement une volonté d'en sortir ?

La même question se posera pour l'Italie puisqu'en Italie, c'est pareil, ils n'ont pas de centre de stockage aujourd'hui et qu'il y a une forte opposition des populations. Est-ce que cela veut dire que, là aussi, on continue de garder tout ce qui vient d'Italie ?

Ensuite, il y a des questions que je ne comprends pas : pourquoi est-ce plus compliqué de mettre des CSD-C au Japon alors que l'on transporte des CSD-V ? À priori, c'est quand même beaucoup plus compliqué d'entreposer et de stocker les CSD-V que les CSD-C. A priori, il s'agit de standard de canister et il y a donc aucune raison de ne pas utiliser les mêmes emballages et les mêmes méthodes. Donc là aussi, je suis un peu dubitatif sur le fait que cela ne revienne pas. Je m'interroge toujours à propos de : à quel moment, quelle autorité vous avez et quelle autorité politique suit derrière et est en capacité à un moment donné de dire que si cela retourne, cela doit retourner ? Cela étant, la question va se poser pour à peu près tout. Quand cela a-t-il lieu pour les Australiens ? Existe-t-il un calendrier prévisionnel ? Je sais que vous n'avez peut-être pas sous la main le calendrier prévisionnel mais ce serait bien qu'à un moment donné, vous puissiez nous présenter réellement et à nouveau des échéances crédibles, et non pas des rêves, sur ce qui va se produire.

Ma dernière question porte sur l'Allemagne : avons-nous une explication rationnelle ? Parce qu'à priori, comme vous l'avez précisé tout à l'heure, c'est une première fois. Les Anglais l'ont pratiqué depuis très, très longtemps et beaucoup de fois. Quant à nous, c'était quelque chose que l'on a évité. Cette fois-ci, on a quand même créé un peu un cas d'exception et qui risque de faire jurisprudence dans l'avenir et dans d'autres cas. Ce serait bien de nous expliquer quelles étaient finalement les raisons. Je me rappelle que l'on avait évoqué la logistique, des problèmes de pont roulant à (inaudible) en particulier et qui, à priori, avait des problèmes. Il y avait aussi un sujet sur la

qualification des conteneurs. Mais avons-nous maintenant une explication rationnelle qui nous a amené à dire que l'on a envoyé autre chose que ce qui était prévu ?

M. BOCQUET.- Je vais essayer de répondre à toutes vos questions. Si j'en oubliais, n'hésitez pas à me le rappeler.

S'agissant de la partie espagnole, effectivement, aujourd'hui, l'Espagne n'est pas en mesure de recevoir les déchets qui lui appartiennent. Il existe des pénalités ...

M. ROUSSELET.- ... 650 000 € par mois ...

M. BOCQUET.- Des pénalités sont appliquées aux Espagnols. Ces pénalités, elles ont quand même une vocation à être des pénalités incitatives pour que les Espagnols reprennent ces déchets. Je le vérifierai, mais il me semble que le contrat est prévu pour que, au retour de ces déchets, une partie des pénalités revienne à l'Espagne. Et aujourd'hui, en tant qu'exploitant nucléaire, on ne peut pas les renvoyer à l'Espagne. On ne peut pas mettre sur la route comme ça un transport de déchets si les Espagnols ne sont pas en mesure de les accepter, d'où les pénalités que vous évoquiez, qui sont des pénalités fortes. Et puis ce que je ne mentionnerais pas parce que... Ou ce que je mentionnerai mais ce n'est pas de mon ressort : tous ces aspect-là sont aussi, bien entendu, encadrés par les gouvernements respectifs.

Concernant l'Italie, c'est à peu près la même la même question. Sachant qu'à propos de l'Italie, la date butoir de retour est 2025. Donc, aujourd'hui, on n'y est pas.

M. ROUSSELET.- Non, d'accord, mais vous admettez que, pour que cela soit efficace en 2025, il faut s'y prendre maintenant quand même en termes d'organisation.

M. BOCQUET.- Oui, tout à fait. Mais ce qui est important, et je sais que vous le savez très bien – je l'ai précisé préalablement : ces discussions-là sont aussi à la main des gouvernements et tout se fait avec les gouvernements. C'est ce qui a été le cas à propos de votre deuxième point, le point concernant l'Allemagne. Cela a également été le point à propos du retour des déchets allemands. Il y avait une forte volonté du gouvernement allemand de traiter cette situation avant la fin de l'année 2024, puisque l'engagement qui était pris. Le groupe Orano a fait cette proposition qui correspondait en fait aux enjeux allemands et, bien entendu, cette proposition a été faite en concertation et avec l'accord de nos autorités et le gouvernement. C'est pourquoi j'avais parlé du système d'équivalence.

M. ROUSSELET.- S'agissant de la raison technique, pourrions-nous la connaître ? Parce que, comme je vous le disais, à un moment donné, on a entendu parler de problèmes logistiques par rapport aux installations.

M. VARIN.- Il y a un sujet sur le design des emballages, et donc des installations devant recevoir ces emballages. Effectivement, il y avait un retard pour pouvoir être en capacité de respecter le délai 2024. Finalement, c'était lié à un changement de design d'emballage et ensuite il s'agissait d'être capable de le produire d'un point de vue industriel et que les installations soient mises à niveau. C'est bien pourquoi Orano a proposé d'autres solutions.

M. ROUSSELET.- Cela signifie qu'ils ne voulaient pas des vôtres alors !

M. VARIN.- C'étaient des emballages qui n'étaient pas des emballages Orano. Je n'ai pas à m'exprimer sur le fait qu'ils ne voulaient pas des nôtres mais c'étaient des emballages qui n'étaient pas de design Orano.

En tout cas, ce qui est important dans l'échange que l'on vient d'avoir : il faut noter que, nous, on a aucun intérêt commercial dans le fait que les déchets prennent du retard en termes de retour. La preuve, quand on évoque les pénalités vis-à-vis de l'Espagne – et cela a été évoqué – lorsque les déchets repartiront, une partie des pénalités sera remboursée au client. On n'a donc pas d'intérêt sur le long terme. En tout cas, nous, Orano, on met à disposition toutes nos ressources techniques pour être en capacité de trouver des solutions pour respecter les accords intergouvernementaux.

Et si on fait finalement une synthèse : s'agissant de la partie allemande, on retourne la même quantité de radioactivité et c'est cela qui est important. Il s'agit de la même quantité de masse métallique de déchets. On respecte donc bien les engagements. Et quand on regarde la situation aujourd'hui, finalement, il y a des échéances avec l'Italie mais on n'a pas encore atteint cette échéance. Bien évidemment, nous, on travaille pour que les choses avancent. C'est fixé à 2025. Nous, on fait le maximum pour respecter cette échéance. Vis-à-vis de l'Espagne, quitte à me répéter une dernière fois, on n'a aucun intérêt commercial et on met tout en œuvre pour que... Les emballages sont déjà sur le site de La Hague. Ils sont disponibles. On est donc prêt à charger les déchets pour qu'ils repartent en Espagne.

M. ROUSSELET.- Et à propos du Japon, des CSD-C et des CSD-V ?

M. VARIN.- A propos des CSD-C au Japon, effectivement, il y a un travail aujourd'hui. Cela ne porte pas sur l'emballage mais il s'agit du bâtiment d'entreposage. Là aussi, il faut intégrer le REX de Fukushima dans le design du bâtiment, ce qui rajoute du délai.

M. BOCQUET.- S'agissant du point par rapport aux CSD-V : les CSD-V sont partis avant Fukushima.

M. ROUSSELET.- Oui, oui, oui.

M. VARIN.- Mais quant à moi, je parlais des CSD-C. On est bien d'accord ?

M. ROUSSELET.- Oui. Ce sera sur le site de Rokkasho ?

M. VARIN.- Pardonnez-moi, mais je dois vérifier le site sur lequel c'est prévu.

M. ROUSSELET.- L'Italie a envoyé des MOX. Elle n'en a pas envoyé beaucoup, mais quelques-uns. Ont-ils été retraités à date ou vont-ils finir dans la piscine ?

M. VARIN.- Non, non. Alors là, il s'agit d'une question d'ordonnancement. Non, non, non, c'est une question d'ordonnancement. S'agissant des combustibles, je vais vérifier en termes d'ordonnancement, parce que je ne suis revenu sur le site qu'en 2020 et je n'ai donc plus toute l'histoire. Je sais qu'il nous reste quelques tonnes à traiter mais je ne sais plus quelle est la nature des combustibles. En revanche, ils ont vocation à être traités. C'est comme pour tout ce que l'on reçoit comme combustible MOX venant de l'étranger, ils seront traités parce que ce sont de petites quantités. Je rappelle que, lorsque l'on parle de non-traitement de combustible MOX... Puisque même si hier soir on n'a pas pu en parler, c'est un sujet que l'on avait quand même évoqué lors d'une réunion publique de Saint-Lô. S'agissant du combustible MOX, aujourd'hui, on a déjà traité plus de 70 tonnes. On sait le traiter. C'est vrai que l'on ne sait pas traiter à une cadence industrielle élevée. Si on devait traiter tous les combustibles MOX qui sortent des centrales EDF françaises... En revanche, on sait faire des campagnes de petites quantités. Les combustibles MOX ont donc vocation à être traités.

M. MARTIN.- C'est surtout une précision que je voudrais obtenir parce que j'ai été ébloui par l'exposé concernant les équivalences. En effet, si j'ai bien compris, les équivalences des CSD je ne sais quoi, avec les embouts et les gaines, on les remplace par des CSDV qui contiennent des produits de fission. Donc pour nous, si on garde des CSD je ne sais quoi, avec des embouts, etc., ils

refroidissent. Cela a d'ailleurs été dit par quelqu'un situé derrière moi. Ils sont très froids. En revanche, s'agissant des produits de fission, cela va durer beaucoup plus longtemps. Je trouve que cette équivalence à la gloire de ceux qui ont négocié cela, que ce soit le gouvernement, vous-même ou je ne sais qui. Je ne connaissais pas cette règle, je la trouve très intéressante du point de vue financier.

Alors maintenant et pour terminer en souriant : finalement, si l'Espagne a des pénalités, c'est très bien puisqu'ils nous abreuvent de légumes bon marché. Donc, cela compense. Merci.

M. AUTRET.- Monsieur autre. J'ai vu passer dans vos tableaux qu'il y avait 16 tonnes de plutonium japonais. Les caractériser « d'un petit peu », j'ai trouvé cela curieux. J'aurais voulu savoir quel âge il avait et si, du moins, il était compté, non en chiffre comptable mais comme substance physique, quel était son niveau de dégradation – parce qu'il s'agit plutôt de 241 que de 239 – et quels étaient les termes du contrat dans les deux sens du mot ?

M. VARIN.- Là aussi, vous posez une question qui est précise sur le Pu actuel. Quel est son âge dans nos entreposages ? En revanche, très clairement, je ne répondrai pas de façon détaillée : les 16 tonnes de plutonium qui sont entreposées actuellement ont pour vocation et ont la qualité pour faire du MOX. Ils ont pour destination l'usine de Melox pour y fabriquer du combustible MOX qui repartira au Japon.

M. ROUSSELET.- Oui, mais alors j'insiste parce que vous avez quand même retraité ce combustible japonais depuis des années. Il a de l'âge. Étant donné l'américium, on ne va pas en retirer.

M. VARIN.- De toute façon, aujourd'hui, ce qui est important, c'est en termes de quantité de plutonium. Ce tonnage de plutonium que l'on a aujourd'hui appartient au client et il a pour vocation à fabriquer du combustible MOX.

M. ROUSSELET.- Juste pour bien comprendre, cela signifie-t-il que c'est boîte par boîte, qu'il y a une boîte identifiée comme étant japonaise, issue du retraitement japonais, auquel cas il est vieux et plein d'américium et cela pose un problème. Ou bien êtes-vous en train de nous dire que c'est un stock global, qu'on y prend le plutonium, y compris s'il vient de la France, qu'il est très récent et plus frais – pour faire du MOX, c'est quand même mieux – Est-ce là ce que vous faites ou pas ? On va y

revenir lorsque l'on abordera ensuite la question du plutonium et des rebuts parce que c'est la même question.

M. MARTIN.- Vous avez posé une question sur la partie rebuts. Aujourd'hui, quand vous fabriquez du combustible MOX, il y a une quantité de matière qui appartient au client et on doit la lui retourner sous forme de combustible MOX.

M. ROUSSELET.- Est-ce physiquement la sienne, c'est là la question ?

M. VARIN.- Aujourd'hui, il y a un certain nombre de lots. Quand on compte, quand on fait du traitement de combustible, cela fonctionne par lots. A l'issue, effectivement, les lots sont estampillés comme étant de telle ou telle propriété. Ensuite, on utilise ce plutonium pour faire du combustible MOX. Si on est amené à avoir un défaut qualité – parce que l'on peut avoir du rebut – Orano prend la propriété du rebut, met à disposition du plutonium de meilleure qualité pour faire du combustible MOX.

M. AUTRET.- Il s'agit bien de chiffres comptables et non pas des substances physiques identifiées.

M. VARIN.- Mais ce qui est important à la fin, c'est que vous ayez traité du combustible, que ce combustible avait une quantité de plutonium et que vous retourniez bien cette quantité de plutonium à votre client sous forme de combustible MOX.

M. ROUSSELET.- On a bien compris. Mais cela veut dire que le MOX Japonais que l'on vient de fabriquer et qui part en septembre, il a été fabriqué avec du plutonium français.

M. VARIN.- Pas forcément, pas forcément.

M. ROUSSELET.- Mais qu'est-ce que cela veut dire « pas forcément » ? On a arrêté de retraiter les combustibles Japonais par la quantité qu'il y avait, et cela depuis des années. Il est forcément bourré d'américium. Bien évidemment, c'est normal et c'est logique qu'à Melox on cherche à avoir du plutonium de bonne qualité. Celui que l'on a fait venir là-bas, il ne devait pas être marqué sur les boîtes qu'il s'agissait de plutonium japonais. Si ?

M. BOCQUET.- Je vais me permettre d'ajouter un point. Vous avez raison sur le fait qu'un combustible qui a été traité, brûlé, il y a longtemps, « s'américite » finalement. Mais ce qui a déjà été négocié une première fois avec les Japonais, compte tenu du retard qui avait eu lieu au traitement, ils

sont déjà repassés une fois. On les repasse à l'URP, donc l'atelier où l'on dissocie l'américium du plutonium. Cela étant, la comptabilité que vous évoquez, c'est quelque chose qui est national. Qu'il s'agisse d'une déclaration comptable, ce n'est pas in fine quelque chose à la main de de l'exploitant. C'est quelque chose qui est aussi suivi par la DGEC. Et puis, à propos de ce que vous évoquez aussi concernant la répartition que l'on peut avoir : est-ce que l'on fait du MOX avec du plutonium provenant d'un réacteur français ou provenant d'un réacteur étranger ? Cette comptabilité rentre en ligne de compte mais ce qu'il aussi avoir en tête, c'est que l'on a des clients qui peuvent être intéressés par des isotopies plutonium différentes. Et les Japonais ne sont pas intéressés par les mêmes isotopies que celles des Français. Mais c'est mais quelque chose qui n'est pas anodin.

M. ROUSSELET.- Je crois que l'on a enfin compris que ce sont des chiffres, que ce sont des masses quantifiées et que c'est cela avec lequel on travaille. Ce n'est donc pas avec des produits physiques.

M. VARIN.- Oui, mais ce qui est important ...

M. ROUSSELET.- . Mais je ne dis pas que c'est grave. Je dis juste que je souhaitais comprendre.

M. VARIN.- Juste pour synthétiser cette discussion, ce qu'il est important de comprendre : nous, on doit garantir un bilan. C'est-à-dire qu'à la fin, il faut que l'on ait un bilan de matière qui soit cohérent avec ce qui est arrivé sur site, à Orano, et ce qui repart chez nos clients étrangers. Et c'est là le point clé. Ensuite, nous, on adapte effectivement nos séquences d'utilisation du plutonium en fonction de la qualité du plutonium qui est demandée par nos clients et ce qui est disponible. Et à propos de la question des rebuts – et c'était une question qui a été posée, donc j'y réponds à nouveau une dernière fois – s'agissant des rebuts, Orano en prend la propriété. En revanche, Orano met à disposition du plutonium qui permet de garantir le bilan matière.

M. ROUSSELET.- D'accord mais... Enfin, on va peut-être y revenir si on traite vraiment le point en tant que tel mais vous savez bien que le rebut va avoir un volume puisque l'on est à 8 % de Pu, on devient gestionnaire d'un produit qui contient le plutonium. Théoriquement, le camion lorsqu'il part, c'est du plutonium japonais puisqu'il part à Melox pour faire du MOX japonais. Là, on a des rebuts, ils remontent et puis un coup de baguette magique et il n'est plus japonais. Vous admettez que le fait de

ne faire que des bilans matière, cela pose quand même un problème ensuite : on se retrouve à gérer des rebuts issus de productions japonaises, avec théoriquement un inventaire japonais. On se retrouve à gérer des rebuts et alors que l'on sait que l'on a quand même de sérieux problèmes de gestion des rebuts, une quantité de rebuts importante issue du Pu japonais. On a fait un coup de baguette magique et il devient français.

M. VARIN.- Concernant le coup de baguette magique que vous évoquez – et je le redirai une dernière fois – ce qui est important, c'est qu'à la fin, votre bilan matière soit respecté. On est bien d'accord ? Ensuite, effectivement, nous gardons aujourd'hui du rebut. En revanche et s'agissant du rebut, nous, on a des installations à l'URP qui les reprennent ensuite, pour le remettre à niveau d'un point de vue qualité pour pouvoir le réutiliser.

M. MARTIN.- Je ne sais si c'est la dernière, mais je voudrais quand même être certain que la physique n'ait pas changé. Je suis un peu surpris de cette discussion parce que, pour moi, le Pu, effectivement, quand on traite le combustible et si l'on attend trop longtemps, de l'américium apparaît. On parle tout le temps de cet américium dans les revues ou autres. Je voudrais quand même rappeler que le combustible, quand il arrive à La Hague, il a déjà deux ou trois ans de refroidissement. Il y a de l'américium qui s'est formé dans le réacteur et il part ensuite au premier cycle. Donc, les produits de fission contiennent également une certaine proportion américium qui vient du premier cycle. De celui-là, on n'en parle pas mais c'est pareil. C'est de l'américium de la physique. Il ne faudrait pas alors distinguer l'américium qui vient du Pu tardif, l'américium qui vient du premier cycle parce que le combustible a refroidi dans la piscine d'EDF, etc. Je suis un peu surpris de cette discussion surréaliste parce qu'effectivement, ce qui compte, c'est ce qu'a dit M. Varin : Le bilan du Pu. D'ailleurs, je signale qu'il y a une erreur permanente, à savoir : c'est des PuO₂ et non pas du Pu. C'est de l'oxyde de plutonium. Je le rappelle parce qu'il y a eu des remarques concernant le plutonium à propos de la prolifération et il faut du métal Pu. Or le PuO₂ n'est pas capable de faire une bombe. Je reviens sur l'histoire du Pu irradié avec de l'américium : je suis d'accord, il y a de l'américium qu'il faut « désaméricier ». D'accord, il a des compositions isotopiques qu'il faut mélanger pour que cela corresponde à ce que souhaite le client, et c'est très bien, mais l'américium que l'on extrait du premier cycle et qui part avec les produits de fission, c'est-à-dire vers le vert, personne n'en parle. C'est la même chose. C'est le même américium. Je n'arrive pas à comprendre que l'on fasse une distinction.

M. ROUSSELET.- Parce que c'est le même mais il part dans le vitrifié, c'est parfait. Alors que là, ...

M. MARTIN.- ... Avec le système d'équivalence, on ne sait pas où il va. Voyons, il faut quand même être réaliste. Moi aussi, je sais faire les chemins tortueux. Je ne suis quand même pas complètement nul même si je suis vieux. Voilà, merci.

Rires dans l'assemblée.

M. le PRÉSIDENT.- Mais personne n'a jamais pensé cela, Monsieur Martin. Je vous propose de passer au sujet suivant. Peut-être qu'au détour de ce sujet, on reviendra sur cette conversation.

M. BOCQUET.- Très bien, on pourra reparler de l'américium effectivement.

On aborde le bilan environnemental de l'usine. À propos de la partie bilan des rejets gazeux, vous voyez les trois dernières années et les limites sont affichées sur ce slide. Ce que l'on peut commenter : aujourd'hui, quand on regarde l'année 2021, il n'y a pas de point singulier pour lequel il y aurait des commentaires particuliers à évoquer. Ce que l'on peut signaler, c'est que l'on a quand même une baisse du krypton, mais le krypton est quand même aussi lié à la typologie des combustibles que l'on produit puisqu'il s'agit des années 2020 et 2021 avec des productions qui sont équivalentes. Cette baisse de krypton est donc plutôt liée à la typologie de ce que l'on a cisailé plutôt qu'à une évolution particulière.

À propos des rejets liquides, là encore, il s'agit encore des choses qui sont en cohérence avec le tonnage traité. Il n'y a pas de point singulier. S'il y en avait sur lequel on pourrait peut-être mettre l'accent, vous voyez qu'en termes de césium, on a une très légère augmentation par rapport à 2020 tout en étant tout à fait dans des mesures semblables à celles de 2019. Là encore une fois, le césium est quelque chose qui est directement lié à la typologie des combustibles cisailées, et puis on est très en dessous de nos limites de rejets.

S'agissant des rejets chimiques et des trois dernières années, encore une fois, ce que l'on peut mettre en évidence, ce sont peut-être trois points. Vous voyez que concernant l'hydrazine et l'ammonium, on a une légère augmentation de l'hydrazine et de l'ammonium. Aujourd'hui, cette augmentation, même si elle s'inscrit dans des proportions somme toute très raisonnables, on n'a pas complètement identifié l'origine de cette augmentation. Pour la comprendre, on a mis en place un

mode de surveillance pour identifier son origine, et l'ammonium étant un produit de dégradation de l'hydrazine, il y a très certainement un lien de cause à effet entre ces deux phénomènes-là, mais sur lesquels – je le répète – une surveillance a été mise en place en 2022.

À propos de la partie rejets chimiques, cela figure sur le deuxième tableau. Pour ceux qui ne le savent pas, on commente quatre types de rejets : ceux qui sont liés aux procédés, ceux qui sont liés au traitement des effluents puisque les effluents avant d'être rejetés subissent un traitement, tout ce qui est métaux lourds et puis on peut avoir également des rejets liés à d'autres formes chimiques, notamment, par exemple, des hydrocarbures. S'agissant de ce dernier point, aujourd'hui, quand on regarde les évolutions, ce que vous pouvez noter : le point le plus notable concerne l'augmentation que l'on a eue concernant nos rejets en aluminium. Ce rejet-là provient de l'exploitation de 2020. En fait, on a compris son origine. A l'usine, on a un atelier qui sert à décontaminer les pièces de façon ensuite à pouvoir les recycler, en faire leur maintenance. Et dans cet atelier-là, on avait un peu augmenté la concentration d'acide nitrique de façon à avoir une meilleure décontamination des pièces et, par conséquent, un meilleur taux de recyclage de nos pièces. Mais ce qui n'avait pas été anticipé, c'est que s'agissant de certaines pièces, notamment certains télémanipulateurs, cette augmentation de l'acide nitrique a abouti à attaquer un peu l'aluminium, et cet aluminium s'est retrouvé dans nos cuves de prétraitement. On est donc revenu sur ce mode de traitement. Aujourd'hui, on pratique un mode de traitement d'avant 2020. En revanche, ce que l'on sait, c'est qu'il y a encore des cuves présentes sur le site, liées à ce mode de fonctionnement que l'on avait mis en place en 2020, et en 2022, on ne sera certainement pas encore complètement revenu à la valeur de 2019. On risque d'avoir encore quelques rejets. Je ne sais pas s'ils seront complètement du même ordre mais il reste des cuves dans le site avec un taux d'aluminium supérieur.

Concernant les rejets chimiques gazeux, ce que l'on peut voir ici, notamment à propos du dioxyde de soufre : on peut voir une évolution extrêmement significative puisque vous voyez que, lorsqu'il s'agissait d'une valeur à peu près de 100, on a aujourd'hui une valeur de 1. Les rejets de dioxyde de soufre ont donc très fortement diminué. À propos de l'origine : en 2019, on n'utilise plus du fioul lourd dans le site de la Hague. C'est un fioul moins traité et qui contient du soufre. On n'utilise plus que du fioul domestique. Cet arbitrage a été pris, notamment, dans le but de diminuer nos rejets. Il me semble qu'il y avait également une évolution de la réglementation, mais je ne sais pas si c'était à

cette époque-là. Forcément, quand on a moins de fioul lourd, on a moins de poussière. Les MOX ont également diminué. Et puis à propos de l'aspect Co2, du côté d'Orano Groupe, on a l'objectif de diminuer de 10 % nos rejets de Co2 d'ici à 2025. S'agissant de la diminution de ces rejets de Co2 dans l'établissement de La Hague, il s'est agi de mettre en place des chaudières électriques. Une troisième chaudière électrique est d'ailleurs en construction. Aujourd'hui, on privilégie le fonctionnement de nos chaudières électriques par rapport aux chaudières à fioul. Cela a pour conséquence d'avoir divisé à peu près par deux nos émissions de dioxyde de carbone. Concernant le monoxyde de carbone, aujourd'hui, on a une valeur extrêmement faible puisque on est à zéro. Si on allait chercher les chiffres derrière la virgule, forcément, on en trouverait. À propos de l'aspect rejets des chimiques gazeux, Je pense qu'il faut avoir en tête qu'il y a deux évolutions notables qui ont été mises en œuvre dans l'établissement dont les conséquences sont clairement observées en 2021.

Avez-vous des questions avant que je ne passe à l'impact radiologique ?

M. MARTIN.- Une précision : vous avez augmenté les rejets en aluminium par le recyclage de ?
Je n'ai pas pu entendre.

M. BOCQUET.- L'augmentation s'explique par le fait que, dans l'atelier AD1 BDH, on traite avant de recycler les pièces. On les décontamine et cette décontamination se fait avec de l'acide nitrique. Et on a augmenté la concentration en acide nitrique pendant ces décontaminations pour aller chercher une décontamination plus importante. Ainsi, on a attaqué un peu plus la pièce et on a embarqué un peu d'aluminium puisqu'il y avait des pièces qui contenaient de l'aluminium.

M. MARTIN.- Voilà, c'est cela que je voulais savoir. Ce sont des pièces en aluminium.

M. BOCQUET.- Par exemple, il y a des télémanipulateurs qui comptent ...

M. MARTIN.- ... D'accord, ce n'est pas une transmutation de ...

M. BOCQUET.- ... Non, non, non, non ...

M. MARTIN.- ... C'est donc à cause de l'aluminium contenu dans les pièces.

M. BOCQUET.- Oui.

M. MARTIN.- D'accord. La seconde question : quand vous dites que, finalement, vous allez rejeter beaucoup moins grâce au fait que vous avez abandonné le fioul lourd. Vous êtes passé au

diesel ou à un léger, je sais plus lequel. Est-ce que vous n'avez pas aussi augmenté la cote part des chaudières électriques ?

M. BOCQUET.- Si, si, on a aussi augmenté la cote part des chaudières électriques ...

M. MARTIN.- ... Parce que vous allez avoir une troisième chaudière, mais vous avez déjà augmenté les chaudières électriques assez fortement.

M. VARIN.- Cela se voit avec le Co2. C'est ce qui ...

M. MARTIN.- ... Voilà, c'est ce que je voulais savoir parce que vous n'avez pas parlé des chaudières électriques tandis que vous avez essentiellement parlé de ...

M. BOCQUET.- ... Si, si.

M. VARIN.- Si, il l'a évoqué.

M. MARTIN.- Vous avez dit « une troisième chaudière électrique ».

M. BOCQUET.- Je n'ai peut-être pas été suffisamment clair, mais on a augmenté la proportion des chaudières électriques.

M. MARTIN.- Vous voyez, Monsieur le PRÉSIDENT que j'ai la tête qui faiblit parce qu'il paraît qu'ils l'ont dit.

M. BOCQUET.- Non, si vous l'avez mal compris, c'est que je n'ai pas été suffisamment clair mais ...

M. MARTIN.- Alors là, vous êtes très généreux.

M. BOCQUET.- Mais là où vous avez effectivement raison, c'est que l'on a augmenté la part du mixe des chaudières électriques.

M. MARTIN.- Oui, parce que je l'ai lu quelque part dans vos papiers mais je ne sais pas quand.

M. BOCQUET.- Et c'est pourquoi vous voyez sur ce tableau que l'on a divisé par deux notre production de Co2.

M. MARTIN.- Dernier point, mais il est humoristique : vous ne pensez pas passer à une chaudière au charbon parce que c'est la mode ?

(Rires dans l'assemblée)

(Échanges hors micro dans l'assemblée : inaudible)

M. MARTIN.- Attends, en France, on en redémarre deux, je suis désolé.

M. BOCQUET.- A Saint-Avoid.

M. MARTIN.- Merci.

M. AUTRET.- Je voudrais aborder deux points : sur le tableau qui précède celui-là, vous aviez les DCO qui doivent être les divers composés organiques, je crois, et le chiffre est à 14 100 ...

M. BOCQUET.- ... demande chimique. C'est demandes chimiques en organique.

M. AUTRET.- Voilà. Le chiffre est très, très, élevé par rapport à tous les autres chiffres du tableau. Est-ce qu'il y a... ?

M. BOCQUET.- Non, il s'agit ici des rejets chimiques. Vous voyez que la réglementation est à 60 000. C'est toute industrie. C'est lié au fait qu'il ne s'agit pas de la même typologie de rejets.

M. AUTRET.- D'accord. Et le deuxième point concernait aussi les chaudières électriques que vous avez mises en place : Hormis les problèmes de rendement de ces chaudières électriques, cela occasionne quand même une production de déchets, mais cela représente quelque part – et avec un peu d'humour, comme le faisait à l'instant Jean-Paul MARTIN – un genre d'économie circulaire pour vous ?

M. VARIN.- Oui, mais je pense que l'on peut faire de l'humour, mais c'est important. Aujourd'hui, on sait que l'on a un vrai enjeu climat. On peut en débattre. D'ailleurs parfois, dans les débats que l'on peut avoir actuellement, il faut peut-être que l'on mette cela un peu en perspective. Peut-être avons-nous aussi raté le coche ...

M. AUTRET.- Je pense que l'on a aussi un vrai enjeux à propos des déchets et que les deux pourraient être comparables mais ce n'est pas le lieu, de fait.

M. VARIN.- Je pense que ce n'est peut-être pas le lieu, ici, mais c'est quand même important de le rappeler. Quant à nous, on s'engage effectivement dans la démarche d'optimiser nos rejets en Co2. Et indépendamment de la notion d'économie circulaire, je pense que c'est là un vrai enjeu pour

la planète aujourd'hui. Donc nous, Orano, on s'engage là-dedans dans toutes nos modalités de production d'utilité.

M. VASTEL.- A propos de l'optimisation des rejets, et on vient justement d'en parler, on parle du Co2, d'accord, c'est bien, mais est-ce que l'on parle d'optimisation des rejets radiologiques et chimiques qui sont toujours aussi importants et qui sont aussi considérés comme des rejets alors qu'en somme ce sont plutôt des déchets. Est-ce qu'il y a un programme réalisé pour diminuer les rejets radiologiques et chimiques parce que là, on n'en a pas parlé pour l'instant ?

M. VARIN.- Tout d'abord, je pense que l'on a déjà été amené à l'exprimer à plusieurs reprises dans cette instance. Orano, et depuis de nombreuses années, a fait de gros efforts. Quand on regarde la diminution de nos rejets depuis les années 90, aujourd'hui, on a un niveau de rejets qui est extrêmement bas. Et aujourd'hui, cela fait que l'impact du site – je sais que je le dis à chaque fois – est équivalent à deux journées de radioactivité naturelle. Je crois qu'il faut quand même le rappeler. On a donc un impact qui, aujourd'hui, est totalement maîtrisé et qui est extrêmement faible. On étudie systématiquement ce que l'on peut mettre en œuvre en termes d'optimisation des rejets. Et d'ailleurs, on rentre dans un nouveau cycle puisque l'on doit d'ici la fin de l'année 2023 produire nos nouvelles études technico économiques. C'est-à-dire que l'on doit réévaluer aujourd'hui les techniques que l'on utilise pour les rejets. On doit regarder s'il y a de meilleures techniques disponibles d'un point de vue industriel qui existeraient maintenant et que l'on serait susceptible de mettre en œuvre. On aura donc un nouveau point de rendez-vous à la fin de 2023. On aura fait ce nouveau cycle d'études et on sera en capacité, comme cela avait déjà été fait la dernière fois, de présenter en CLI le résultat de ces travaux. Régulièrement, on remet bien sur la table nos dispositifs technologiques sur les rejets et on réévalue si l'on doit mettre en œuvre de nouvelles dispositions pour les optimiser.

M. GERNEZ.- Bonjour, j'ai juste une suggestion et une question. La suggestion : sur tous les tableaux figurent les unités. Par exemple, les unités figurent dans celui-ci mais ne figuraient pas dans le précédent.. Et puis, un petit point sur ...

M. BOCQUET.- ... Si, ici, la tonne.

M. GERNEZ.- D'accord, excusez-moi. Ensuite, un petit point sur l'aluminium : j'imagine que le sel d'aluminium qui est rejeté est un sel de l'acide nitrique ? Je le suppose mais j'aimerais avoir la précision. De même, est-ce que l'on a des données sur la toxicité de ce composé d'aluminium ?

M. VARIN.- On l'a dit tout à l'heure : à propos de la forme physico-chimique, cet aluminium est associé effectivement au traitement des pièces que l'on a pu faire. Donc, sous sa forme physico-chimique dans le rejet, je n'ai pas la précision aujourd'hui. Je ne sais pas sous quelle forme il est. En revanche, s'agissant de la toxicité de l'aluminium, d'une manière générale, dans le cadre de nos études d'impact et de nos études de risques, bien évidemment, on évalue l'ensemble de nos rejets. S'agissant de l'aluminium, comme pour le reste, il s'agit d'évaluer ce que représentent finalement aujourd'hui nos indices de risques associés à ces rejets. Cela, c'est intégré dans nos études d'impact. On a même été amené à travailler sur ça, c'était lié à des décontaminations de pièces. Vous savez que l'on utilise de l'eau brute que l'on traite et, dans le passé, on avait eu des dysfonctionnements de notre station d'eau traitée parce qu'on travaillait à base de sels d'aluminium pour traiter cette eau. Alors, on a effectivement travaillé pour optimiser ce process puisque l'on avait observé – mais cela ne concernait pas cette année mais d'autres années – une augmentation de nos rejets d'aluminium dans les ruisseaux.

Pour répondre à votre question, s'agissant du sujet de toxicité, on l'introduit bien dans nos études d'impact. On calcule bien nos indices de risques associés à cela. Et quand on identifie que l'on a effectivement une évolution de l'aluminium ou d'autres éléments, on met en œuvre des dispositions pour réduire ces rejets. On l'a fait dans le passé pour le traitement de l'eau brute et là, on est finalement revenu en arrière concernant le traitement de décontamination des pièces.

M. le PRÉSIDENT.- D'autres questions ?

Mme BROC.- Je voulais juste apporter une précision parce que j'ai regardé ce que voulait dire justement DCO, et cela veut dire « La demande chimique en oxygène pour dépolluer l'eau ». Enfin, il me semble. Vous dites que ce sont des déchets. Enfin, je ne sais pas ce que vous avez dit ...

M. BOCQUET.- Non, non, c'est bien ce que j'avais précisé : demande chimique en oxygène.

Mme BROC.- Je n'avais pas compris.

M. BOCQUET.- Dans toutes les industries chimiques, c'est quelque chose qui est extrêmement standard. Toute industrie a une réglementation sur sa demande chimique en oxygène.

Mme BROC.- Merci.

M. HEDOUIN.- Cela concerne les rejets de nitrates. J'ai fait juste un petit calcul, une règle de trois, à peu près une équivalence si l'on devait faire un plan d'épandage agricole pour ces nitrates : on aurait l'équivalent de plus de 11 000 hectares, sachant qu'évidemment un rejet direct en mer, ce n'est pas du tout l'équivalent d'un rejet sur un sol puisque, effectivement, le sol va traiter ces nitrates. Je voulais savoir, suivant la forme que prennent ces nitrates, comment, ensuite, ils vont vivre en pleine mer, parce que j'imagine que dans le cas présent il s'agit de rejets en pleine mer à une l'époque où l'on parle beaucoup quand même de de pollution marine et d'impacts, par exemple sur les algues et sur les pollutions algales. On est quand même dans un département qui peut être aujourd'hui forcément sensible à des boums algales et il s'agit quand même de rejets qui sont extrêmement importants puisque, si on devait épandre cela en terrestre, si l'on était une exploitation agricole et non pas une usine de retraitement, on se retrouvait dans la nécessité d'avoir un plan d'épandage de plus de 11 000 hectares.

M. VARIN.- A propos du sujet des nitrates : c'est un sujet qui fait aussi l'objet d'un suivi dans l'environnement. C'est même suivi par des organismes autres qu'Orano, et qui ont permis de démontrer que l'on n'a pas d'impact sur l'environnement aujourd'hui. On n'a pas de phénomène d'eutrophisation. Et en termes de conclusion, il n'y a pas de rejet...

M. HEDOUIN.- ... Comme en Bretagne, en somme ...

M. le PRÉSIDENT.- Une dernière question de Monsieur Rousselet.

M. ROUSSELET.- Je reviens justement sur le bilan. À propos des réceptions de combustibles étrangers, depuis un certain temps, à peu près un an et demi, il n'y a pas eu du tout de réception de Borssele chez EPZ. Y a-t-il une explication à cela parce que le contrat hollandais doit être toujours en cours ?

M. BOCQUET.- Oui, le contrat hollandais est toujours en cours.

M. ROUSSELET.- Cela fait donc plus d'un an et demi qu'il n'y a plus du tout de réception de combustible chez EPZ.

M. BOCQUET.- S'il n'y en a pas eu – et je ne mets pas ici votre parole en doute – c'est que l'on va en recevoir. Borssele continue et même EPZ. C'est un client qui a vraiment... Le recyclage fait partie de sa priorité et nous, on va en recevoir, on en traitera.

M. ROUSSELET.- Parce que, généralement, il y avait 13 tonnes. (Inaudible) ...

M. BOCQUET.- Oui, c'est cela. Ils envoient généralement trois transports. Ils cumulent les transports. Il y en aura, oui.

6. PRESENTATION DU BILAN ANNUEL 2021 DU SITE D'ORANO LA HAGUE DU POINT DE VUE de L'ASN. (ASN)

M. le PRÉSIDENT.- Parfait, je vous remercie et je vous propose de passer maintenant au sujet numéro 6, c'est-à-dire à la présentation du bilan annuel 2021 du site Orano La Hague du point de vue de l'ASN.

M. LAFFORGUE ASN.- Bonjour. Je vais vous présenter le bilan 2021 de l'ASN sur l'établissement Orano Recyclage de La Hague. Tout d'abord, un peu de contexte : l'ASN est une autorité indépendante du gouvernement et des industriels mais nous sommes contrôlés par le Parlement. Et donc, depuis la loi TSN de 2006, Transparence Sûreté Nucléaire, nous devons chaque année présenter un rapport au Parlement et à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Cette présentation a eu lieu cette année, le 17 mai 2022, et le président de l'ASN a donc présenté le rapport. Et ce rapport est disponible sur le site de l'ASN. Vous pouvez aussi consulter la présentation du président sur le site de l'Assemblée nationale ou celui du Sénat.

Ce bilan de l'ASN se base sur deux choses : d'abord, sur les inspections que nous menons sur le site et également sur l'étude des événements significatifs et des événements intéressants qui ont été déclarés par le site. En 2021, l'ASN a réalisé 64 inspections. Pour vous donner un ordre de grandeur, pour une centrale nucléaire avec deux tranches, deux réacteurs, on mène à peu près une

vingtaine d'inspections par an et pour une centrale à quatre réacteurs, on mène à peu près une trentaine d'inspections. Le site de La Hague est donc l'un des sites les plus inspectés de France. En même temps, il y a six IMB. Du coup, on a réalisé 64 inspections, 8 inspections inopinées, 5 inspections à distance – cela, c'est lié à la situation sanitaire – 1 inspection renforcée qui correspond à une inspection de deux jours avec plusieurs équipes d'inspecteurs, 1 inspection sur l'environnement et une inspection relative au contrôle des évaporateurs, en particulier l'évaporateur 4120.23 qui a été arrêté ensuite et dont on avait parlé lors de la dernière CLI de l'année 2021.

Concernant ces inspections, ce que l'on peut dire, c'est que la préparation et le déroulement des inspections avec l'exploitant, avec Orano, sont satisfaisants et la qualité des réponses n'amène pas de commentaires de notre part. Il y a juste une vigilance à avoir sur le respect des délais de réponse puisque, normalement, il y a un délai de deux mois et, parfois, ce délai peut être dépassé.

Concernant les événements significatifs : c'est exactement le même nombre que ceux que vous a présentés Orano voici une heure à peine. Vous pourrez donc le vérifier. Du coup, effectivement, les événements significatifs pour la sûreté sont des niveaux 0. Il y a un événement de niveau 1 concernant la radioprotection. Effectivement, comme cela a pu être noté par l'exploitant, on n'a pas d'événements significatifs de sûreté de niveau 1 et on note une augmentation du nombre d'événements significatifs pour la radioprotection. Cette augmentation est aussi présente en 2022 et l'ASN étudiera les causes profondes de cette augmentation. Là encore, le délai de déclaration et la transmission des comptes rendus des événements n'appellent pas de commentaires.

Contrairement au reste des installations nucléaires, l'installation de La Hague est assez unique, est même unique sur le parc, parmi les installations nucléaires françaises. On ne peut donc pas les comparer à d'autres installations. On a donc juste une appréciation générale. Et aujourd'hui, concernant l'année 2021, cette appréciation est satisfaisante. Et comme je l'ai dit, le site Orano La Hague est quand même un site très important, on va donc faire des appréciations en fonction des sujets, en ciblant les différents sujets.

Le premier sujet porte sur la sûreté nucléaire. La formalisation des habilitations des opérateurs s'est améliorée. Le Grément des équipes de conduite s'est également amélioré. À ce propos, on engage l'exploitant à le poursuivre. Enfin, il faut veiller que les opérateurs sur les groupes locaux

d'intervention soient bien désignés et formés. Il y a aussi des registres d'exploitation que l'exploitant utilise au jour le jour, et il faut veiller qu'ils soient bien remplis.

Un deuxième point porte sur la surveillance des intervenants extérieurs. C'est là une obligation de l'exploitant. Il doit surveiller tous les intervenants extérieurs, quel que soit le rang de sous-traitance. Ce que l'on a pu remarquer en 2021, c'est un constat d'amélioration sur les supports de la surveillance mais il y a encore une rigueur à avoir sur le renseignement de ces différents documents et sur les points d'arrêt. C'est-à-dire que, lors d'un chantier, on va définir des points, l'exploitant va définir des points d'arrêt où il va vérifier que tout ce qui a été mis en place est conforme à ce qu'il avait demandé avant de commencer le chantier, par exemple au niveau de la radioprotection, et dans le cas d'Orano, il faut améliorer la précision de ces points d'arrêt et veiller à la rigueur de leur validation.

Et enfin, certains ateliers – je pense par exemple à des laboratoires – peuvent parfois rencontrer des difficultés de gréement et cela peut avoir des implications ensuite sur le reste de l'installation. Alors, si je prends l'exemple d'un laboratoire, s'il y a un manque de gréement, sur les prélèvements et analyses, cela peut induire des délais. Là, on peut prendre l'exemple de la reprise du conditionnement des déchets pour laquelle vous avez besoin de ces analyses pour avoir une vision exhaustive de ce qui est présent dans vos installations et pour pouvoir faire les opérations. Et ce retard dans ces analyses peut induire un retard sur les opérations de reprise et de conditionnement des déchets. Il faut donc aussi veiller qu'il n'y ait pas de sous-gréement dans ces équipes.

Concernant l'incendie : il y a eu un bon avancement des travaux de la détection et de la protection contre l'incendie. On souligne aussi – et c'est un point qui avait rencontré parfois des difficultés – que l'ASN mène des exercices inopinés sur l'incendie. Et aujourd'hui, les moyens humains qui sont mis à disposition lors de ces exercices incendie sont adaptés. C'est quelque chose que nous tenons à souligner. Et là encore, il peut y avoir des difficultés aujourd'hui dans la gestion des permis de feu. Les permis de feu, c'est ce que l'exploitant donne. Lorsque vous avez un chantier dans un atelier, vous pouvez avoir une protection incendie et le chantier va lui-même créer des points chauds, ou va nécessiter des points chauds, et va créer... Il faut neutraliser la protection incendie dans ces chantiers. Cela nécessite donc un permis de feu avec des mesures compensatoires adaptées, etc. Il faut que l'exploitant veille à la rigueur dans la gestion de ces permis de feu. Il y a également les

charges calorifiques et il s'agit de bien savoir quelle est la mesure des charges calorifiques qu'il a dans ses ateliers et les moyens de lutte spécifique au chantier.

Concernant la radioprotection, il y a une mise en œuvre d'une nouvelle organisation qui est aussi appelée par la réglementation. Cette nouvelle organisation va se poursuivre pour arriver avec la nouvelle réglementation au 1 janvier 2022.

En ce qui concerne les évaluations dosimétriques, c'est ce que nous a présenté l'exploitant et les résultats sont satisfaisants. Encore une fois, il y a un sujet sur la rigueur de la traçabilité des sources radioactives. Le site utilise un certain nombre, même un nombre important, de sources radioactives, que ce soit pour de l'étalonnage ou d'autres activités, et il faut améliorer la rigueur dans la traçabilité de ces sources.

Il y a également le pilotage des prestataires pour les contrôles techniques réglementaires au titre du code du travail et du code de la santé publique.

Concernant la protection de l'environnement, comme je le disais, on a eu une inspection renforcée en juin 2021. On a noté une maîtrise satisfaisante des rejets d'effluents liquides et gazeux, une amélioration dans la maîtrise des risques pour les entreposages de produits chimiques et dans les procédures des gestions de pollutions accidentelles. Il y a une question sur la conformité des équipements et des installations, sur la nature des exigences qui sont liées à ces équipements et quel contrôle l'exploitant doit-il faire sur ces équipements.

Le site de La Hague a aussi une particularité : il s'agit à la fois d'un site en exploitation et d'un site en démantèlement. Et l'ASN tient à souligner qu'il y a eu des avancées sur le démantèlement en 2021. Ici, on a pris l'exemple de l'atelier HADE (Haute Activité Dissolution Extraction) et l'exploitant a découpé une cuve qui concernait le recyclage et l'évacuation du panier du dissolvant. On tient à souligner qu'il y a des avancées en ce qui concerne les projets de reprise de déchets anciens et le démantèlement. On a aussi souligné qu'il y a des améliorations dans l'organisation et dans la gestion du projet avec des grilles de maturité qui permettent d'identifier où se situe le projet, de valider de manière plus efficace et de ne pas revenir en arrière parce qu'on avait mal évalué à quel niveau se situait le projet. Donc, il y a des avancées, mais il y a quand même beaucoup de retard. S'agissant de ces projets qui ont du retard, ce que l'ASN de bande et comme je le disais, c'est qu'il y ait une

consolidation des hypothèses avant la prise de décision, parce que ce n'est pas toujours le cas. Alors, il y a eu des avancées à propos de ces grilles de maturité, mais il s'agit de préciser quelles sont les hypothèses sous-jacentes à l'élaboration du dossier.

Ensuite, le deuxième point, ce sont les solutions alternatives. Quand vous avez des projets, vous avez des incertitudes et on ne sait pas forcément ce qu'il y a dans boues ou que sais-je. Il y a donc différentes alternatives qui peuvent être mises en œuvre. Ce que l'ASN demande, c'est que ces solutions alternatives soient anticipées de manière à pouvoir plus facilement passer d'une possibilité à une autre en cas de de difficulté majeure sur le projet.

Et pour terminer, deux sujets techniques. Il y a un premier sujet sur les entreposages. L'année 2021 a été marquée par la nécessité de faire de nouveaux entreposages de plutonium, enfin de rebus MOX, cela étant lié à une problématique de saturation. Nous demandons donc que la gestion des entreposages soit anticipée de manière que les dossiers ne soient pas instruits de manière extrêmement rapide et que l'on puisse avoir toute latitude si jamais il y avait des difficultés, ce qui n'a pas été le pas concernant le premier dossier.

Et concernant les capacités évaporatoires – c'est là encore l'évaporateur 4120.23 – on a rencontré des difficultés avec la collecte des résultats, des investigations. Là encore, on engage l'exploitant à améliorer cette collecte et surtout à démontrer son exhaustivité. Et cela, c'est lié au deuxième point : l'attitude interrogative sur l'exploitation des résultats. Il s'agit de bien montrer que ces résultats sont exhaustifs et montrent bien la capacité de l'équipement à respecter les exigences.

Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur cette présentation ?

M. AUTRET.- C'est une remarque générale : j'ai noté qu'il y avait encore une différence relativement importante entre les inspections inopinées et les inspections annoncées. Cette différence reste importante par rapport aux adjectifs retenus et aux signataires de ces lettres. J'en mets une à part, celle qui a été effectuée en nombre sous l'égide de l'inspecteur général sûreté de l'ASN. Cela va être annoncé, je pense.

M. LAFFORGUE ASN.- L'inspection de revue qui a eu lieu au début de l'année 2022 sous l'égide de l'inspecteur en chef était en effet une inspection annoncée. S'agissant de la politique de

l'ASN, il y a certaines inspections qui doivent être inopinées parce que l'on va regarder un exercice incendie, une mise en situation sur du confinement liquide, etc., donc là, on va regarder quelque chose d'inopiné parce qu'on veut regarder la préparation de l'exploitant quant à sa capacité à réagir en cas de situation accidentelle sur le site. Mais la plupart des inspections que nous menons nécessitent un fort rapport biographique, bibliographique, et si on ne prévenait pas l'exploitant, l'inspection aurait peu de sens et peu d'intérêt parce que le but de l'inspecteur est aussi de vérifier l'adéquation du travail de l'exploitant avec ces exigences réglementaires, les exigences qu'il se fixe lui-même, les RGE, les conduites à tenir etc. L'inspecteur a besoin de ces documents en amont de son inspection et il doit préparer son inspection. Si l'on faisait des inspections inopinées sur des sujets qui, aujourd'hui, sont des inspections annoncées, je ne suis pas sûr que l'intérêt de l'inspection serait aussi important qu'aujourd'hui.

M. CHECIAK.- Pourrions-nous avoir une précision sur la nouvelle réglementation qui impacte la réorganisation des services de radioprotection ?

M. LAFFORGUE ASN.- C'est une modification, c'est donc une réorganisation. Au 1 janvier 2022, il va y avoir la mise en place de pôles compétents en radioprotection. Ils vont être mis en place dans les INB et donc une partie des contrôles et des vérifications initiales qui, aujourd'hui, étaient faits par des organismes extérieurs pourront être faits par ce pôle compétent en radioprotection. C'est mis en place dans chaque INB, sauf pour certains accélérateurs. Le dossier a été présenté par l'exploitant. La réglementation imposait que le dossier soit présenté pour une mise en œuvre au 1 janvier 2023. Le dossier a été présenté en fin d'année.

M. SIMON ASN.- Effectivement, il y a ce sujet-là, la mise en œuvre des pôles de compétences en radioprotection avec une phase 2022, une année durant laquelle les pôles sont constitués à titre provisoire. Il s'agit d'une autorisation qui devrait être délivrée par l'ASN d'ici la fin de l'année 2022, pour une mise en œuvre de ces pôles de compétences – on sort du caractère provisoire – à titre définitif à partir du 1 janvier 2023. En revanche, ce que l'on visait aussi dans notre présentation, ce sont des adaptations d'organisation qu'a pu apporter Orano à son service Radioprotection. Peut-être l'exploitant peut-il nous en dire un mot, sachant que c'est lui qui a une meilleure connaissance de son organisation.

M. CHECIAK.- Quels personnels vont constituer ces pôles ?

M. LAFFORGUE ASN.- Ce sont des PCR, des personnes compétentes en radioprotection, les personnes qui sont actuellement sur site. C'est une réorganisation. S'agissant du pôle de compétences en radioprotection, effectivement comme l'a précisé M. SIMON, il y a deux choses : il y a une réorganisation interne au site et il y a une réorganisation liée à la réglementation. Concernant cette réorganisation liée à la réglementation – aujourd'hui, il y a des PCR qui existent sur le site, qui jouent un rôle, qui sont des personnes compétentes en radioprotection – et la réorganisation liée par le code du travail, le code de la santé publique ainsi que le code de l'environnement, vise à dire que l'on va réorganiser le service sur site et que l'on va leur permettre de faire certaines vérifications qui, aujourd'hui, doivent être faites par des organismes extérieurs. C'est principalement là la différence. Cela vous laisse dubitatif ?

M. CHECIAK.- Tout à l'heure, on parlait d'indépendance. Sachant qu'aujourd'hui il y a quand même une modification au niveau du fonctionnement, le service de radioprotection dépend aujourd'hui directement de la production, enfin va dépendre directement. Tandis qu'avant il y avait quand même des strates intermédiaires qui pouvaient actionner certaines actions, et aujourd'hui cela disparaît.

M. LAFFORGUE ASN.- C'est une question à poser à l'exploitant.

M. CHECIAK.- Oui, c'est pourquoi on s'interrogeait sur le rapport entre la réglementation et ce nouvel état.

M. VARIN.- Je laisserai éventuellement Yvan BOCQUET compléter puisque je n'ai plus ma casquette historique de responsable radioprotection. De quoi parle-t-on dans les faits ? Je pense que, là, vous parlez quand même du regard que vous aviez eu sur l'évolution de l'organisation qui a été mise en œuvre au plus tôt en 2020 en particulier. C'est là votre appréciation sur cette évolution. Cela étant, il y a deux choses : il y a l'évolution réglementaire qui induit effectivement que l'on est amené à traduire d'un point de vue opérationnel cette notion de pôle de compétences. Je laisserai Yvan BOCQUET compléter. Puis il y a l'évolution d'organisation qui est liée au projet convergence. On l'a déjà évoqué ici. Cela a finalement conduit à structurer l'organisation de façon différente. Et, justement, on rejoint cette notion de fonction indépendante de sûreté puisque l'on a mis cette filière en charge du contrôle et également, effectivement, de l'indépendance du contrôle sur l'ensemble des activités du

site, dans une entité qui s'appelle direction de maîtrise des risques. Et puis on a effectivement rapproché les fonctions opérationnelles qui, au quotidien, sont plutôt en soutien de l'exploitant dans la maîtrise des risques. Effectivement, on les a rapprochées de l'exploitant en termes d'organisation mais cette organisation convergence renforce cette notion de fonction indépendante et c'est bien ce que l'on a exprimé dans le dossier que l'on avait fourni à l'Autorité de sûreté nucléaire. Maintenant, je passe la parole à Yvan BOCQUET à propos de la partie Pôle de compétence.

M. BOCQUET.- Comme l'exprimait l'ASN, la mise en place des pôles de compétences est liée à une évolution de la réglementation. À propos de la réglementation, demain, s'agissant des pôles de compétences – et je vais donner un exemple assez pratique – elle exige des niveaux de qualification minimums en fonction des responsabilités que l'on exercera demain en radioprotection. Il y aura par exemple des fonctions qui ne pourraient être tenues que par des bacs + 5. Ce sont des choses qui sont précisées dans la réglementation. Cette réglementation Pôle de compétences a pour vocation à structurer et à établir par les exploitants nucléaires toutes les personnes qui sont amenées à apporter leur contribution sur les aspects de la radioprotection, parce que concernant la radioprotection, on peut parfois penser que ce sont les radios protectionnistes mais il n'y a pas qu'eux qui sont un maillon dans la chaîne de la radioprotection. Je donne un exemple tout bête : au niveau du laboratoire environnemental, il faut que l'on définisse aujourd'hui et demain dans ce laboratoire environnemental qui a la compétence radioprotection, par exemple pour le calibrage de matériels. La réglementation – et puis peut-être que M. SIMON complètera – a vocation à faire un *screening* plus fin de celui qui était fait préalablement sur tous les métiers qui rentrent en ligne de compte dans la gestion des sujets de radioprotection.

M. VARIN.- Ce qui est important, c'est que l'évolution d'organisation telle qu'elle est prévue dans le cadre du projet convergence a bien évidemment intégré la notion de pôle de compétences. Et la notion de pôle de compétences, mais je peux me tromper, consiste plutôt à avoir identifié dans l'organisation un certain nombre d'acteurs de la radioprotection qui exercent des responsabilités au titre de la réglementation. Et il s'agit plutôt d'identifier les différentes fonctions qui répondent à la notion réglementaire. Ce travail, on l'a fait, une proposition a été faite, et l'évolution d'organisation convergence, forcément, est cohérente avec cette notion de pôle de compétences.

M. le PRÉSIDENT.- Je ne voudrais pas que l'on rentre trop dans les détails mais je vous laisse encore quelques questions. Mais il faut que l'on avance. Je suis désolé de vous presser.

M. VASTEL.- Je voulais revenir sur les inspections de l'ASN, sur l'inspection, entre autres, de mars 2022. Il y a quand même des choses un peu inquiétantes, enfin de mon point de vue.

M. LAFFORGUE.- Pouvez-vous juste expliciter de quelle inspection il s'agit ?

Celle du 29 mars 2022, c'est la date que j'ai, c'est l'une des dernières.

M. LAFFORGUE.- Pouvez-vous juste préciser le sujet ?

M. VASTEL.- Oui, cela portait sur le contrôle des essais périodiques pour lesquels il y a eu une étude sur les documents.

M. LAFFORGUE.- D'accord, mais dans ce cas, je pense que c'est inspection de revue ?

M. VASTEL.- Oui, oui, c'est cela.

M. LAFFORGUE.- Du coup, il y a une présentation spécifique juste après et qui sera faite par M. SIMON.

M. VASTEL.- D'accord.

M. LAFFORGUE.- Je pense donc que vous pourrez poser vos questions à ce moment-là.

M. MARTIN.- Cela va être très bref. À travers ces explications, je crois comprendre que l'on remplace certaines prestations d'entreprises extérieures par des gens du pôle de compétences de l'exploitant. Cela veut-il dire que les entreprises extérieures étaient insuffisantes, qu'elles n'avaient pas le bon niveau ?

M. VARIN.- Non, mais c'est que la réglementation le permet. Cela ne veut pas dire forcément qu'on le fait mais que la réglementation le permet.

M. MARTIN.- Alors, je ne comprends plus rien.

M. LAFFORGUE.- La réglementation permet... C'est un peu comme... Je ne sais pas, il n'y en a pas à La Hague, mais vous avez les services d'inspection reconnus dans les équipements sous pression.

M. MARTIN.- Oui, les CCM et tout ce qui est dans le temps, etc.

M. LAFFORGUE.- Dans les équipements sous pression, vous avez normalement la réglementation qui vous demande de faire faire par des organismes habilités un certain nombre de contrôles. Et si, vous-mêmes, vous avez un service interne qui est reconnu, eh bien vous pouvez faire ces contrôles vous-mêmes. Dans le cas présent, il s'agit un peu du même principe : si vous le voulez, moyennant comme le disait M. BOCQUET un certain nombre de contraintes à respecter, vous avez la possibilité de réintégrer dans votre équipe certains contrôles qui, aujourd'hui, doivent être faits par des organismes agréés pour le coup, et donc des organismes extérieurs. C'est donc une possibilité qui est offerte par la réglementation de réintégrer, moyennant un certain nombre de conditions à remplir, des contrôles qui, aujourd'hui, sont faits en extérieur.

M. MARTIN.- Cela consiste donc, si je comprends bien, à mettre des gens compétents en lieu et place de certaines entreprises extérieures qui effectuaient ce travail avant. Mais pourquoi cette réglementation a-t-elle évolué dans ce sens ? Il y a quand même une raison.

M. LAFFORGUE.- C'est pour donner une facilité, une agilité plus importante à l'exploitant.

M. MARTIN.- Une agilité et une facilité ... Hum... Je vous remercie de cette explication mais elle est surtout littéraire.

M. LEGOUIX.- Je me dois de réagir par rapport à mon intervention précédente à propos de la définition que la CFDT propose de l'indépendance puisque le sujet du projet Convergence a été abordé et que l'on a donc déjà eu l'occasion de l'explicitier dans cette assemblée. Pour la CGT, je tiens donc à rappeler que, justement, l'organisation prévue par ce projet n'est pas compatible avec la définition d'indépendance que l'on propose. Pour nous, ce projet met à mal cette indépendance, contrairement au point de vue qu'a l'exploitant sur ce sujet.

M. VARIN.- On peut ne pas être en phase mais je voudrais juste rappeler : en particulier, lorsque nous avons été audités par WANO – vous savez que l'on participe maintenant à WANO depuis quelques années – pour eux, la lisibilité de notre filière indépendante n'était pas si explicite au regard de notre organisation. Et l'organisation qui est proposée aujourd'hui par l'Établissement répondra plus à cette notion de filières indépendantes. Les filières indépendantes seront vraiment des MRE et l'inspection sûreté site. Ce sera beaucoup plus explicite.

Un intervenant hors-micro.- Inaudible.

M. VARIN.- Non. Nous, on participe à WANO et WANO ne nous commande pas. En revanche, lorsque vous avez une organisation dans laquelle vous savez qu'il y a quand même une expertise dans l'exploitation des établissements nucléaires et qui, finalement, vous montre que votre organisation peut manquer parfois de lisibilité s'agissant de certains aspects, c'est quand même normal qu'on l'écoute et qu'on la fasse progresser.

M. LEGOUIX.- Juste pour terminer, si je peux : forcément, je ne suis donc pas d'accord avec le point de vue qui a été exprimé puisque, certes, on peut considérer qu'il y a une indépendance pour les contrôles par sondages qui seront faits par des MRE mais, en revanche, pour l'application opérationnelle au quotidien – on l'a déjà exprimé c'est assemblée mais je le redis quand même – on va avoir quelqu'un dont l'unité opérationnelle en charge des objectifs de production qui sera lui-même hiérarchique de l'ingénieur Sûreté ou du radioprotectionniste, qui peut amener des dispositions qui peuvent être contraignantes pour la production mais qui vont dans le sens de la sûreté. Et ce même hiérarchique aura aussi la main sur l'augmentation salariale de ces mêmes personnes qui pourraient être perçues comme étant des empêcheurs de tourner en rond. Et c'est pourquoi nous trouvons cela tout à fait dommageable.

M. AUTRET.- C'est tout à fait dans le même fil : tout à l'heure, la notion de compétence a été estimée avec l'emploi de gens bac + 5 et je me posais la question du risque d'une possible déconnexion entre les opérationnels qui sont vraiment assujettis aux risques et des gens qui seront en hiérarchies. Alors, s'agissant ici des choix de dialogue, si l'on regarde une structuration de l'entreprise, à mon avis, ils ne sont pas faits par rapport à la base mais plus par rapport à un entre soi structurel de la hiérarchie.

7. POINT DE SITUATION SUR LES ENTREPOSAGES DE PLUTONIUM ET DES REBUTS MOX PROVENANT DE L'USINE DE MELOX, SUR LE SITE DE LA HAGUE. STATUT DES REBUTS MOX PROVENANT DE LA FABRICATION DU MOX JAPONAIS. PRESENCE DE PLUSIEURS DIZAINES DE TONNES DE PLUTONIUM JAPONAIS SUR LE SITE DE LA HAGUE, DEVENIR DE CE PLUTONIUM. (EXPLOITANT)

M. le PRÉSIDENT.- Très bien, merci pour cette remarque. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au sujet suivant. C'est le sujet 7. C'est le point de situation sur les entreposages de plutonium et des rebuts MOX provenant de l'usine Melox sur le site de La Hague. Statut des rebuts MOX provenant de la fabrication du MOX japonais. Présence de plusieurs dizaines de tonnes de plutonium japonais sur le site de La Hague, devenir de ce plutonium. Voici la réponse de l'exploitant.

M. VARIN.- C'est un point que l'on a déjà évoqué à plusieurs reprises dans cette instance. On va donc faire un point d'étape. Je rappelle que, finalement, le sujet des entreposages sur La Hague est associé aujourd'hui – et cela a déjà été évoqué ce matin – à une performance industrielle plus réduite de notre Établissement de Melox. J'ai déjà été amené à l'expliquer en CLI : il y a différentes actions qui sont conduites au sein de Melox, à la fois sur la montée en compétence des équipes, sur le fait d'améliorer la maintenance des équipements et puis, en parallèle, on met en service une nouvelle poudre d'uranium appauvri qui, cette fois-ci, est produite par ce que l'on appelle « Procédé voie humide » et qui permettra de rétablir une capacité de Melox telle qu'on a pu l'observer dans le passé. A date, aujourd'hui, ce plan d'actions porte finalement ses fruits. Quand on a préparé la présentation, on avait noté que l'on avait 27 tonnes de combustible MOX qui ont été produites et, fin juin, on aura une trentaine de tonnes. On vise les 70 tonnes à la fin de cette année et aucun indicateur aujourd'hui ne montre que l'on ne pourrait pas atteindre cette cible.

En parallèle, le déploiement de la poudre dit voie humide se poursuit conformément à son planning, sachant qu'il y a deux aspects. Il s'agit déjà de qualifier le process de Melox avec la poudre voie humide fournie par Västerås Westinghouse. Cela, on l'a déjà qualifié durant ce premier semestre. Et puis il y a la mise en service de l'usine de Malvési qui produira d'ici la fin de l'année ses premières poudres pour finalement une qualification à Melox au tout début de l'année 2023. Pour l'instant, l'ensemble des actions qui sont conduites est compatible et cohérente avec le planning initial.

Associé à cela, il y a effectivement le sujet des entreposages sur La Hague. Là aussi, on développe de nouveaux entreposages sur La Hague. Ce sont dans des entreposages qui sont des installations finalement assez simples d'un point de vue technique. Il s'agit de définir de nouveaux râteliers dans lesquels on met effectivement les conteneurs qui contiennent les rebuts qui remontent de Melox et, ensuite, ces conteneurs, on les entrepose de façon sûre dans des ateliers existants,

sachant que les exigences de sûreté sont relativement simples à garantir. En particulier, il faut garantir une fonction refroidissement. Il faut adapter les installations vis-à-vis des protections biologiques et puis assurer bien évidemment, comme on l'a évoqué pour le refroidissement, la ventilation. On a donc indiqué ici les conditions d'entreposage : il s'agit de mettre en œuvre des modules qui contiennent chacun six conteneurs et on est en capacité à les manutentionner suivant le schéma que vous voyez sur ce transparent.

Alors, où en sommes-nous aujourd'hui, sachant que l'on avait déjà exprimé notre cible dans cette salle ? Il s'agit d'augmenter à peu près de 1300 placements complémentaires notre capacité d'entreposage. On a mis en service, tel que c'était prévu, à la toute fin du mois d'avril ou au début du mois de mai, un nouvel entreposage dans l'atelier BST1 à La Hague et on a aujourd'hui une capacité de plus de 378 emplacements qui sont maintenant opérationnels. On a deux étapes complémentaires à venir. La prochaine étape consiste à mettre en service, construire et mettre en service, un nouvel atelier entre la toute fin de cette année et le début du premier trimestre 2023. Et à ce titre, le dossier d'autorisation a été envoyé à l'Autorité de sûreté mi-mai. On a déjà démarré un certain nombre de travaux préparatoires dès cette semaine. Et puis concernant le troisième entreposage, le dossier sera déposé avant l'été 2023 pour une mise en service au premier trimestre 2024.

Aujourd'hui, en point de situation... De toute façon, c'est le sujet que l'on a évoqué tout à l'heure, donc je ne vais pas y revenir puisqu'on l'a déjà traité dans notre échange de tout à l'heure à propos de la propriété des rebuts. Comme je vous l'ai dit, les rebuts sont la propriété d'Orano. En revanche, on assure bien un bilan matière vis-à-vis du plutonium pour que le plutonium reparte chez nos clients sous forme de MOX. Et si je reviens sur la situation que l'on évoquait tout à l'heure, on a un plan d'actions Melox, si je le résume, qui fonctionne tel que prévu. C'est-à-dire qu'en termes industriels, on remet à niveau les installations actuelles. Le procédé de fabrication de la poudre d'uranium appauvri avec un process dit « Voie humide » avance conformément à ce qui était prévu. On a déjà qualifié le fonctionnement de Melox avec de la poudre produit par Westinghouse et l'installation Orano est alignée par rapport à son planning pour que Melox puisse qualifier cette poudre dans ses installations au début de l'année 2023 et, progressivement, la mettre en service. Nos trois étapes d'entreposage intermédiaire, aujourd'hui, respectent le planning initialement prévu.

M. ROUSSELET.- Un petit point de clarification sur le tonnage : tout à l'heure, vous nous avez parlé de 16,7 tonnes de plutonium dans la première présentation et, maintenant, 13,5 tonnes ...

M. VARIN.- ... Alors, c'est ...

M. ROUSSELET.- ... Alors, est-ce une différence entre PUO2 et PU ...

M. VARIN.- Non, non, c'est pour tester la vigilance du public. (*Rires*). Je pense qu'il s'agit simplement d'une erreur, d'une coquille. Selon moi, c'est 16, 7 tonnes.

M. ROUSSELET.- C'est 16,7 ?

M. VARIN.- Oui.

M. ROUSSELET.- D'accord. Pardon ?

Quelqu'un intervient dans la salle (hors micro). Inaudible.

M. ROUSSELET.- Oui, mais tout à l'heure, c'est ce qui a été dit ...

M. VARIN.- Attendez, je vérifie. Là, on est en pourcentage et c'est 13,5 tonnes, ce qui représente aujourd'hui 16,7 % de ce qui est entreposé sur site. C'est en pourcentage ici.

M. ROUSSELET.- D'accord. Oui, mais en haut, c'est écrit 13,5 tonnes.

M. VARIN.- Oui mais ici, vous l'avez en tonnage et là, vous l'avez en pourcentage. L'ambiguïté, c'est que les chiffres sont ...

M. ROUSSELET.- ... Oui, d'accord.

M. le PRÉSIDENT.- Donc, l'erreur était juste ! (*Rires*).

M. ROUSSELET.- C'est donc 16,7 ...

M. VARIN.- ... C'est un pourcentage, c'est exprimé en pourcents et cela représente 13,5 tonnes, voilà.

M. ROUSSELET.- Ensuite, à propos de Melox, vous annoncez 70 tonnes cette année. Il faut quand même rappeler que la capacité est de 147 tonnes, on est donc loin d'atteindre la capacité maximum. Théoriquement, pour EDF, il faudra produire 120 tonnes par an. On est donc très loin de la capacité de production pour EDF, ce qui fait qu'aujourd'hui, quand même, sur 26 réacteurs moxables,

il n'y en a que 24 qui n'ont jamais été moxés puisque les deux réacteurs de Blayais qui devaient être lancés ne l'ont même pas été à cause de toutes ces difficultés. 24 ont été un jour moxés et on n'a plus que 18 moxés en France aujourd'hui, c'est-à-dire un quart. On est donc très, très, loin des un tiers sur les 24 moxés.

On voit bien quand même que la situation, tout de suite, est extrêmement mauvaise. Cela dit, vous nous dites que cela va s'améliorer très vite. Vous nous dites de manière optimiste que la voie humide à Malvési devrait démarrer. Aujourd'hui, on en est à l'étape des tests. A priori, vous nous parlez du début 2023. On verra. À nouveau, on verra comment les calendriers sont tenus ou ne le sont pas. Moi, je vois ce calendrier comme étant extrêmement optimiste. Cela continue malgré tout d'être un système qui est en cours et qui dysfonctionne terriblement. Voilà, en résumé. On verra ce que cela va donner à l'avenir. Tout à l'heure, j'ai utilisé la baguette magique mais, là, c'est la boule de cristal. On est quand même dans un monde un peu bizarre parce que l'on peut toujours parler de la théorie, de ce que cela deviendra, etc., mais le constat est aujourd'hui celui-là.

Alors, vous allez exporter du MOX au Japon en septembre alors qu'en même temps on n'est pas capable de fournir les réacteurs français. Il y a un vrai sujet d'incohérence dans tout cela qui pose quand même une vraie question. Et puis vous avez annoncé que vous avez un nouveau contrat pour les combustibles de Fugen alors qu'en même temps on n'a pas résolu la saturation des piscines. Quand même, il y a un vrai sujet de gestion, de pilotage, de cohérence dans tout cela.

M. VARIN.- J'entends bien vos commentaires. Sachez que, aujourd'hui, mon propos vise à vous montrer que, par rapport aux échanges que l'on a pu avoir en février de l'année dernière, cette année, on a affiché un plan d'actions et qu'on le tient. Ce n'est pas une boule de cristal. On devait mettre en service un entreposage dans le courant du mois d'avril ou au début du mois de mai et on l'a mis en service à La Hague. On a un plan d'actions à Melox qui devait se déployer avec des objectifs de production affichés et, aujourd'hui, on les tient, et les actions, elles avancent. C'est là une réalité technique, industrielle, et l'ensemble des contrats que l'on est également amené à avoir aujourd'hui prennent en compte notre situation technique, industrielle, et on est en capacité de les honorer aujourd'hui.

M. VASTEL.- S'agissant des entreposages de rebuts de MOX, combien de temps vont-ils rester à l'usine Orano et que vont-ils devenir plus tard ? Est-ce qu'il y a un plan prévu parce que vous n'en avez pas du tout parlé.

M. VARIN.- Je pense que cela peut faire l'objet de présentations ultérieures. Vous savez qu'à l'usine de La Hague, on l'a évoqué tout à l'heure, on a une installation, dite « URP », qui nous permet soit de traiter du plutonium sous forme de poudre pour justement le désamériser ou alors on est en capacité, si c'est sous forme de pastilles, à broyer cette matière. Ensuite, effectivement, on peut lui faire suivre le même circuit. On a donc des installations sur le site qui nous permettent de traiter le plutonium sous forme de rebuts et quelle que soit sa forme.

M. MARTIN.- J'aurais souhaité quelques précisions, pourriez-vous y répondre ? Pour ne pas dire que je suis un traître quand même, je vous signale que j'ai écrit voici environ quinze jours à Monsieur NIEL de l'IRSN parce que M. LUNEL nous a diffusé un papier important dans le commentaire sur le cycle nucléaire et cela a soulevé beaucoup de questions. Je vous en livre trois, pourriez-vous y répondre ?

La première : je demande si, effectivement, la poudre dite « par voie sèche » arrivait d'Allemagne ?

La seconde : j'ai cru comprendre dans votre propos que vous aviez de la poudre venant de Westinghouse et avant d'avoir celle de Malvési. J'ai été assez surpris que, dans le papier de l'IRSN, ils avaient des réserves vous concernant directement en matière de compétences et de sûreté s'agissant de l'usine de Melox.

Je vous livre les questions. Vous n'aurez pas forcément la réponse tout de suite mais sachez que, si l'IRSN revient là-dessus, c'est parce que j'ai écrit dans ce sens. Et quand j'obtiendrai les réponses, je les transmettrai au président de la CLI.

M. VARIN.- Juste en complément : effectivement, la poudre voie sèche provient de l'usine de Lingen, en Allemagne. Effectivement, j'ai bien dit tout à l'heure que l'on qualifie aujourd'hui le process avec de la poudre qui vient de Västerås Westinghouse, c'est le nom de la compagnie. Et concernant l'aspect compétences Melox, on l'a évoqué tout à l'heure et je l'ai déjà dit voici quelques mois, on a effectivement un plan d'actions aujourd'hui pour monter en compétences. Il y a une école des métiers

qui a également été créée à Melox pour monter les équipes en termes de compétences. L'IRSN souligne un point que nous avons identifié et que nous traitons.

M. MARTIN.- Il y a un deuxième point que souligne l'IRSN : un problème de sûreté à Melox. Je vous le signale parce que j'ai été très surpris. Voilà, c'est tout. Merci, Monsieur le Président.

8. DANS LE CADRE DES ATTRIBUTIONS DE L'AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLEAIRE, UNE INSPECTION DE REVUE SUR L'INB 117 (UP2-800) DU SITE DE LA HAGUE SUR LE THEME DES CONTRÔLES ET ESSAIS PÉRIODIQUES, DE LA MAINTENANCE ET DE LA GESTION DES ECARTS. PRÉSENTATION DE L'INSPECTION N° INSSN – CAE – 2022 – 0085. (ASN)

M. BOUST.- Nous voudrions mentionner que l'on a complètement sauté les parties Environnement, Impact environnemental et Suivi environnemental. Est-ce volontaire ? J'ai l'impression qu'il s'agit d'un oubli et que tout le monde a zappé cela. On est passé à autre chose. Étant donné l'emploi du temps chargé, peut-être ne faut-il pas faire cela maintenant mais je voulais tout de même le signaler. On a complètement oublié cela.

M. VARIN.- Ce n'est pas volontaire.

Différents membres de l'assemblée échangent hors-micro. Inaudible

M. BARON.- Parce que l'impact radiologique sur la population est quand même intéressant.

M. VARIN.- Je l'ai déjà dit : ce sont deux journées de radioactivité naturelle. Cela étant, on pourrait donner la valeur exacte.

M. BARON.- C'est vrai.

M. le PRÉSIDENT.- On va laisser l'ASN faire sa présentation et, si on a le temps, on va essayer d'y revenir mais je ne vous promets rien. Mais je l'ai bien noté, Monsieur BOUST.

M. LAFFORGUE.- Je souhaitais partager avec vous un point sur une inspection de revue qui a été menée au sein de l'établissement Orano au début du mois de février. Je vais peut-être vous dire un mot sur ce que l'on appelle une inspection de revue. De manière générale, l'ASN classe ses inspections en différentes familles et, parmi les 60 et quelques que l'on évoquait tout à l'heure,

l'essentiel de ces inspections sont des inspections dites « courantes ». C'est-à-dire qu'elles se déroulent généralement sur une journée et sont réalisées par un binôme d'inspecteurs, accompagnés assez fréquemment d'experts de l'IRSN. C'est là le premier type d'inspection courante, sachant qu'elles peuvent être programmées ou inopinées. En format intermédiaire, si je puis dire, on réalise des inspections renforcées. Dans ce cas, il s'agit plutôt d'inspections qui se déroulent sur deux jours, enfin deux à trois jours, et il s'agit alors plutôt de deux équipes d'inspecteurs et de manière périodique. Concernant la périodicité – vous le voyez, c'est un petit peu inscrit en dessous – finalement, sur l'ensemble du parc des laboratoires usines en France, il y a une à deux inspections de revue réalisées par année.

Si on revient sur ce qui concerne le site de La Hague, il y en avait eu une en 2016 et celle d'avant datait de 2011, sur des thèmes démantèlement et reprise des déchets anciens. S'agissant de ces inspections de revue, il s'agit d'un format plus conséquent, plus lourd. Ce sont des inspections qui se déroulent durant une semaine et, surtout, avec une équipe d'inspecteurs plus large. En l'occurrence, pour celle du début d'année 2022, il y avait onze inspecteurs de l'ASN qui sont venus inspecter les ateliers de l'établissement Orano, accompagnés d'experts de l'IRSN.

L'objectif de ces inspections de revue, au-delà du fait qu'il s'agisse d'inspections d'une durée plus longue, est aussi de voir avant tout que l'équipe d'inspecteurs soit constituée d'inspecteurs des autres entités de l'ASN et donc, ils ne sont pas amenés à venir aussi régulièrement que nous dans les ateliers de l'établissement Orano. Tout cela est finalement bien destiné à partager et à croiser les regards d'inspecteurs qui connaissent un peu moins les installations mais qui en connaissent d'autres, et il s'agit de pouvoir faire émerger dans certains cas des remarques complémentaires, des demandes ou des propositions d'amélioration parfois. L'objectif est bien de croiser des regards dans le cadre d'une inspection approfondie.

L'inspection dont il s'agit portait sur un thème que l'on appelait Contrôle et essais périodiques - maintenance, sachant que l'objectif a été réalisé dans le cadre d'un arrêt pour maintenance, enfin d'un arrêt programmé de l'usine UP2 800. Et les inspecteurs ont donc pu observer un certain nombre d'actes et de chantiers dans les ateliers listés ici : Piscine C, NPH, les ateliers R1, R2, R4-BST1 et R7.

Vous l'évoquiez tout à l'heure, Monsieur VASTEL, la lettre de suite, comme toutes les autres lettres de suite, a été publiée sur le site internet de l'ASN et elle a donc été diffusée en date du 29 mars 2022. Elle est accessible pour chacun si vous souhaitez vous y référer ou avoir plus de précisions sur les observations formulées.

Un mot vraiment en synthèse et avant d'aller un peu plus loin dans les observations qui ont pu être formulées : l'appréciation des inspecteurs... Sachant qu'à propos du pilotage de l'inspection, on identifie toujours un pilote pour l'inspection et c'était un inspecteur expérimenté de Lyon qui a mené cette inspection. Donc, concernant l'appréciation des inspecteurs, c'était un bilan mitigé. On a pu à la fois constater de bonnes pratiques dans le cadre des différents chantiers observés mais on a aussi relevé des points à améliorer. S'agissant des bonnes pratiques, forcément, c'est synthétisé par rapport à la lettre de suite mais on a pu noter de manière générale un bon état des chantiers qui ont été inspectés, des moyens humains présents en suffisance et des moyens techniques et des compétences techniques présentes et bien adaptées, des outils de pilotage qui nous semblaient également adaptés aux chantiers observés, des modalités de surveillance et d'inspection interne qui fonctionnaient bien.

En ce qui concerne les points à améliorer, il faut peut-être que je revienne un petit peu sur quelques mots de vocabulaire. On a noté la notion d'exigence définie qui était à renforcer pour ce qui concernait en particulier les activités de maintenance. Ces termes « Exigences définies » et « Activités importantes pour la protection », ce sont des termes réglementaires qui sont définis par un arrêté ministériel. Il s'agit de l'arrêté ministériel du 16 février 2012 qui fixe les règles générales qui s'appliquent aux installations nucléaires de base. C'est difficile à résumer mais l'idée est quand même d'acter que, dans les installations, il y a un certain nombre d'équipements ou d'activités qui sont importantes pour la sûreté des installations, et le terme utilisé, c'est pour la protection des intérêts, donc pour la protection de l'environnement, du public, etc. Ces activités importantes pour la protection ou ces équipements importants pour la protection sont définis par l'exploitant. Et pour chacune de ces activités, sont associées des exigences définies. Je vais peut-être prendre un exemple : c'est-à-dire que si l'on teste une pompe de refroidissement, cette pompe, qui est un équipement important pour la protection, doit avoir un débit minimum de refroidissement. On a bien là un équipement et une exigence définie.

Cela s'applique aussi à des activités, et l'activité contrôles et essais périodiques est une activité importante pour la protection, et donc pour la sûreté. C'est donc par rapport à ces exigences définies que nous avons identifié un certain nombre d'axes de progrès.

Je vous propose de détailler un petit peu. Alors, pour ceux qui l'ont consulté, vous aurez constaté que la lettre de suite est un petit peu longue. C'est un peu normal étant donné la présence d'une équipe constituée de plus de dix inspecteurs durant une semaine au sein des installations. Cela a conduit à formuler 33 demandes vis-à-vis de de l'exploitant Orano via ce courrier, avec un délai de réponse qui était fixé à quatre mois. À ce jour, nous ne disposons donc pas de la réponse d'Orano mais le délai n'est pas dépassé.

À propos des demandes qui ont été formulées : la première famille de demandes était naturellement centrée sur les contrôles et essais périodiques, les activités de maintenance. Le premier point qui, pour nous, était un point clé, était : pour les activités importantes au titre des contrôles et essais périodiques, que l'exploitant Orano identifie bien la qualité de la réalisation des contrôles et essais périodiques comme étant une exigence définie au sens de son référentiel. Le deuxième point concernait également la mise en œuvre d'un contrôle technique sur la qualité de réalisation des contrôles et essais périodique. Ensuite, on a des points un peu plus classiques d'une certaine manière, qui portent sur la documentation opérationnelle. C'est-à-dire que, pour aller réaliser un contrôle, l'intervenant dispose parfois de gammes ou de fiches d'intervention à remplir et, pour certains points, nous avons formulé des demandes d'amélioration de cette documentation, soit pour les contrôles et essais périodiques, soit pour certaines opérations de maintenance. Ensuite, on poursuit le cycle : finalement, une fois que l'on dispose de ces documents de traçabilité des contrôles et essais périodiques, il faut – et c'est là un travail de tous les jours – veiller à la bonne qualité de renseignement de ces fiches et interventions, et aux procès-verbaux de contrôles qui en résultent.

Un point un peu plus technique au sens référentiel interne. Il s'agissait de bien veiller à la cohérence entre les contrôles et essais périodiques et les règles générales d'exploitation et que la vérification soit effectuée à 100 %. Il y avait enfin un dernier point : lorsque l'intervenant se trouve sur les installations le jour donné pour réaliser ces contrôles et essais périodiques, veiller qu'il dispose bien des gammes de contrôle à jour par rapport aux exigences du référentiel de l'exploitant.

La présence des inspecteurs dans les installations, d'autant plus pendant une période d'arrêt, a aussi amené à établir des constats qui ne sont pas directement liés aux contrôles et essais périodiques mais qui ont leur importance par ailleurs. Dans certains cas, il s'agissait de demandes vis-à-vis de mesures compensatoires et s'agissant de certains cas où le franchissement entre les zones de production de déchets nucléaires et les zones de production de déchets conventionnels n'était pas forcément matérialisé physiquement.

Il y a eu aussi une remarque qui concerne un sujet nécessitant également une vigilance de tous les jours : lorsque l'on a des chantiers, il s'agit que les déchets qui résultent de ces chantiers soient entreposés dans des zones bien repérées, prévues à cet effet, correctement étiquetées, etc.

Enfin, nous avons été amenés à regarder en parallèle des contrôles et essais périodiques. Lorsque l'on fait un contrôle périodique on arrive avec des résultats d'essais. Dans certains cas, il peut y avoir des écarts par rapport à l'attendu, et il faut traiter ces écarts avec une organisation interne robuste. Pour renforcer la robustesse du traitement de ces écarts, les inspecteurs ont formulé la demande d'une réflexion à propos de : intégrer le traitement des écarts au titre d'une exigence définie, également systématiser l'usage des éléments de preuve au moment du solde des fiches d'écarts. Alors bien sûr, dans la majorité des cas, c'est déjà le cas. On a pu observer quelques fiches où c'était moins clair, moins flagrant. Et enfin, pour suivre la démarche de contrôle de premier niveau, qui a été évoquée tout à l'heure de manière générale, il s'agit de veiller à réaliser des contrôles de premier niveau et/ou des inspections internes sur la thématique de la gestion des écarts en elle-même.

À ce jour, je vous l'indiquais, le délai n'étant pas échu, on ne dispose pas de la réponse de l'exploitant mais elle devrait arriver dans les semaines à venir. De notre côté, on procédera évidemment, soit à des inspections dédiées, soit à la vérification de certains points de réponse de l'exploitant, dans le cadre de notre programme d'inspection du second semestre mais, plus probablement, dans le cadre de notre programme de l'année 2023.

Je suis à votre disposition s'il y a des questions. Je crois que oui.

M.VASTEL.- J'ai des questions sur cette inspection du 29 mars. J'ai deux remarques à faire pour cette inspection. À propos des inspecteurs, c'est écrit qu'ils ont regretté le peu de gestes de contrôles et essais périodiques qui ont effectivement pu être observés lors de ces trois jours du fait de

programmations faites avant et après la présence des inspecteurs. C'est un peu dommage qu'au moment même où les inspecteurs sont présents, le travail ne se fasse pas normalement. On a l'impression que l'on se dérobe un peu.

Ensuite, une autre chose à propos d'une observation de terrain. Cela porte sur les portes coupe-feu. Il est dit à l'article 4-1 : *la démonstration de maîtrise des risques liés à l'incendie permet d'identifier et de justifier les secteurs et les zones de feu de l'INB. Le recours au secteur de feu est retenu en priorité.* Et plus loin, on peut lire dans cette lettre d'inspection qu'au cours de cette visite, beaucoup de portes coupe-feu étaient bloquées, qu'il y avait des frottements au sol, une insuffisance de dispositions automatiques de fermeture. Voilà à propos de cette inspection.

J'ai fait un parallèle avec l'inspection du 29 septembre 2020 – j'en avais déjà parlé ici – durant laquelle des inspecteurs de l'ASN avaient demandé à effectuer des exercices d'incendie et on ne leur avait pas permis. La conclusion suivante avait été dressée : *cette posture désorganise les opérations du PSM et de l'exploitant, et ne permet pas à l'ASN de s'assurer de l'efficacité de l'organisation mise en place par Orano en matière de lutte contre l'incendie.* Au moment où il y avait des inspecteurs, cela n'a pas pu être fait. Et au sujet de cette autre inspection, c'est pareil, il y a eu ce sujet sur les portes coupe-feu. J'avais parlé de la protection des surpresseurs qui devait être installée dans des salles différentes, du fait que des travaux devaient être faits et que cela avait été constaté par des inspecteurs. Lors d'un réexamen de sûreté en 2018, cela avait été constaté, et on nous dit que les travaux seront faits en 2026 ou 2027.

On retrouve toujours un peu les mêmes procédés. C'est-à-dire que, lors des inspections, les inspecteurs ne peuvent pas toujours voir ou savoir ce qui se passe. Et tout ce qui concerne le niveau incendie, j'ai l'impression qu'il n'y a pas grand-chose qui ait avancé. Quand même, un incendie dans l'usine Orano, ce n'est pas négligeable parce que cela remet des matières radioactives dans l'air. J'ai donc l'impression que l'on n'avance pas beaucoup.

M. SIMON ASN.- Je me permets une première partie de réponse et probablement l'exploitant pourra compléter.

À propos de la programmation des gestes contrôles et essais périodiques, je laisserai la parole à M. VARIN naturellement. Cela étant, je veux aussi préciser que, même si certains contrôles et

essais périodiques ont été reprogrammés avec une programmation différente, nous avons pu consulter, observer et inspecter un certain nombre d'actes de maintenance, quoi qu'il en soit, pendant cette inspection. Nous ne nous sommes donc pas retrouvés désœuvrés.

En ce qui concerne l'incendie, je vais peut-être vous apporter une réponse en deux temps. Vous faisiez référence à une lettre d'inspection de 2020 à propos de la mise à disposition des équipes nécessaires pour que les exercices soient représentatifs, etc. Je pense qu'il faut aussi faire le lien avec l'évaluation thématique qui a été présentée par M. LAFFORGUE-MARMET. S'agissant de ce point-là et du point de vue de l'ASN, nous avons constaté des avancées dans le sens où l'exploitant a réfléchi à nouveau à son organisation sur ce sujet et a prévu de mobiliser plus de matériels et d'équipiers en cas d'exercices demandés par l'ASN. À ce sujet, de notre point de vue, il y a eu une amélioration.

S'agissant des portes coupe-feu : la thématique incendie dans le cadre de cette inspection a effectivement été abordée principalement sur la thématique des portes coupe-feu. Dans ce cas, c'est vrai qu'il y a eu beaucoup, en tout cas plusieurs portes coupe-feu, qui ont été observées... Enfin, les termes que vous évoquiez correspondent à la réalité et cela figure dans la lettre de suite. Il s'agit bien de cela : certaines portes frottent parfois sur le sol et donc ne se ferment pas correctement ou, pour une raison ou pour une autre, elles sont temporairement bloquées en position ouverte. De notre point, naturellement, ce n'est pas une situation satisfaisante parce que ces portes coupe-feu jouent un rôle dans la démonstration de sûreté de l'installation. De notre point de vue, ce n'est donc pas une situation satisfaisante. Voilà ce que je peux dire du point de vue de l'ASN.

M. VARIN.- Je voudrais juste réagir sur deux points. Tout d'abord, je ne souhaiterais pas laisser passer le terme « Procédé » parce que, là, finalement, il y a une sorte de procès d'intention sur des pratiques d'inspection. Vous l'avez vous-même dit : concernant la partie Incendie que vous évoquez, lors de la dernière inspection, nous avons nous-mêmes précisé que les modalités d'exercices devaient être réévaluées. On a adapté notre organisation et nous avons désormais la capacité d'effectuer des exercices tels que demandés. C'était un problème d'organisation.

À propos du deuxième sujet relatif au fait qu'il y a certains contrôles qui n'ont pas pu être observés : c'est très clair, on a une programmation des contrôles périodiques, on est en période

d'arrêt, de maintenance et il y a eu des échanges avec les inspecteurs qui souhaitaient observer d'autres contrôles. Dans ce cas-là, on ne peut pas remobiliser les équipes comme cela, à un instant T. Elles sont déjà occupées par autre chose. Comme vous venez de le dire, il y a des choses qui ont pu être observées. En revanche, notre capacité à réorganiser nos contrôles durant l'instruction a ses limites parce que nos équipes sont déjà déployées ailleurs. Il ne s'agit donc pas d'une volonté de notre part mais c'est un fait dû à l'organisation du travail au quotidien.

Ensuite, s'agissant de la partie incendie et des portes coupe-feu, on l'a déjà dit et d'ailleurs, vous l'avez écrit également dans votre conclusion : on a largement progressé s'agissant de notre niveau de réévaluation et de nouvelles installations. Les portes incendie, chez nous, cela représente des centaines de portes. Nous les avons toutes remises à niveau et, effectivement, ponctuellement, vous pouvez tomber sur des opérateurs qui ne respectent pas la fermeture de la porte parce qu'ils sont passés avant avec un chariot et qu'ils n'ont pas refermé la porte. Je suis d'accord, ce n'est pas acceptable mais ce n'est pas une généralité. En tout cas, cela ne correspond pas à la perception qu'a l'Autorité aujourd'hui à propos de tout ce que l'on a pu faire depuis des années concernant l'incendie et s'agissant de notre réalité opérationnelle.

M. VASTEL.- Je voulais juste revenir sur l'histoire des portes : c'est vrai qu'ils peuvent passer avec un chariot et ne pas fermer la porte, mais dans le cas cité, ce sont des portes qui ferment mal ou qui n'ont pas été entretenues. C'est donc quand même un petit peu différent.

M. VARIN.- Ce que je vous ai dit, c'est que l'on a tout un programme de rénovation. On a changé de type de portes. Ce sont des centaines de portes et ce sont des millions d'euros qui ont été investis. Effectivement, vous pouvez tomber sur un cas où une porte a été utilisée plusieurs fois parce que l'on est période de maintenance, qu'il y a eu beaucoup de personnes qui sont passées et, effectivement, elles fonctionnent mal. Il y a quelques cas comme celui-là mais cela ne correspond pas à la réalité de nos installations générales.

M. FORTIN-LARIVIERE.- Merci beaucoup pour ce rapport. J'ai juste une question : j'ai compris que, pour le moment, l'exploitant allait fournir des réponses à ce rapport. Est-ce que vous avez prévu assez rapidement de refaire ce type d'inspection parce qu'étant donné les conclusions du rapport, quelque part, on peut s'inquiéter de ces conclusions sur des sujets qui, normalement, devraient être

totallement maîtrisés ? En tout cas, je pense qu'ils sont totallement maîtrisés mais, étant donné les constats que vous faites, c'est un petit peu inquiétant. Je voulais juste savoir s'il y avait d'ores et déjà un planning pour de nouveaux contrôles, pour vérifier que ce n'était là qu'une impression et que ce n'est pas la réalité.

M. SIMON.- C'est un peu ce que j'évoquais dans mon dernier transparent. Il y aura naturellement un suivi des réponses apportées par l'exploitant, déjà et dans un premier temps sur le plan documentaire pour vérifier si la qualité des réponses tant sur la forme que sur le fond nous semble satisfaisantes. Sinon, on reposera les questions pour aller plus loin dans le niveau de réponse qui nous sera apporté. Ensuite, le suivi se fera via le biais d'inspections, pas nécessairement sous le même format. C'est-à-dire que, là, c'était une inspection large d'une semaine avec onze ou douze inspecteurs, ce qui fait que si on le traduit en inspections courantes, trois équipes durant cinq jours, cela fait un peu comme quinze inspections courantes. C'est là une manière de le dire autrement. C'est aussi juste pour apprécier le nombre de demandes par rapport à une inspection. On a 33 demandes par rapport à une inspection durant une semaine. Finalement et si l'on considère que cette inspection durant une semaine avec trois équipes, c'est comme quinze inspections courantes. Cela fait deux ou trois observations par inspection courante. Je dis cela juste pour un petit peu vous repérer.

Ensuite, de toute façon, on a un programme d'inspection qui conduit à une fourchette entre 60 et 70 inspections par an au sein des installations Orano à La Hague. Il est clair que, lorsque l'on organise les thématiques d'inspection pour l'année suivante, il peut y avoir une inspection spécifique dans un atelier. On a vu l'exemple avec l'atelier NPH. Si l'on retourne dans cet atelier, on ne manquera pas, dans le cadre de cette visite, de raccrocher les observations de l'inspection générale qui portaient sur cet atelier et d'aller contrôler les dispositions qui ont été mises en œuvre par l'exploitant. Le suivi se fera peut-être via une inspection spécifique dédiée à la suite de cette inspection de revue mais il se fera aussi par le biais des autres inspections dédiées aux installations. C'est donc par le biais de cet ensemble d'inspections que l'on effectuera le suivi. En revanche, il n'y aura pas forcément une inspection de revue immédiate pour répondre à votre question.

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur AUTRET, une dernière intervention parce que, malheureusement, le temps nous est compté.

M. AUTRET.- Cela va être très court. J'ai été très étonné par votre argumentation, Monsieur VARIN, lorsque vous dites que le déploiement de vos équipes ailleurs et du fait d'une organisation du travail au quotidien venait contrarier certaines demandes des inspecteurs. Je me demandais si vous externalisiez l'organisation du travail au quotidien qui, à mon avis, fait partie des facteurs sociologiques, organisationnels et humains ? Du coup, c'est peut-être une question d'effectif ?

M. VARIN.- Non, c'est une question de pratiques. Vous avez des opérations de maintenance qui sont prévues pour durer une journée, vous les avez planifiées, les gens se sont déployés pour faire cette opération de maintenance et, si en cours d'inspection, on dit que finalement on aimerait aller voir un contrôle périodique qui n'a pas été prévu à l'instant T, le temps de redéployer les personnes, qu'ils arrêtent les opérations en cours pour les redéployer sur le contrôle, ce n'est pas toujours faisable parce que ce n'est pas planifié.

M. AUTRET.- Le pépin ne sera pas planifié non plus.

M. VARIN.- Il ne s'agit pas d'une logique d'intervention d'urgence là.

9. PRESENTATION DU PLANNING DE RACCORDEMENT DE NCPF. (Exploitant)

M. le PRÉSIDENT.- Très bien, je vous remercie. On va passer au point suivant. Il s'agit du point 9. C'est une présentation du planning de raccordement de l'unité de nouvelle concentration de produits de fission.

M. VARIN.- On va faire un point, là aussi, sur un projet que l'on suit de façon périodique dans cette instance et qui est la mise en service de nouveaux évaporateurs. Je ne sais pas si c'est la peine de repreciser certains points. On rappelle le contexte : on avait effectivement identifié une perte d'épaisseur qui nous a conduit à engager, dès 2015, un projet de remplacement des évaporateurs. Pour ce faire, on a construit deux annexes, une par usine. Ce sont des annexes aux ateliers existants dans lesquels étaient présents les évaporateurs et pour lesquels on ne peut pas garantir une durée de vie suffisante.

Le point d'avancement : vous le savez, comme on a deux usines, finalement le point d'avancement, je vais le partager en fonction de chaque usine. À propos de la partie de l'atelier T2, l'usine UP3, c'est forcément là où l'on est plus avancé puisque l'on doit faire un arrêt d'usine, je l'évoquais tout à l'heure, arrêt de cisailage, fin août 2022 pour enclencher un arrêt de plus de six mois, avec l'objectif de remettre en service les installations avec les nouveaux évaporateurs dans le courant du mois de mars 2023. On a fait les essais procédés en eau. C'est-à-dire que l'on remplit d'eau les équipements et on regarde un certain nombre de points sur ces équipements. On a terminé les essais de certaines pompes PAAC. Ce sont des pompes qui permettent des transferts entre équipements. Tout ce qui concerne les essais de ventilation, les essais des matériels de radioprotection, c'est terminé. Et nous sommes en train de finaliser tous nos essais d'inspectabilité des trois évaporateurs. Alors, pourquoi ? Parce que s'agissant de ces évaporateurs, on a intégré le retour d'expérience des évaporateurs actuels – et je l'avais déjà expliqué ici ou alors était-ce peut-être mon prédécesseur – presque 80 % de la surface de ces évaporateurs est désormais inspectable. On fait donc forcément tous les essais d'inspection de ces évaporateurs avant de les mettre en service. On est donc totalement en ligne par rapport au projet. Le planning est tout à fait correct en termes d'avancement. On a une quelques postes d'avance par rapport à notre planning initial si je veux être précis. Ici, ce sont juste quelques illustrations pour montrer parfois un peu la complexité des tuyauteries que l'on peut être amené à mettre en œuvre. Il faut que l'on finisse de calorifuger certaines tuyauteries. Vous voyez la multiplicité de portages et de supports que l'on doit mettre en place. Ici, c'est un exemple de pose d'escalier pour un accès à la toiture que l'on a dû finaliser à l'extérieur. Puis voici un exemple qui, peut-être et sur le plan technologique, n'est pas si développé mais qui, finalement, a fait débat ce matin : les poses de portes.

Concernant R2, on poursuit la même logique mais on est simplement décalé puisque s'agissant de R2, c'est un arrêt de l'usine UP 2 qui aura lieu cette fois-ci l'année prochaine, c'est-à-dire à la fin de l'année 2023 et pour cette fois-ci un raccordement prévu plutôt au début de l'année 2024. Tout le projet est décalé d'un an. Là aussi, sans forcément tout détailler, c'est la même nature d'activité que j'ai pu décrire ici dans le passé concernant T2. En particulier, ce sont des kilomètres de câbles qu'il faut tirer, qu'il faut raccorder. Ce qu'il faut retenir de ce slide : comme on a déjà l'expérience de T2, notre planning pour T2 sera d'autant plus maîtrisé qu'on a le retour d'expérience de T2. On est même

parfois en avance pour R 2 par rapport à ce qui était prévu initialement parce que l'on bénéficie du retour d'expérience.

Je suis désolé puisque la question portant sur le planning de raccordement, il est peut-être un peu fourni mais c'est parce que l'on fonctionne par bloc. C'est-à-dire que lorsque l'on fait les raccordements, on a effectivement une logique qui consiste à fonctionner par bloc d'opération et ils vont s'enchaîner avec une logique technique. Je commencerai par le bloc 1. C'est-à-dire que, lorsque l'on va arrêter le cisailage à la fin du mois d'août, on va finalement traiter la fin de ces solutions et, ensuite, on va devoir rincer avant d'arrêter les évaporateurs en tant que tels et de façon définitive. Toute cette portion, c'est le bloc 1, ici en vert, et cela va durer à peu près tout le mois de septembre. On va enchaîner.

On a un bloc 7 qui s'appelle APE parce qu'ensuite l'atelier T2, hormis les évaporateurs, va quand même redémarrer. On profite donc de cet arrêt pour faire un certain nombre d'opérations de contrôles périodiques sur les équipements que l'on devait faire, un certain nombre d'opérations de maintenance que l'on devait réaliser dans cet atelier. C'est donc là le bloc 7 qui s'assimile finalement à un arrêt programmé d'exploitation. Simplement, on fait ça dans un atelier où les évaporateurs ont été mis à l'arrêt.

En parallèle, on va raccorder les utilités. Alors, qu'est-ce que cela concerne exactement ? Il s'agit de finir de raccorder l'ère industrielle parce que l'on a déjà fait des raccordements à l'ère industrielle pour actionner certains équipements, pour faire certains essais. On va également terminer de raccorder la vapeur parce que, là aussi, la vapeur est déjà partiellement raccordée pour faire quelques essais d'équipements. Cette fois-ci, on va raccorder à l'eau surchauffée parce que cela, aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Et puis, on va raccorder sur la ligne réactifs, en particulier l'acide nitrique, parce qu'on le verra, on a besoin d'acide nitrique quand on fait fonctionner les évaporateurs pour assurer la « *dénitrification* »... Enfin, on doit faire un raccordement à l'acide nitrique pour faire un certain nombre d'essais acide à chaud.

Ensuite, ce que j'aurais pu évoquer mais c'est un peu la limite pédagogique de l'exercice : avant de faire ces blocs, il y a le bloc 11. Le bloc 11, c'est un certain nombre de raccordements et surtout d'opérations de transfert de l'installation que l'on doit avoir réalisés avant d'attaquer justement les

blocs de raccordement que j'évoquais tout à l'heure. S'agissant du bloc 11, cela consiste à transférer à l'exploitant la ventilation bâtiment, la détection incendie et le contrôle radioprotection. Sur ce point, les équipements, techniquement, sont déjà opérationnels et seront transférés à l'exploitant à la fin du mois de septembre et on réalise la semaine prochaine notre commission locale de sûreté pour s'assurer que tout est opérationnel pour faire cette transmission.

Il y a un bloc particulier, le bloc 8. À propos du bloc 8, cela consiste à transférer dans la salle de conduite UP3 la conduite de T2 dans la nouvelle salle de conduite où l'on a réuni à la fois T3 et T2. Il s'agit donc là d'un transfert de la salle de conduite provisoire qui avait été créée pour les essais. On la transfère à UP3. Et puis, forcément, une fois que l'on aura fait les raccordements utilité, que l'on aura également fait tout ce qui concerne les transmissions, la radio protection, incendie, ventilation bâtiment, eh bien il faut que l'on commence à effectuer la finalisation d'un certain nombre d'essais d'ensemble post-raccordement. C'est le fameux bloc 3. En particulier, on va tester la chauffe, on va tester l'alimentation en réactif puisque, justement, on aura fait les raccordements juste avant.

Ensuite, on va passer au bloc 4 qui est l'essai d'ensemble acide à chaud. Cela consiste à effectuer finalement les essais de nos équipements sans matière radioactive, mais cette fois-ci en acide et à chaud. Cela nous permet en particulier de tester le pilotage de l'évaporateur sur la dénitrification formique. C'est-à-dire que l'on met une solution acide dans l'évaporateur, on fait tourner l'évaporateur avec l'alimentation formol pour voir comment cela fonctionne. Mais là, on n'a pas encore de produits radioactifs dans les équipements.

Ensuite, on va raccorder, et c'est le bloc 5. C'est là que l'on va raccorder à la fin les équipements à l'atelier T2 pour pouvoir faire la liaison entre la transmission des solutions radioactives, la future cuve d'entreposage temporaire des produits de fission dans cette nouvelle unité qui contient les évaporateurs et les cuves d'alimentation des évaporateurs. C'est donc bien là que l'on va finaliser les raccordements avec les circuits dits actifs, donc qui contiennent de la radioactivité. Une fois que l'on aura fait l'ensemble de ces différents blocs de raccordement, eh bien on pourra attaquer la mise en service actif qui est prévue en mars 2023.

Aujourd'hui, ce planning est totalement aligné. On a absolument aucun signal faible de décalage, sachant que les équipes sont fortement mobilisées. Mais on peut déjà, eu égard à

l'avancement... Par exemple, il y a un planificateur sur ce projet que l'on a pu redéployer sur un autre projet parce que c'est suffisamment avancé pour pouvoir retrouver de la ressource.

Voilà ce que je voulais vous présenter ce matin. Ayez en tête que, forcément, il y a deux blocs qui se poursuivent tout au long mais qui sont des constantes. Il s'agit de blocs un peu documentaires, c'est-à-dire : on s'assure au fur et à mesure de l'avancée du projet que tous les modes opératoires, tous les modes d'exploitation, tout ce qui a trait aux modes opératoires de maintenance, tout ce qui concerne l'intégration de nos essais périodiques dans notre base de gestion de maintenance et d'essais périodiques, que tout cela soit intégré en ligne. C'est donc forcément un bloc qui s'alimente au fur et à mesure de l'avancée des essais. C'est un sujet qui n'est pas forcément très simple à expliquer mais ayez en tête que c'est structuré en blocs et que, finalement et progressivement, je raccorde des équipements. Et s'agissant du bloc final, où je vais vraiment raccorder les équipements qui contiennent la radioactivité, c'est vraiment ce que l'on va faire entre janvier et février.

M. MARTIN.- Juste une précision pour M. VARIN : j'ai entendu que, finalement, vous allez faire des essais avant la mise en place des radios-éléments, notamment avec le formol, la destruction, etc. Où les envoyez-vous ces effluents de ces essais ?

M. VARIN.- Justement, avant, une partie effluents sera déjà raccordée.

M. MARTIN.- Vous les envoyez donc dans le circuit normal.

M. VARIN.- Oui, c'est cela.

M. MARTIN.- D'accord, merci.

10. PRESENTATION DU DOSSIER D'ASSAINISSEMENT DU PARC AUX AJONCS. (Exploitant - ASN)

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions ? Non ? Très bien, je vous remercie et nous allons donc maintenant passer au sujet numéro 10 : présentation du dossier d'assainissement du parc aux ajoncs.

M. VARIN.- Concernant le parc aux ajoncs et juste pour restituer le sujet dont on parle : le parc aux ajoncs représente à peu près 1,5 hectares situés ici. Il est situé sur la zone d'implantation du

projet de piscine EDF. Je ne rappellerai pas ici que l'on a déjà dit que, globalement, on a fait un certain nombre d'investigations mais plus sous l'angle géologique, géotechnique, pour confirmer la possibilité d'implantation du projet de piscine. On a fait aussi un certain nombre de prélèvements dans le sens d'inventaires faune et flore parce que, là aussi, c'est à la fois une exigence mais c'est aussi ce que l'on applique pour chacun de nos projets, et pour vérifier la présence d'espèces et s'il y a nécessité d'engager des dispositions complémentaires de compensation. À titre d'exemple, on a identifié certaines espèces d'oiseaux qui nécessitent de reconstituer un habitat et c'est pourquoi, dans la zone du moulinet, aujourd'hui, on a mis en place des chèvres. Du fait de leur présence, elles permettent de développer un habitat compatible avec la relocalisation de certaines espèces d'oiseaux qui sont dans cette zone. C'est juste pour dire qu'aujourd'hui on le traite et on le gère, comme pour chaque projet, au titre de la préservation de l'écosystème.

Ensuite, et je l'ai déjà évoqué la dernière fois, je n'y reviendrai donc pas, mais pour préciser : le plan de gestion des sols s'appuie aujourd'hui sur des sondages. Là aussi, on l'a déjà évoqué. Il y a eu 34 sondages. Trente ont été effectués à une profondeur de cinq mètres, trois sont allés jusqu'à cinq mètres de profondeur et un jusqu'à dix-huit mètres. Pourquoi ? Parce que cette zone du parc aux ajoncs a un historique puisqu'y ont été entreposés en particulier des matériels et des métaux qui avaient été entreposés là après l'incendie du silo de 1980. Il y a un marquage de cette zone et on a donc fait une caractérisation.

Globalement et comme je l'avais déjà dit, on n'a pas de migration dans le terrain. La partie marquage est limitée dans les quelques premiers mètres de remblais. Il n'y a donc pas de migration en profondeur dans les terrains. Il n'y avait donc pas de sujet vis-à-vis de la compatibilité avec l'usage actuel et futur. Ici, c'est juste pour restituer le maillage de sondage que l'on avait fait. On avait vraiment couvert toute la zone. On complète un tout petit peu actuellement ici mais c'est une zone de remblais de talus. On complète donc seulement. Globalement, le marquage moyen est à peu près de 0. Alors, cela dépend si vous raisonnez en kilo ou en gramme. Ce sont donc 140 becquerels par kilo et 0,14 becquerel par gramme. Et on a un marquage maximal... Le marquage maximal, et je l'ai précisé ici, est en césium 137, sachant que le spectre majoritaire est en césium et qu'il y a un peu de strontium. Et quand on a un marquage en transuraniens, en alpha, on est de l'ordre de la dizaine ou de la vingtaine de becquerels par kilo.

Aujourd'hui, on n'a pas de migration dans le terrain au-delà de la zone de remblais. Concernant la partie marquage radiologique dans les eaux souterraines, on l'avait déjà évoqué, vous avez quatre piézomètres qui entourent la zone. Aujourd'hui, on a un marquage. Quand on a un marquage, il est de l'ordre du becquerel par litre. C'est donc extrêmement faible, voire on n'a pas de marquage du tout.

Ce que je voulais réexpliquer ce matin : on a une petite partie de ces terres, puisque c'est là l'objectif du plan de gestion des sols, une partie de ces terres représentant près de 3 000 mètres cubes qui est supérieur à notre seuil aujourd'hui. Le seuil s'élève à 3 700 becquerels par kilo. Ces terres seront envoyées en stockage TFA à l'Andra, sachant que ce sont là des valeurs basses de TFA et qui vont de 1 à 10 becquerels par gramme. On a vu que la valeur maximum ponctuelle était à 5,4 ou 5,6 becquerels par gramme. Ce sont donc des valeurs très faibles. S'agissant du reste du marquage, cela équivaut entre cent becquerels par kilo et 3 700 becquerels par kilo. Cela représente à peu près un peu moins de 18 000 mètres cubes. Globalement, on va les entreposer sur site dans un premier temps, aujourd'hui sous forme de Big bag. On a acté que cela se ferait plutôt sous forme de Big bag. Et ce serait abrité dans une structure de type hangar et ceci, au sud du site. Pour ceux qui connaissent le site, c'est un parking et la zone de l'ancien restaurant 2. Ce serait donc entreposé dans cette zone-là. On ferait cela dans l'attente d'un éventuel envoi pour entreposage à l'extérieur du site dans d'autres installations. En tout cas, dans un premier temps, ce sera entreposé sur site et l'entreposage serait compatible avec un entreposage pluriannuel.

Comme on vous l'a dit, le dossier a été présenté à l'ASN. On a un certain nombre d'échanges et d'explications à propos de notre stratégie, sur les modalités que l'on propose, sachant que, globalement, au cours de l'assainissement, ce qui est proposé, ce sont des méthodes classiques. Lorsque l'on fait du génie civil, il s'agit d'arrosage des zones que vous excavez. Et puis, on mettra en place forcément une structure de contrôle des terres en ligne pour vérifier, là aussi, que ce qui sera dédié à du TFA ou ce qui sera entreposé sur site correspond bien aux valeurs que l'on aura, nous, précisées dans le dossier, dans le plan de gestion des sols. Ce que l'on avait proposé : que l'on vous transmette notre plan de gestion des sols lorsque l'on aurait avancé dans l'instruction avec l'Autorité de sûreté. Pourquoi ? Parce que, comme je l'avais déjà expliqué, si on vous fournit un dossier et qu'il est amené à évoluer au fur et à mesure de l'instruction, on va rentrer dans un jeu de questions-réponses sur un dossier qui, du coup, n'est quand même pas finalisé. L'autorité de sûreté s'exprimera

peut-être mais, s'agissant de l'instruction, normalement, elle a avancé. Je pense que l'on va être en capacité de transmettre dans les semaines qui viennent.

M. le PRÉSIDENT.- Je laisse peut-être la parole à l'ASN pour un complément d'information.

M. LAFFORGUE ASN.- Le dossier a été effectivement transmis et est en cours d'instruction. Cela étant, l'exploitant n'a pas besoin d'attendre l'avis de l'ASN pour transmettre le dossier. Là, je pense que l'instruction est en cours et il pourra être transmis dans les jours ou les semaines qui viennent. L'IRSN a été saisi pour avis. Il y a donc aussi une instruction du côté de l'IRSN, IRSN qui a envoyé des questionnaires au site. Pour l'instant, l'instruction est en cours. Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Très bien, merci. Y a-t-il des interventions ?

M. VASTEL.- Oui, juste une question. Il y a eu des sondages qui ont été réalisés. Il y en a eu un à 18 mètres. Je suis un petit peu surpris parce que, s'il y a la construction de la piscine, il va falloir creuser à 18 ou 20 mètres sur une grande surface. Or, il n'y a qu'un sondage et c'est un petit peu surprenant.

M. VARIN.- Comme je l'ai dit, en fait, on a démontré que, déjà, quand on creuse jusqu'à 7 mètres aujourd'hui, le marquage que l'on voit s'inscrit dans les cinq premiers mètres. Effectivement, on a fait un sondage complémentaire plus profond pour vérifier que l'hypothèse que l'on avait retenue était la bonne mais on voit déjà qu'entre 5 et 7 mètres, on ne trouve pas de marquage.

M. Le PRÉSIDENT.- Il n'y a pas d'autres interventions. Je vous remercie. Nous passons donc au point suivant ...

Mme HOVNANIAN.- Il est noté « 30 jusqu'à cinq mètres de profondeur, 3 jusqu'à cinq mètres de profondeur ». Du coup, je n'ai pas compris.

M. Le PRÉSIDENT.- Oui, j'ai également remarqué cela. Il y a 30 sur votre document. Il s'agit de la page d'avant. C'est 3 jusqu'à sept mètres. Merci pour votre précision et pour votre remarque, Madame.

11. POINT SUR LES PROJETS DE CONSTRUCTIONS, MODIFICATIONS ET AMENAGEMENTS LIES AUX ACCES ET PARKING POUR LE SITE D'ORANO LA HAGUE. (Exploitant)

M. VARIN.- Je vais effectivement passer sur les sujets de parkings. D'abord, je fais un petit point sur les transports collectifs parce que, finalement, c'est un sujet sur lequel on est amené à échanger souvent. Finalement, Orano met-il déjà à disposition aujourd'hui des moyens suffisants pour limiter l'affluence en véhicules personnels ? Aujourd'hui, on a onze lignes de bus pour les HN. Cela représente à peu près 300 personnes par jour qui utilisent ces bus. On sait s'adapter parce que, récemment, on a observé une augmentation de la fréquentation et on a donc rajouté une ligne. C'est quelque chose que l'on suit et on est prêt à rajouter des lignes si l'on s'aperçoit qu'il y a une augmentation de fréquentation. Ensuite, on a également cinq lignes pour les postés et le flux représente à peu près 300 personnes par jour. Aujourd'hui, on a également une ligne qui participe à cap Cotentin. On participe donc au financement. C'est une ligne qui vient et qui s'arrête sur le site, et donc qui peut être utilisée par nos salariés. Pour le faire savoir, on fait de la promotion sur cette ligne parce qu'il y a aujourd'hui onze personnes qui l'utilisent. On a fait de la publicité, on fait de la promotion. Aujourd'hui, on rencontre un succès limité et il faut poursuivre cette démarche.

Concernant la partie stationnement, aujourd'hui, vous avez plusieurs parkings que l'on a représentés ici. Il y a les deux parkings principaux que l'on appelle les Murets et les Landes. On a dû redécaler notre gare routière parce que l'on refait un nouveau bâtiment d'accueil, qui est situé ici. On a un parking visiteurs. On a également un parking près du restaurant 3. On a réaménagé récemment le parking des Gregis et il dispose aujourd'hui de 320 places. Force est de constater qu'étant donné nos activités qui sont actuellement croissantes, étant donné les chantiers que l'on a et qui vont se stabiliser mais qui sont actuellement croissants... Lorsque l'on arrête un chantier, un nouveau démarre aussitôt. On a aussi d'autres chantiers de protection physique. Manifestement, on a un manque de places et on observe également, du coup, des comportements qui ne sont pas acceptables. C'est-à-dire que les gens se garent sur nos parkings en situation dangereuse. On a, bon an mal an, plus de 200 voitures – et c'est une moyenne, il peut y avoir d'autres pics – qui sont stationnées de façon pas acceptable dans nos parkings.

Étant donné cette situation, on a lancé une réflexion pour la création de deux parkings. J'ai déjà évoqué celui des Gregis tout à l'heure, situé sur la zone industrielle de Digulleville et qui a été mis en service mais on souhaite effectivement augmenter, faire un nouveau parking des Murets, dans le prolongement du parking existant, au sud de l'établissement. Pour ce faire – alors, je ne suis pas un spécialiste et, à chaque fois, je ne retiens pas le terme – on avait déjà une parcelle mais on prend un bail sur deux parcelles. Il s'agit d'un bail de 90 ans pour deux parcelles, pour parvenir à avoir une extension de parking allant jusqu'à 400 ou 500 places. Cela dépend de son agencement. L'idée, c'est que ce parking soit conçu avec un design un peu différent de ceux qui sont déjà existants. Je passe sur les détails de la largeur de la voirie. Forcément, on met en place une gestion des eaux pluviales avec la création d'un bassin d'orage et on travaille sur l'intégration paysagère. C'est-à-dire qu'il s'agit d'un parking avec une végétalisation créée sur les zones mêmes du parking. C'est-à-dire que, plutôt que d'avoir une zone qui soit goudronnée partout – ce qui est le cas des deux autres parkings – on passe à une autre forme de design. On travaille également sur son intégration. C'est-à-dire que l'on ajoute des espèces végétales le long du CD 901 pour finalement masquer ce nouveau parking. En tout cas, dans le projet que l'on envisage de faire, il s'agit de réduire sa visibilité depuis le CD 901. Ce qui n'apparaît peut-être pas suffisamment clairement dans ce schéma : l'idée est que dans ce parking, on y rentre par cette zone mais on en ressortirait via le CD 901 avec une voie d'accélération sur le CD 901, ce qui éviterait des flux croisés sur ces routes qui mènent à Herqueville et qui pourraient poser quelques problèmes de sécurité. Dans notre cas, l'entrée ne se ferait que par ici et la sortie se ferait via cette zone-là.

Voilà le projet tel qu'on le prévoit aujourd'hui, tel qu'on souhaite l'étudier. Bien évidemment, ce projet de parking en tant que tel nécessite des échanges avec la Commune, avec le Département. On a donc prévu de vous rencontrer pour vous présenter ce projet et pour que l'on puisse échanger aussi à propos de son intégration, à propos de l'impact sur le CD 901. Cela mérite donc une présentation un peu plus complète que celle réalisée dans cette instance, mais l'objectif, aujourd'hui, était de vous présenter les grandes lignes du projet et, surtout, de montrer que c'est un parking dont le design est un peu différent de ce que l'on a pu faire jusqu'à présent. C'est là le premier sujet avec impacts sur la voirie à proximité du site.

Ensuite, on a un autre sujet : sur le site, on a différents postes d'accès. On a eu ce que l'on appelle le PPA2, qui est notre poste d'accès principal aujourd'hui et qui est situé à l'est du site, juste derrière le restaurant 3. On le verra après mais il est situé ici. Lorsque vous longez le CD 901, actuellement, on voit un point d'accès qui n'est plus utilisé ou qui n'est réellement utilisé qu'en cas de dysfonctionnement de celui-là. C'est un point d'accès qui s'appelle historiquement le PPA1. Nous avons une imposition réglementaire : il s'agit de pouvoir disposer deux points d'accès avec un niveau de sécurité équivalent. C'est-à-dire qu'il s'agit aujourd'hui que notre point d'accès de secours soit au même niveau que le point d'accès principal. Et il existe des obligations de contrôle que je ne suis pas autorisé à expliciter en public. Cela a trait à ce que l'on recherche, ce que l'on doit détecter. On doit donc faire évoluer nos dispositifs d'accès au site tout en garantissant finalement la poursuite d'exploitation du site de La Hague et puis en limitant les impacts sur le CD 901. Ensuite, il faut à terme que l'on ait une dissociation des flux véhicules et des flux piétons. C'est là le cadre. Vous avez un cadre réglementaire, une obligation de contrôle, une équivalence sur deux points de contrôle à avoir en termes de nature de contrôle, et puis il faut que l'on réussisse que tout cela soit compatible avec l'activité industrielle et la cohabitation entre circulation piétons et circulation voitures.

L'objectif est le suivant : il s'agit de rénover le PPA1 et de mettre en somme à proximité un bâtiment de contrôle. Cela signifie que les camions et les véhicules qui accéderont au site de La Hague dans le futur ne rentreront plus par ici – je vais revenir au slide précédent – mais ils vont rentrer par là. Ici, votre flux de véhicules et votre flux de camion sont simulés. Il existe un bâtiment de contrôle qui se situe ici, avant qu'ils ne puissent arriver dans le sas de contrôle et rentrer sur le site. Le flux de véhicules et de camions est symbolisé sur ce schéma. Et forcément, la sortie du site se ferait également via... Cela devient le poste d'accès principal et elle se fait via ce poste-là. Ici, il y a une réserve de parking qui nous permet, là aussi, de garer éventuellement les camions qui seraient en attente de contrôle et pour qu'il n'y ait pas d'impact sur le CD 901.

La question qui nous est posée : quel est finalement votre flux de véhicules entrants et sortants par jour ? Cela représente à peu près 200 véhicules qui rentrent dans le site et qui en sortent, sachant que ce sont des véhicules d'entreprises, des véhicules de livraison, des camions de livraison. Voilà l'objectif.

Je pense que l'on a un prochain slide. Forcément, dans ce cadre-là, il faut sécuriser la sortie du site. Ce qui figure aujourd'hui dans notre schéma d'implantation et dans le projet, c'est d'avoir finalement un système de feux qui se mette au vert lorsqu'il n'y a pas de voitures qui sortent et, forcément, priorisent le CD 901 via un système automatique, et parce que la priorité doit être donnée au CD 901. Et lorsque l'on a des flux qui sortent, il s'agit que l'on ait un système de feux qui passe au rouge pour permettre la sortie des véhicules, tout cela, avec les positionnements qui se situent ici, et même si c'est là la limite de l'exercice en termes de représentation. Il y aura donc un feu ici pour la sortie et pour aller vers Jobourg, un feu ici pour traverser le CD 901 et aller dans ce sens-là. Et forcément, si un véhicule se présente ici, il faut que celui-là passe au rouge pour sécuriser les gens qui viennent de Jobourg. Et puis il y aura également un feu pour ceux qui viennent de Beaumont, si des véhicules sortent.

Voilà les principes aujourd'hui qui sont à l'étude. Bien évidemment, là encore, cela nécessite des échanges, en particulier avec le Département parce qu'il s'agit du CD 901. Il s'agit de voir aujourd'hui comment on peut effectivement mettre en place ce dispositif. Parce que la question était à l'ordre du jour d'aujourd'hui, l'objectif était de vous présenter les sujets qui sont à l'étude. On a donc deux sujets qui impactent sur la voirie, le parking, mais avec la sortie sur le CD 901, et puis l'aménagement du PPA1 avec la gestion des sorties du site. J'espère avoir été à peu près clair.

Mme MAHIER.- Tout d'abord, merci de la présentation de ces éléments. Vous imaginez bien que les élus vont prendre la parole sur ces sujets-là puisqu'il y a effectivement des impacts sur notre environnement, nous, en tant qu'habitants, puisqu'on parle d'une voie qui, quasiment, est la voie unique pour aller à la pointe et, notamment, à Jobourg.

Deux réflexions : tout d'abord, je pense, et on se l'est dit, qu'il est impératif aujourd'hui pour la commune de La Hague qu'il puisse y avoir des présentations de manière générale des futurs projets, surtout quand il y a un impact pour l'extérieur. On ne peut pas tous les ans se retrouver avec un sujet pour lequel il y a un impact pour la voirie parce que tout doit se traiter de manière globale et, notamment, avec les collectivités concernées. Et effectivement, le Département est à mettre dans la boucle. C'est là un premier sujet.

On a effectivement un problème de sécurité et je me pose effectivement la question en termes de sécurité s'agissant de ce que peut apporter le sujet sur la zone de circulation des sorties de site parce qu'effectivement, si on met des feux, il va falloir que l'on passe en zone d'agglomération. Il va donc falloir que le Département l'accepte, ce qui obligera ensuite la Commune à l'entretien de la voirie, ce qui n'est pas du tout envisagé aujourd'hui. Il va donc y avoir un vrai sujet à ce niveau-là si le projet se fait. Mais à priori, comme c'est une obligation de contrôle et une imposition réglementaire, je pense que le sujet se fera mais il va y avoir un vrai sujet à discuter à propos de cet endroit.

En ce qui concerne le parking, Martial MAIGNAN, ancien maire d'Herqueville, effectivement et à mon avis, va prendre la parole parce que c'est un sujet qui est historique, qui est ancien, qui pose un double problème : aujourd'hui, les habitants sont soumis à des réglementations d'urbanisme, notamment de à l'obligation de compenser toutes les terres naturelles qui peuvent être prises. Première question : quelle est pour vous la compensation ? Et puis nous avons également cette obligation d'éviter les étalements de constructions. Or là, on a un parking qui, du coup et vous avez vu la photo, s'étale. En termes de capacité, et vous avez bien fait d'évoquer les différents dispositifs de transports collectifs, je me pose quand même la question. Vous parlez de chantiers Orano croissants aujourd'hui. Quelle est la planification parce que s'agissant de 500 places de parking, peut-être n'y en aura-t-il pas forcément besoin lorsque les chantiers seront terminés ? Donc, faut-il artificialiser pour ne pas en avoir la nécessité ?

Et puis, encore une fois, on doit retravailler les dossiers dans leur globalité et il n'y a pas forcément que le sujet d'Orano. Je ne vais pas remettre le sujet de la piscine EDF sur la table mais, effectivement, on est dans une enceinte dans laquelle il va y avoir une cohabitation d'activités. Moi, aujourd'hui, je ne suis pas certaine que, si le projet EDF se fait, nous n'ayons pas besoin de parking extérieur demain. Je ne suis pas certaine...Enfin, je pense qu'EDF a compris que l'entrée, si le projet de piscine se fait sur le rond-point des chèvres, n'est pas acceptable. Il va donc sûrement falloir travailler sur une autre entrée. Donc, à quel endroit ? Qu'est-ce que cela va inciter en termes d'implantation extérieure ? Ce sont beaucoup de questions auxquelles, évidemment, je n'attends pas de réponse aujourd'hui mais on ne peut pas travailler les sujets individuellement. En tant que maire de La Hague, je demande que l'on puisse avoir une vraie présentation, voire un porteur de projet, de l'ensemble des modifications à cet endroit-là, endroit qui est un espace foncier qui, demain, va être

partagé. On a eu la CLI de l'Andra cette semaine et il y a aussi potentiellement des travaux à ce niveau-là. Et on est dans la même situation géographique.

Ce que je demande, c'est que l'on puisse étudier tout dans son ensemble parce qu'il y a des connexions à avoir et puis, encore une fois, pour le parking des Murets, quelles ont été les études alternatives – on parle beaucoup d'alternatives au projet – avant de passer à un étalement de terrains à exploiter ? Merci.

M. le PRÉSIDENT.- On va peut-être prendre en même temps l'intervention de M. MAIGNAN. Vous aurez sans doute des éléments de réponse pour les deux.

M. MAIGNAN.- J'ai été élu 36 ans dans la commune d'Herqueville et ancien maire délégué. Les habitants d'Herqueville, aujourd'hui, sont inquiets à propos de cette fameuse extension de parking. On n'est pas sans savoir qu'il y avait quelque chose qui se projetait. D'ailleurs, lors de mon mandat, j'avais rencontré une personne d'Orano. Nous, ce qui nous choque en premier, c'est cette disparition de terres agricoles. Cela concerne plusieurs hectares. Surtout qu'en France, aujourd'hui, on se bat contre la perte de ces terres agricoles. J'en veux pour preuve : le rapport de la Commission de la Cour aux comptes de jeudi dernier dit que l'on perd à peu près un département de terre agricole en dix ans. C'est déjà là la première chose qui nous choque.

Je sais qu'il y a eu des échanges avec la propriétaire et deux agriculteurs. Cela a encore permis de créer une bonne zizanie entre ces deux agriculteurs-là parce que l'on prend des terres à l'un et on lui en redonne trois fois plus. C'est donc justement vraiment tentant de se séparer d'espaces cultivés. De plus, ces terres-là étaient classées en terre agricole, en NDA, sur lesquelles on ne pouvait strictement rien faire. Malheureusement, notre plan d'occupation des sols est devenu caduc à la suite de l'intégration de la communauté d'agglomérations au sein de laquelle ils sont en train d'élaborer le PUI. Si bien qu'aujourd'hui les règles d'urbanisme qui s'appliquent sur notre territoire sont le RNU, les Règles Nationales d'Urbanisme, et c'est à la main du préfet. J'espère – et c'est dommage que Monsieur soit parti - que le préfet sera plus vigilant sur le déclassement de ces terres puisqu'aujourd'hui, physiquement, on ne peut rien faire sur ces terres. Ce qui me surprend, c'est que lorsqu'on crée un projet, généralement, on élabore plusieurs scénarios parce que l'on ne se dit pas « Tiens, hop, on va faire l'extension des Murets ». Et selon moi, il y a d'autres solutions techniques.

Par exemple, il était peut-être envisageable de faire un parking aérien. Pourquoi pas un parking souterrain ? Que l'on ne me dise pas que le terrain n'est pas compatible parce que, juste en face, on fait quand même des constructions jusqu'à moins de 25 mètres.

Il y a également un autre point à propos de ces friches industrielles qui existent à Digulleville et que l'on aurait quand même moyen d'utiliser. Alors, ensuite, on va me rétorquer « Oui, oui, mais vous ne vous rendez pas compte, la distance entre le bout de Digulleville pour accéder à l'entrée de l'Établissement, ce ne sera pas pire que lorsque les derniers véhicules seront à l'entrée d'Herqueville ». Ils sont à peu près à 200 mètres du panneau de l'entrée d'agglomération. C'est là un point et j'aurais aimé que l'on me propose d'autres solutions techniques.

Quant à l'aménagement paysager, c'est très joli et c'est très bien mais je vous invite à aller tout de suite sur les parkings parce qu'il y a un aménagement paysager qui était prévu par Orano. Regardez dans quel état il est. Les arbustes sont haut comme cela (il désigne la hauteur avec la main). Il n'y a rien, cela ne pousse pas. Et cela, c'est La Hague, on n'y peut rien.

Concernant la circulation routière, j'ai assisté pendant mon mandat à maints accrochages et accidents, corporels, qui plus est. Avec la gendarmerie, on a réussi à travailler et à mettre des défenses de stationner des deux côtés. Il y a toujours des négligents qui se garent quand même sur le côté. Moi, je suis à la retraite, j'ai donc un peu de temps libre, et quand je vois des véhicules qui sont stationnés sur le bas-côté, je fais le tour de la zone industrielle de Digulleville et je trouve de la place aux Genêts. Il y a un peu plus de places encore au Gregis. Je pense donc qu'il y a des solutions techniques pour se garer. Ensuite, on peut mettre en place des navettes et tout ce que l'on veut.

S'agissant de l'accidentologie, avec ce système-là, on va obligatoirement aggraver l'accidentologie. Et M. Lemoine, qui était à la DRD, nous avez strictement dit à propos des voies d'accélération sur le 901 que c'était interdit. Cela, ce n'était pas possible. Si toute la circulation se fait sur la route départementale 203 qui mène à Herqueville, je peux vous assurer que la plupart des gens ne prend plus maintenant cette route-là pour rentrer chez eux ou en sortir le matin ou au moment de la sortie d'usine parce que c'est trop dangereux. C'est trop dangereux ! Donc maintenant, s'ils prennent le 901, ils vont retomber ensuite sur un autre problème, c'est-à-dire le problème d'aménagement du PPR1. Je vous demande quand même la possibilité d'examiner ces différents scénarios.

Ensuite, concernant la problématique de la gestion des eaux : il faut savoir que les eaux des parkings, aujourd'hui, sont envoyées en partie vers le bois de Beaumont et, pour une autre partie, vers Herqueville. À la suite des inondations et à la pluviométrie de 1987, lorsque l'on a fait les effacements de réseaux, on a dévié le flux en deux réseaux à l'entrée d'Herqueville de façon à diviser les flux par deux. Aujourd'hui, ces réseaux-là sont dimensionnés pour les parkings actuels. Moi, je ne suis pas persuadé que dans le cas d'une étude avec une pluie millénaire ou décennale que l'on fait parfois dans l'Établissement, cela soit encore suffisamment dimensionné. Je pose la question.

Le dernier point concerne les fameux bassins d'orage. Je vous invite également à aller voir dans quel état sont les bassins d'orage aujourd'hui. Ils sont remplis de friche, d'ajoncs, d'arbustes. Selon moi, ils n'ont aucune efficacité. Voilà, je vous remercie.

M. FORTIN- LARIVIERE.- Forcément, il faut que j'intervienne. Pour ceux qui ne me connaissent pas encore, je suis le vice-président en charge des déplacements, donc le sujet m'intéresse, particulièrement en ce qui concerne le Département.

Pour répondre globalement aux choses : de toute manière, on a commencé à se rendre compte peut-être un petit peu trop tard, même si je ne l'espère pas, qu'il y avait beaucoup de sujets en lien avec les infrastructures qui allaient impacter effectivement les modes de déplacement, mais pas uniquement autour de l'usine. Ce que l'on va demander, ce que je vais demander – et je regrette effectivement que le représentant de la préfecture soit parti – à partir de la semaine prochaine, c'est que, côté Orano, EDF et à toutes les personnes qui ont une activité industrielle sur le site de La Hague, qu'ils nous nomment un porteur de projet global qui puisse être notre interlocuteur. Je vais aussi demander à la sous-préfète de venir à une réunion pour que l'on puisse globalement débattre de l'ensemble des projets qui pourraient avoir des impacts sur les infrastructures, et qu'on les prenne dans leur globalité. Je rappelle qu'aujourd'hui, en matière de projets routiers et en matière d'artificialisation des sols, quels qu'ils soient, nous devons appliquer non plus la notion de compensation mais la notion d'évitement. Cela, on ne peut pas le faire si l'on regarde les projets les uns après les autres ou les uns à côté des autres. Aujourd'hui, j'entends qu'il y a beaucoup de projets différents, portés par plusieurs structures, et je pense que cela n'est pas dans l'intérêt de la Région et du Cotentin, et encore moins des différentes structures qui travaillent sur le site de La Hague, de les traiter petits bouts par petits bouts, d'autant que, d'un point de vue environnemental, on risque – et

c'est un conseil que je vous donne – d'être retoqué systématiquement. Si vous présentez effectivement les projets petits bouts par petits bouts, on peut effectivement nous accuser de morceler le sujet pour passer plus facilement les enquêtes environnementales. Et cela, croyez-moi, cela va devenir de plus en plus difficile. On a donc tout intérêt à travailler ensemble mais à le voir de manière globale. Merci.

Mme HOVNANIAN.- Je suis en effet étonnée que, dans un discours permanent de « sincérité » par rapport au climat et de besoins de limiter le carbone et les effets de serre, on se retrouve encore dans une logique d'artificialisation des sols plutôt que de réfléchir de manière systématique à plus de parking en silos.

M. AUTRET.- J'ai une toute petite question par rapport aux autres : en tant que marin, je me demandais si, avec le feu rouge qui serait visible et qui resterait rouge la plupart du temps, il n'y aurait pas un risque parce qu'il est visible de la mer. Et le rouge et le vert, en mer, cela a une tout autre signification que celle que l'on connaît sur terre. Aviez-vous pris l'aval des affaires maritimes à propos de cette affaire ?

Rires dans l'assemblée.

M. VARIN.- Attention, on a déjà du rouge sur les cheminées, alors...

M. le PRÉSIDENT.- Je vais vous laisser répondre, peut-être pas au sujet des feux mais en tout cas sur le reste.

M. VARIN.- Je crois qu'il y a une question là-bas.

M. le PRÉSIDENT.- Oui, Monsieur HEDOUIN, allez-y !

M. HEDOUIN.- Je rejoins évidemment les remarques concernant l'ensemble des problématiques et sur l'artificialisation, évidemment. Je m'interroge quand même sur le fait qu'il y ait énormément de questions des élus sur l'aspect Routes et Parkings et beaucoup moins sur l'aspect terrains potentiellement contaminés pour le projet de piscine. Cela serait quand même peut-être à prendre en compte. Le fait que les élus s'intéressent quelquefois beaucoup plus aux routes et aux circulations, je trouve cela quand même assez dommageable.

Néanmoins, je reviens sur le fait qu'aujourd'hui, on a développé des lignes de bus sur la CAC et de manière assez importante. Et on voit qu'il y a une volonté générale venant aussi bien de la CAC que de la ville de Cherbourg de développer des lignes bus. Alors, on dit que cela ne fonctionne pas, mais si on étend les parkings, cela va fonctionner encore moins. C'est-à-dire qu'à un moment donné, on travaille quand même s'agissant du déplacement urbain et du déplacement entre entreprises sur le fait que l'on ne va pas faciliter le véhicule individuel si l'on veut mettre en place du collectif. Sur ce plan, j'ai l'impression que l'on ne répond pas du tout aux objectifs généraux que peuvent effectivement se donner les élus sur le secteur de la CAC, sur la Manche et la Normandie, en termes de transports collectifs et de réduction des gaz à effet de serre. On a effectivement l'impression que l'on est en contradiction totale avec ce que fait l'ensemble aujourd'hui des acteurs institutionnels avec cette augmentation de places de parking.

Je ne reviens pas évidemment sur l'artificialisation, la gestion des eaux etc., où, là, on voit bien que tout cela va à l'encontre de ce que l'on est capable de faire. On est aussi un peu dans une politique d'exception puisqu'il y a de nombreux sites aujourd'hui sur lesquels – et c'est le cas, par exemple, des sites naturels – sur lesquels on ne va pas s'étendre et faire des aménagements. Ils sont interdits parce que l'on n'est pas en capacité de créer justement des parkings. Et le parking est l'élément bloquant. Dans notre cas, c'est un petit peu l'inverse : en somme, on va étendre l'activité, donc ce n'est pas grave, on va faire du parking supplémentaire. C'est totalement à rebours de ce qui est fait dans l'ensemble des autres sites, qu'ils soient industriels ou que ce soient des sites naturels.

M. le PRÉSIDENT.- Je vais essayer de ...

M. VARIN.- ... Je pense que, d'abord, le ...

M. le PRÉSIDENT.- Non, non, c'est moi.

M. VARIN.- ... Si vous avez une question, pendant que l'on y est.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous laisse effectivement la parole pour répondre de façon globale. Allez-y !

M. VARIN.- Je voudrais répondre de façon un peu globale parce que l'objectif est de présenter les projets tels qu'ils existent aujourd'hui. Effectivement, on est convaincu qu'il faut avoir aujourd'hui une approche un peu globale. De cela, on en a déjà parlé. Je pense effectivement qu'il faut qu'il y ait

une présentation un peu plus globale des différents projets, que ce soit pour l'Andra qui doit aussi s'étendre, ce qui doit avoir un impact sur la voirie. Nous, on est tout à fait favorable pour participer à une approche un peu plus globale. Cela étant, c'est un sujet sur la chronique de temps et sur laquelle il va falloir que l'on travaille parce que nos exigences réglementaires, quant à elles, ont des timings – je parle de PP1 et non pas du parking – et aussi des chroniques de temps. Quand on souhaite avoir une approche globale, forcément, le sujet est plus difficile à traiter. Donc, on y est favorable et on est également vigilant sur l'intégration dans une démarche réglementaire, en tout cas pour l'un des deux sujets.

S'agissant de présenter les différents scénarios alternatifs qui ont été étudiés, je pense que, là aussi, cela mérite qu'on vous les présente mais ils rencontrent aussi des difficultés techniques. Alors, j'entends bien, on sait creuser à moins de 25 mètres mais faire des parkings à étages dans certaines zones, cela ne semble pas si simple que cela d'un point de vue technique. Cela aussi, cela a été étudié. Je pense que l'on peut être amené à vous le présenter.

Ensuite, concernant la partie « Finalement, c'est paradoxal d'avoir un nouveau parking parce que ce n'est pas dans la logique actuelle » : nous-mêmes, on aimerait bien remplir plus nos bus. Nous sommes tous quand même confrontés localement à un habitat qui est éclaté. Il faut que nous en soyons tous conscients et nous sommes tous confrontés à des habitudes de vie qui font que les gens, aujourd'hui, veulent garder une latitude et une liberté à propos de leur transport et de la maîtrise les horaires. Nous, on s'associe à toutes les démarches et on est prêt à travailler avec vous pour développer tout ce qui touche au transport en commun. Aujourd'hui, on nous finance déjà à hauteur de 2,4 millions d'euros la participation à Cap Cotentin, et ce, tous les ans. Quant à nos lignes de bus, cela représente 2,5 millions d'euros de budget annuel. Et on est prêt à participer à tout développement en ce qui concernerait d'autres approches mais, là aussi, il y a une réalité qu'il ne faut pas non plus se cacher : aujourd'hui, les gens veulent garder de l'autonomie. Alors, on a vu un léger frémissement et je pensais que le coût du carburant... C'est pourquoi on a ajouté une ligne de bus. Comme je vous l'ai dit, on est prêt à en ajouter si on voit des... Mais étant donné la localisation des lieux de travail et la dispersion de l'habitat dans la région, je pense que cela va être très difficile de réussir à s'affranchir d'un nombre de places de parking supplémentaires. Voilà et c'est là mon opinion. Cela étant, nous

sommes prêts à s'engager avec vous si l'on veut développer toute démarche qui favoriserait le transport en commun. Il n'y a pas de souci là-dessus.

Ce que je retiens : on va être convié à une réunion de présentation et il faut que les différents interlocuteurs désignent un porteur de projet un peu global. Pour cela, il faut quand même que l'on s'organise. Ce sera l'occasion de présenter les scénarios alternatifs. À ce propos, je pense que l'on a nécessité de vous les représenter. Je pense que, si vous voyez monter un point la semaine prochaine EDF - Orano pour désigner un porteur de projet, c'est quand même aussi l'occasion pour nous de montrer les limites d'autres alternatives à ce que l'on propose et ce sera quand même l'occasion d'en discuter. Mais je pense que l'on va s'inscrire dans une démarche un peu itérative. C'est-à-dire qu'il y aura un point, si j'ai bien compris, avec le Département et la préfecture pour que nous puissions également représenter nos projets, et ce sera peut-être l'occasion de représenter les alternatives que l'on a étudiées pour en montrer les difficultés. Ensuite, il y aura la désignation d'un porteur commun de projet pour poursuivre la démarche. C'est là ce que je retiens de notre discussion.

Mme MAHIER.- Idéalement, et on en a discuté ensemble, il s'agit à chaque fois qu'il puisse y avoir à la fois la commune et le département lors de ces échanges, y compris avec la sous-préfète, etc. Parce que c'est ce qui permet une transversalité des sujets et que tout le monde entende aussi la même chose. Cela évite les réunions à répétition.

M. VARIN.- Non, non, mais je suis d'accord.

M. FORTIN-LARIVIERE.- De plus, par rapport à vos objectifs à vous et quelles que soient les limites de temps, vous avez besoin d'avoir les conseils de l'expertise et de l'ingénierie du Département ...

M. VARIN.- ... Bien sûr ...

M. FORTIN-LARIVIERE.- ... Parce que vous allez être surpris : il existe des réglementations à travers lesquelles on ne peut parfois que difficilement passer outre.

M. ROUSSELET.- Sinon et à propos du parc aux ajoncs, il y a de la place pour mettre les voitures.

Rires dans l'assemblée.

M. le PRÉSIDENT.- C'est vrai que c'est un projet qui nous engage pour des dizaines d'années et que c'est normal de se laisser, et le temps de la réflexion, et le temps du dialogue, entre les différents partenaires sur ce sujet. Merci.

M. FORTIN-LARIVIERE.- Juste en termes de planning, lundi matin, j'ai une réunion avec le directeur des routes. On lancera donc effectivement cette démarche d'invitations dans les meilleurs délais, étant donné que l'on est quand même en période de congés qui arrivent. On va donc voir les plannings de chacun mais il est important de faire cette première réunion en tout cas.

M. le PRÉSIDENT.- Il y a quelque chose qui n'était pas prévu dans l'ordre du jour : l'ASN voudrait faire une annonce. Je vous laisse donc la parole.

Représentant ASN.- Concernant le sujet du ru des Landes, qui est un sujet qui a pas mal occupé la CLI ces derniers temps : concernant la dérogation aux espèces protégées, une consultation du public est en cours. Elle a commencé le 22 juin et elle se terminera le 6 juillet sur le site de la DREAL Normandie. C'est donc Normandie.developpement-durable.gouv.fr. Lorsque vous êtes sur ce site-là, vous pouvez aller sur les consultations du public. Je rappelle qu'il s'agit uniquement du dossier espèces protégées, et vous pouvez émettre votre avis sur le dossier.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. J'avais commencé cette assemblée générale par une information ...

M. AUTRET.- ... Est-ce qu'il serait possible d'avoir ...

M. le PRÉSIDENT.- Je vous laisse terminer, allez-y !

M. AUTRET.- Est-ce qu'il serait possible d'avoir le lien transmis par e-mail ?

M. le PRÉSIDENT.- Oui, on va vous l'envoyer, il n'y a pas de problème.

J'avais commencé cette assemblée générale par une information sur l'ANCCLI et je vais finir aussi par l'ANCCLI puisque, pour information, l'adhésion à l'ANCCLI pour cette année n'a pas évolué et le montant s'élèvera toujours à 1000 € par an. Voilà ce que je voulais vous dire.

Une autre dernière information pour ceux qui vont déjeuner, qui restent pour déjeuner : cette fois-ci, on ne déjeune pas à l'Annexe puisque l'Annexe était complète mais c'est à l'Auberge des Gobelins, au Manoir du Tourp, à Omonville-la-Rogue.

Un intervenant hors micro.- Inaudible.

M. le PRÉSIDENT.- (Rires). Il y a ce qu'il faut comme places de parking, effectivement. Monsieur PERROTTE, oui, allez-y !

M. PERROTTE.- Monsieur le Président, merci. Je voulais juste, et puisque l'on parlait de l'ANCCLI , compléter en disant qu'un certain nombre de membres de la CLI ont participé dernièrement au séminaire de l'ANCCLI qui s'est déroulé les 21 et 22 juin. Venant de la CLI Orano, étaient présents Evelyne DRUEZ, Yves BARON et moi-même, ainsi que Benoît FIDELIN de la CLI Flamanville. Au menu, on a eu la visite du chantier ITER, la présentation du projet français de SMR NUWARD, ainsi qu'une présentation du rapport de RTE sur Futur énergétique 2050. C'était en plus de l'assemblée générale qui s'est déroulée hier. Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Une dernière information, si vous le désirez, si vous le voulez bien, pardon – excusez-moi, je vais y arriver – nous avons effectivement le projet d'un déplacement, comme nous le faisons auparavant chaque année. Ce déplacement est un déplacement Inter CLI. Il a été validé en bureau. C'est un déplacement qui sera organisé pour visiter le site de Cadarache les 3,4 et 5 octobre 2022. Un e-mail va donc être envoyé aux membres des trois CLI avec les modalités d'inscription et les détails de l'organisation. Tant pis pour ceux qui l'ont déjà visité, cela vous fera une double visite avec, peut-être, des compléments d'information.

Merci à toutes et à tous pour votre participation active à cette assemblée générale. Je vous souhaite une bonne journée. Merci.

La séance est levée à 12h30